

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme JULIE FORGET, la commissaire
M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue 30 mars 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 30 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU MELCC

M. MICHEL BOURRET 8

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

M. FRANCIS VERMETTE 15

PRÉSENTATION DE LA CMQ

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER 17

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. NORMAND LÉO BEAUDET 29

M. RÉAL CARON (PREMIÈRE QUESTION) 39

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. RÉAL CARON (DEUXIÈME QUESTION) 63

M. DENIS BLAQUIÈRE 70

M. MATHIEU GOULET 80

M. NORMAND BEAUREGARD 91

M. PIERRE RACICOT 99

Mme DIANE ROY 103

M. LOUIS-MARC BOURGOIN 110

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS 117

M. MARCEL PARÉ 128

M. KAREL MÉNARD 133

MOT DE LA FIN 147

SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MARS, 14 h

SÉANCE DU 30 MARS 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Au nom de mes collègues, monsieur Pierre Renaud à ma droite et de madame Julie Forget à distance, et en mon nom personnel, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette déjà sixième séance de l'audience publique sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes.

10

Les informations obtenues lors des séances de la semaine dernière nous ont permis notamment d'avoir une perspective quant aux quantités de matières résiduelles qui devront être éliminées au cours des prochaines années.

15

En conséquence, la commission d'enquête avait signifié son intention de questionner le ministère de l'Environnement et RECYC-QUÉBEC tant sur le diagnostic que sur le pronostic des matières de ... en matière de gestion des matières résiduelles et de réduction des résidus ultimes à éliminer.

20

Bien que certaines informations lui aient déjà été transmises la semaine dernière, la commission souhaitait avoir une information présentée de façon systématique et organisée concernant les solutions concrètement mises en place et envisagées par les autorités publiques pour limiter les matières résiduelles à éliminer.

25

Néanmoins, pour éviter d'alourdir indûment les séances de cette semaine, la commission d'enquête a jugé qu'il était préférable de rédiger à cet effet une question appelant une réponse exhaustive et détaillée. Cette question sera d'ailleurs envoyée au ministère de l'Environnement et à RECYC-QUÉBEC au cours des prochains jours.

30

La commission d'enquête avait également jugé utile de préciser au ministère de la Santé qu'elle souhaitait une présentation sur le thème de la cohabitation et de l'acceptabilité sociale des projets liés à l'élimination des matières résiduelles. Le ministère de la Santé présentera à cet effet

35 une capsule d'une dizaine de minutes demain soir. Il en sera de même pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

40 Enfin, comme l'expertise du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relative aux scénarios d'évolution potentielle des besoins en élimination des matières résiduelles est disponible ce soir, selon l'information que nous avons eue la semaine dernière, la commission inclura spécifiquement ce volet au cours de la présente séance.

45 En fait, la séance d'aujourd'hui débutera par une présentation d'une quinzaine de minutes du ministère de l'Environnement et de RECYC-QUÉBEC, suivie d'une autre de la Communauté métropolitaine de Québec. Après quoi, les personnes qui le souhaiteraient pourraient poser des questions aux personnes-ressources.

50 Ces personnes qui sont intéressées à poser des questions peuvent s'inscrire dès maintenant au registre disponible sur le site Web du BAPE. Elles peuvent également téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6.

55 La commission prendra les dix premières inscriptions. Après quoi, le registre sera fermé. Les personnes seront appelées selon l'ordre de leur inscription. Je tiens à rappeler très brièvement les règles de procédure en audience publique.

60 Un, les participants doivent éviter les préambules, à moins que ceux-ci soient nécessaires à la compréhension de la question. Deux, deux questions par intervention seront permises, et ce, sans sous-question. Et trois, toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés afin d'assurer un climat serein et respectueux.

65 Je désire maintenant vérifier si les personnes-ressources ont déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance ou s'ils ont des compléments d'information ou encore des réponses à des questions laissées en suspens. Donc, tout d'abord, monsieur Claude Trudel du ministère de l'Environnement.

M. CLAUDE TRUDEL :

70 Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Oui, depuis la dernière séance, on a déposé plusieurs documents. Notamment, vous aviez eu une question concernant comment est analysé l'aspect odeurs pour les activités de compostage et de biométhanisation, ça a été déposé.

75 Vous aviez une question aussi concernant comment on applique la hiérarchie, les 3RV-E pour la gestion du papier et du carton versus collecte sélective versus biométhanisation, et cætera. Ça fait que ça, on a déposé l'information aussi.

80 On a déposé de l'information aussi concernant le nombre d'installations de destruction thermique, par pyrolyse et gazéification, ainsi que les intrants qui sont utilisés dans ces installations-là. Aussi, une étude sur la durabilité des géomembranes, ça nous avait été demandé la semaine dernière, ça a été déposé. On a aussi fourni de l'information sur les essais de toxicité pour le suivi des eaux de lixiviation, vous aviez posé la question à savoir quelle était la nature des essais qui étaient réalisés.

85 Alors, on a aussi déposé les modèles pour les rapports annuels et pour les rapports qui sont à déposer au ministère pour les redevances, c'est-à-dire l'information qui est demandée aux différents exploitants. On a aussi fourni une réponse sur la position du ministère pour la collecte d'information auprès des entreprises, notamment, à ce sujet-là.

90 Et aussi, on a profité de l'occasion pour corriger la liste des lieux d'enfouissement en milieu nordique, il y a deux autres lieux qui s'ajoutent à la liste qu'on a transmise déjà auparavant. J'aimerais juste prendre quelques petits instants pour compléter une information, celle-là, je vais vous la donner verbalement.

95 Vous aviez une question concernant la problématique de contamination des eaux souterraines pour les lieux d'enfouissement en tranchée en exploitation. Après vérification, on a constaté qu'il n'y a eu aucun avis dans les cinq dernières années de non-conformité relativement à la qualité des eaux souterraines associé à ce type de lieu d'élimination.

Je vais préciser en même temps aussi que contrairement, oui, aux lieux d'enfouissement technique, ce ne sont pas des lieux où il y a nécessité de procéder à l'étanchéité des lieux. Mais par

100 contre, il y a des normes différentes qui s'ajoutent pour ces installations-là, c'est-à-dire d'être situées à 1 kilomètre d'une prise d'eau souterraine ou de surface qui dessert une municipalité, d'être situées à au moins 150 mètres d'un cours d'eau, d'être situées aussi à 500 mètres minimum d'un ouvrage de captage des eaux souterraines ou de surface, les fameux puits privés qu'on pourrait avoir aussi.

105 En plus des puits municipaux, bien, il y a cette norme-là de 500 mètres à respecter. En plus de ça aussi, pour le fond de la tranchée, elle doit être située à au moins 1 mètre au-dessus du niveau des eaux souterraines. Ça fait que ça complète un peu l'information qu'on a déposée depuis la dernière séance.

110 J'aimerais juste vous préciser une petite chose. On a la présence avec nous aussi, ce soir, vous aviez demandé ça la semaine dernière, d'une personne responsable pour les odeurs... excusez-moi, pas pour les odeurs, pour le bruit.

115 Et monsieur Julien Hotton est avec nous aussi ce soir. Donc, si vous avez des questions à la commission, ça serait approprié peut-être de les poser ce soir. Ça termine ce que j'avais à vous dire présentement. Merci.

LE PRÉSIDENT :

120 Merci, monsieur Trudel. Monsieur Hotton, est-ce qu'il sera des vôtres demain soir aussi?

M. CLAUDE TRUDEL :

125 On m'a dit que non.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien, merci. — Madame Langlois-Blouin de RECYC-QUÉBEC.

130 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui. Bonjour, monsieur... Bonsoir, Monsieur le président. Donc, RECYC-QUÉBEC a partagé avec la commission plusieurs documents qui ont été discutés dans les deux séances de jeudi dernier.

135
140 Donc, des retombées au niveau des symbioses industrielles, c'est de l'information que j'avais partagée verbalement. Des études récentes aussi concernant les emplois et les besoins de main-d'œuvre, donc le diagnostic industriel qui avait été réalisé par EnviroCompétences et également l'étude concernant les centres de tri à laquelle RECYC-QUÉBEC avait participé.

145 Également, différentes informations, parce qu'on a couvert beaucoup de sujets, jeudi. Donc, rapidement, les projets qui ont été appuyés de notre côté pour la réduction du plastique et des produits à usage unique. Des documents aussi plus détaillés concernant le régime de compensation et la performance des organismes municipaux.

150 Différentes études qui ont été réalisées de notre côté, notamment pour alimenter la réflexion du ministère quant à l'opportunité désignée de nouvelles matières sous la responsabilité élargie des producteurs. On a parlé également, la semaine dernière, de tarification incitative. Donc, on avait l'exemple de Beaconsfield qui avait été mentionné. RECYC-QUÉBEC avait une fiche détaillée sur cette étude de cas là et leurs résultats. Donc, elle a été partagée.

155 Et finalement, en ce qui concerne tout le volet centre de tri et collecte sélective, plusieurs documents vous ont été partagés qui concernent à la fois les intrants, donc qu'est-ce que les centres de tri reçoivent en termes de quantité, en termes de types de matières, qu'est-ce qui sort également des centres de tri.

160 Donc, la destination des matières, les quantités également, mais aussi la qualité parce qu'il y a une étude de caractérisation des ballots, donc des extrants des centres de tri, qui a été réalisée par RECYC-QUÉBEC, donc en 2019, 2020. Donc, tout ça vous a été partagé jeudi dernier.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. — Madame Marion Schnebelen du ministère de la Santé.

165 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir aux commissaires et bonsoir à mes collègues. Alors, en fait, nous avons répondu à deux de vos questions que vous aviez formulées, notamment en lien avec les odeurs. Vous nous aviez demandé, outre le gypse, si c'est issu des résidus de construction et de démolition, s'il y avait d'autres résidus qui étaient connus pour être des générateurs de sulfures d'hydrogène. Donc, nous avons déposé la réponse.

170 Et vous aviez une autre question qui concernait des études québécoises qui auraient évalué si les populations riveraines de lieux de traitement et d'élimination des matières résiduelles éprouvent des effets similaires à ceux documentés. Dans notre présentation sur les odeurs, on avait fait une petite capsule, c'était David Simard qui l'avait présentée. Donc, nous avons aussi formulé une réponse que nous vous avons déposée lundi matin.

LE PRÉSIDENT :

180 Merci beaucoup, madame. — Maintenant, monsieur David Noreau du ministère des Affaires municipales.

M. DAVID NOREAU :

185 Oui, bonsoir. En effet, depuis les dernières séances, le ministère a déposé deux documents à la commission. Premièrement, le *Manuel de la présentation de l'information financière* qui explique les informations financières qui sont exigées des municipalités lors des rapports annuels.

190 Dans un second temps, nous avons déposé la *Procédure de traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des plaintes en cas de représailles* qui encadre le rôle du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes. Et par ailleurs, nous avons également répondu à une question par rapport au caractère public des contrats municipaux. Alors, tout a été transmis à la commission.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Noreau. Avant de poursuivre, j'aimerais tout simplement annoncer que le registre d'inscription est fermé. Par mégarde, l'équipe technique a pris onze inscriptions. Donc, nous allons bien sûr les respecter. — Maintenant, monsieur Hébert du ministère de l'Énergie et
200 Ressources naturelles.

M. DAVD HÉBERT :

Oui. Bonjour, Monsieur le président. C'est ça, nous avons déposé un document qui présente
205 nos réponses à deux questions qui ont été formulées lors de l'audience du 25 mars dernier. La première portait sur les projets qui avaient été acceptés au Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable et les projets qui avaient été acceptés et ceux qui sont en cours d'analyse.

Puis la seconde, c'était... portait... la demande d'information que vous aviez formulée sur la
210 création d'un comité interministériel sur l'acceptabilité sociale. Ça fait que les réponses vous ont été acheminées.

LE PRÉSIDENT :

215
Merci beaucoup. — Monsieur Michel Allaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

M. MICHEL ALLAIRE :

220
Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir à toutes et à tous. Non, on avait déposé plusieurs documents jeudi dernier, mais depuis, rien de nouveau de notre côté.

LE PRÉSIDENT :

225
Merci. — Et finalement, monsieur Charles-Éric Bernier de la Communauté métropolitaine de Québec.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

230 Oui. Bonsoir, Monsieur le président. En fait, on a déposé un document supplémentaire qui s'intitule *Étapes et études dans le cadre de la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles du territoire de la Communauté*. En fait, c'est un document qui indique les principales étapes dans le cadre de la révision ainsi que les études qui pourront... comme on en avait discuté, être déposées plus tard, lorsqu'on les recevra en format intégral. Donc, voilà.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Alors, comme ce soir, nous touchons spécifiquement le regroupement que nous avons appelé « 2a », qui couvre la Capitale-Nationale et ses régions contiguës, Mauricie, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches, j'inviterais d'abord le ministère de l'Environnement et RECYC-QUÉBEC de faire leur présentation, suivie de celle de monsieur Bernier de la CMQ. Alors, monsieur Trudel, à vous la parole.

M. CLAUDE TRUDEL :

245 Je vais céder la parole à mon collègue, Michel Bourret, qui va faire la présentation.

LE PRÉSIDENT :

250 Très bien. — Bonsoir, monsieur Bourret, à vous la parole.

PRÉSENTATION DU MELCC

255 **M. MICHEL BOURRET :**

Bonsoir. Oui, ce sera... Je vais partager la présentation, une présentation qui va porter sur l'élimination des résidus ultimes relativement au regroupement régional 2a. Donc, pour commencer, un rappel au niveau de la gestion des matières résiduelles, on doit respecter la hiérarchie des 3RV-E,

260 soit dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, et enfin l'élimination, ce sur quoi porte plus particulièrement la présentation.

265 Au niveau de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, il faut rappeler que le but, c'est de n'éliminer qu'une seule matière, soit le résidu ultime. Le résidu ultime, on s'entend, des matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées, en tenant compte tout de même des contraintes techniques et économiques. Et on vise également à assurer une élimination sécuritaire pour les personnes et l'environnement.

270 Une petite mise en contexte. Dans le regroupement 2a, on retrouve les régions Saguenay—Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches avec les populations qui sont mentionnées dans le tableau et ce qui représente une population totale de 1,7 million d'habitants, soit 20 % de la population du Québec.

275 Maintenant, le portrait de l'élimination qui va porter essentiellement sur les installations d'élimination régies par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération*, règlement qui régit les lieux d'enfouissement technique où 92 % des matières résiduelles sont éliminées, les installations d'incinération où 5 % des matières résiduelles sont éliminées et les autres lieux d'exception, soit pour tenir compte des contraintes territoriales ou pour certaines matières particulières.

280 Donc, on retrouve les lieux d'enfouissement en tranchée, les lieux d'enfouissement en milieu nordique et d'enfouissement en territoire isolé et d'enfouissement des débris de construction ou de démolition. Et le règlement régit également les centres de transfert de matières vers l'élimination.

285 Le tableau que je présente ici, c'est... je présente l'état des lieux et des matières reçues à l'élimination en 2019 pour le regroupement 2a. Il faut prendre note que pour les quantités, ça comprend également les matières résiduelles utilisées en recouvrement journalier et mensuel.

290 Donc, dans le regroupement, on retrouve 11 lieux d'enfouissement technique sur les 38 qu'on retrouve au Québec, donc 29 % des lieux, où sont éliminées 917 000 tonnes de matières, donc 12 % environ de ce qui est éliminé dans ces lieux-là. On retrouve 2 incinérateurs, Québec et Lévis, où sont éliminées 274 000 tonnes annuellement.

295 On a 7 lieux d'enfouissement en tranchée où sont éliminées 1 138 tonnes. On n'a aucun lieu d'enfouissement en milieu nordique, évidemment, 50 lieux d'enfouissement en territoire isolé, 3 lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition où sont éliminées 125 000 tonnes de matières, pour un total de 73 lieux sur les 216 que compte le Québec, donc 34 % des lieux où sont éliminées 1 318 000 tonnes, donc 16 % des matières. Donc, voilà.

300 Maintenant, au niveau de la répartition régionale des lieux, il faut voir que le regroupement 2a, ce sont les lieux qui sont en bleu ou cyan, je crois. Donc, je vais m'attarder sur ces lieux-là. Donc, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, il y a 1 lieu d'enfouissement technique, 31 lieux d'enfouissement en territoire isolé, 2 lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition et 2 centres de transfert.

305 Au niveau de la Capitale-Nationale, on retrouve trois lieux d'enfouissement technique, deux lieux d'enfouissement en territoire isolé et un incinérateur et deux centres de transfert.

310 En Mauricie, 2 lieux d'enfouissement technique, 7 lieux d'enfouissement en tranchée, 16 lieux d'enfouissement en territoire isolé, 1 lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition et 1 centre de transfert.

315 Et Chaudière-Appalaches, on retrouve cinq lieux d'enfouissement technique, neuf lieux d'enfouissement en territoire isolé, un incinérateur et trois centres de transfert. Bon. Celui-là, on n'a pas de bleu, on passe.

320 Maintenant, les prochains tableaux, ça va être sur la quantité des matières résiduelles pour enfouissement en 2019 en fonction des mêmes regroupements. Au niveau des quantités, ce ne sont pas les quantités réellement mesurées, c'est des quantités qui ont été établies sur la base de la population de chacune des régions et du taux moyen de génération par habitant de 722 kilos par habitant par année.

325 Au niveau des quantités en kilotonnes, ce sont pour les matières enfouies seulement et pas celles... donc, ça ne comprend pas celles en recouvrement. Cependant, pour les capacités d'accueil en année, évidemment, ça tient compte à ce moment-là des matières qui sont utilisées en recouvrement journalier et mensuel.

330 Au niveau des capacités résiduelles... d'accueil, pardon, c'est des capacités qui ne tiennent compte que des quantités, et non pas... ça ne tient pas compte des limitations relatives au territoire de desserte ni aux types de matières résiduelles qui sont admissibles dans les lieux. Puis ça ne tient pas compte non plus des droits de regard des MRC. Donc, c'est juste en termes de quantités admissibles.

335 Maintenant, il y a des lieux pour lesquels... des quantités où on retrouve un petit sigle qui est « environ », ça veut dire que dans la région, il y a des lieux qui ont des limitations de tonnage annuel, mais pas tous. Donc, c'est environ la quantité qui est éliminée. Et ceux qui ont « plus grand que », c'est qu'il n'y a pas de limitations en termes de quantité. Bon.

340 Pour le regroupement, on n'a pas... on ne retrouve pas de rouge, mais quand il y aura du rouge, pour ceux qui regardent le reste du tableau, ce sont des régions où on est en problème de capacité d'accueil.

345 Donc, pour les données, Saguenay—Lac-Saint-Jean, on a une quantité pour enfouissement de 165 kilotonnes par année qui est générée, alors que la capacité d'accueil est de 240, ce qui permet... Et la durée de vie des lieux d'élimination sur le territoire permettrait l'élimination des matières résiduelles pendant une durée de 9 ans.

350 Au niveau de la Capitale-Nationale, je veux juste préciser que c'est des quantités pour enfouissement, donc il y a des quantités que... Les quantités qui vont à l'incinérateur ne sont pas prises en compte. Donc, ce serait... c'est 377 kilotonnes par année qui sont... qui vont à l'enfouissement. La capacité d'accueil est d'au moins 377, donc ils sont en mesure de recevoir toute la capacité... toutes les quantités qui sont générées par la région. Et la durée de vie potentielle recevant les matières de la région, c'est de 18 ans.

355 En Mauricie, 193 kilotonnes par année qui sont générées pour enfouissement. Et la région est en mesure de recevoir tout ce tonnage annuel là. La durée de vie des lieux permet une durée de vie... permettrait une durée de vie de 16 années.

360 En Chaudière-Appalaches, les quantités annuelles de 309 kilotonnes par année et la capacité d'accueil est d'au moins 309 tonnes... kilotonnes, pardon. Donc, une capacité suffisante et ça permettrait l'enfouissement pour 13 années.

Maintenant, j'attire l'attention sur le total. On voit que les données de quantité et de capacité en tonnage annuel et... sont du même ordre de grandeur. Donc, on n'a pas de capacité... de surcapacité de nos installations d'élimination. Et la durée de vie ici de... résiduelle de l'ensemble des lieux permettrait une durée de vie, ça, de... une autonomie de 13 années.

365

Cependant, pour obtenir cette autonomie-là, il faut comprendre que les matières résiduelles devraient se promener d'une région à l'autre. Voilà.

370

Et pour finir, une petite poubelle où tout le monde... tout un et chacun mettons nos résidus et ils disparaissent. Non, ils ne disparaissent pas, il y a des gens qui en prennent charge et qui les dirigent vers des lieux d'élimination autorisés. Et tant qu'on aura... on mettra des matières dans ces poubelles-là, on aura un besoin d'élimination. Merci.

LE PRÉSIDENT :

375

Merci à vous. Avant de céder la parole à madame Langlois-Blouin, j'aimerais céder la parole à mon collègue, monsieur Renaud, pour une ou deux questions.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

380

J'ai deux petites questions à monsieur Bourret. La semaine dernière, quand vous avez fait une présentation, c'était la même chose. Quand vous présentez le portrait d'élimination, vous nous dites que vous ne prenez pas des données réelles, vous prenez le nombre de... la population multipliée par le kilogramme par habitant qui est éliminé. Je peux vous demander pourquoi vous n'utilisez pas des données réelles?

385

M. MICHEL BOURRET :

C'est que pour permettre la comparaison entre les capacités d'accueil et les quantités générées, ce n'est pas... on n'est pas en mesure de savoir un peu ce qui va... ce qui vient d'une région et ce qui va... et ce qui est généré dans la région. C'est peut-être aussi une...

390

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

395 Autrement dit, il peut y avoir des matières résiduelles qui sont éliminées dans la région, par exemple la région de la Capitale-Nationale, qui ne viennent pas nécessairement de la région de la Capitale-Nationale, c'est ce que vous nous dites, là?

M. MICHEL BOURRET :

400 Oui, bien... non, ce n'est... oui, je... c'est ce que j'ai dit, c'est peut-être... L'explication, ce n'est pas tellement ça. C'est qu'on n'a pas nécessairement les données pour l'ensemble des matières qui vont dans les lieux par région. Ça fait que le plus simple, c'était... c'est de prendre la quantité qui est générée de façon globale. C'était la manière la plus facile et la plus... qui nous permettait d'avoir
405 les meilleures données.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

410 Est-ce que la... Dans un des premiers tableaux que vous avez présentés, vous nous dites que la région 2a, le regroupement Mauricie, Québec, Chaudière-Appalaches, représente 20 % de la population, mais représente seulement 16 % des matières éliminées. Est-ce que ça, c'est basé sur des données réelles ou c'est...

M. MICHEL BOURRET :

415 Évidemment, les données de population, c'est effectivement des données réelles qui sont... qui proviennent du MAMH. Et les données au niveau des quantités... je vais regarder, je vais retrouver dans quel tableau... 16 %, ça représente effectivement des quantités qui sont réellement éliminées dans les lieux.

420

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

 Donc, j'en conclus que dans ces régions-là, le kilogramme par habitant est plus bas que la moyenne au Québec?

425 **M. MICHEL BOURRET :**

Pas... 16 % par rapport...

430 **INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

À 20.

435 **M. MICHEL BOURRET :**

... à 20 % de la population, oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

440 **M. MICHEL BOURRET :**

Bienvenue.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon, ça exclut l'incinération, non, à moins que j'aie mal compris?

450 **M. MICHEL BOURRET :**

Celles qui sont reçues à l'élimination, le tableau qui... où on retrouve le 16 %, on a des données pour l'incinérateur... pour les incinérateurs. Donc, ça...

455 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça inclut l'incinération?

M. MICHEL BOURRET :

460 Oui, ça inclut l'incinérateur.

LE PRÉSIDENT :

465 Parfait, merci beaucoup. — À vous la parole, madame Langlois-Blouin.

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

470 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Merci, Monsieur le président. Je vais l'utiliser juste pour la céder à mon collègue, monsieur Vermette, qui va faire la présentation.

475 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT :

480 Monsieur Vermette, on vous entend à peine. Si vous voulez parler un peu plus fort ou augmenter le son?

M. FRANCIS VERMETTE :

485 Oui. Je vais essayer de parler plus fort.

LE PRÉSIDENT :

490 Merci.

M. FRANCIS VERMETTE :

Est-ce que c'est mieux comme ça?

495

LE PRÉSIDENT :

Absolument, oui.

500

M. FRANCIS VERMETTE :

Parfait. Je vous apporte ma présentation, quelques secondes. Donc, voilà. Un peu comme la semaine dernière, lors du regroupement 1, cette fois-ci, c'est une présentation... une courte présentation sur le regroupement 2a concernant les plans de gestion des matières résiduelles qui sont présents sur les différents territoires, comme, au niveau de la planification régionale à l'échelle des MRC, et le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

505

Au niveau de la Capitale-Nationale, dans la région de la Capitale-Nationale, il y a cinq Plans de gestion de matières résiduelles, des PGMR en vigueur sur le territoire. Dans les particularités, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, à l'exception de la Ville de Lévis, est couvert par un seul plan de gestion de matières résiduelles. Puis je crois que nos collègues de la ville et de la CMQ vont en parler davantage tantôt.

510

Et la réserve de Wendake, communauté autochtone des Hurons, a son propre Plan de gestion des matières résiduelles. Et il y a quatre lieux d'élimination de matières résiduelles sur le territoire.

515

Au niveau de la région de Chaudière-Appalaches, il y a 10 Plans de gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire. En tant que particularité, le PGMR pour la MRC de Lotbinière vise également les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, qui sont dans la MRC de Bécancour, donc dans la région Centre-du-Québec. On va pouvoir aussi vous en parler lorsque viendra le temps de la prochaine présentation sur l'autre territoire, 2b.

520

525 La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, qui est dans la MRC Nouvelle-Beauce, est
aussi incluse... est incluse au Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Lévis et... alors
que la Ville de Lévis est visée également par son propre Plan de gestion des matières résiduelles.
Et sur le territoire, il y a six lieux d'enfouissement technique.

530 En Mauricie, il y a deux Plans de gestion des matières résiduelles présents, un premier qui
est conjoint pour toutes les MRC ou villes situées au sud, donc MRC des Chenaux, Maskinongé,
Mékinac, ainsi que les villes de Shawinigan et de Trois-Rivières. Et la Ville de La Tuque a son propre
PGMR. Et il y a sept lieux d'élimination sur le territoire, mais en incluant des lieux d'enfouissement
en tranchée qui se situent sur les territoires, au nord-ouest de la Ville de La Tuque.

535 Enfin, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, il y a deux Plans de gestion des matières résiduelles
en vigueur sur le territoire. C'est-à-dire que pour les MRC du Lac-Saint-Jean, c'est-à-dire
Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdeleine, il y a un PGMR conjoint, alors qu'il y en
a un qui regroupe la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay. Et il y a un lieu
540 d'enfouissement technique sur le territoire qui est situé à Hébertville-Station.

Juste pour référence, les cartes proviennent du MAMH et on peut voir les plans de gestion
des matières résiduelles en vigueur sur notre site Internet. Voilà.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. — Je demanderais maintenant à monsieur Charles-Éric Bernier de la CMQ
de procéder à sa présentation.

550

PRÉSENTATION DE LA CMQ

555

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir tout le monde. Je vais vous partager à l'instant la
présentation. Alors, voilà. Est-ce que tout le monde voit bien? Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

560

Très bien, oui, merci.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

565

Parfait. Donc, merci de nous accueillir ce soir. En fait, on vous présentera ce soir un bref portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ pour la portion Rive-Nord. Prendre note que ce soir, nous sommes accompagnés par trois personnes de la Ville de Québec, afin de bien répondre aux questions de la commission sur les installations qui sont sur notre territoire ainsi que les opérations directement... qui sont reliées à la Ville de Québec.

570

Donc, rapide plan de la présentation. En fait, on fera une brève mise en contexte. Ensuite, on parlera davantage du portrait, donc de la génération des matières, de quelques installations de traitement. On pourra ensuite aborder les quelques défis sur le territoire. Et au final, on pourra parler du processus de révision qui est en cours et qui fait suite aux documents, justement, qu'on a déposés sur le site de la commission.

575

Donc, pour ce qui est de la mise en contexte, en fait, pour le territoire du PMGMR, il y a 671 000 habitants. En fait, ce sont des données de 2019. Le territoire est composé de 27 municipalités locales, 4 principales composantes. En fait, donc l'agglomération de Québec qui comprend la Ville de Québec, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi que la Ville de L'Ancienne-Lorette. On a également la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi que la MRC de La Jacques-Cartier.

580

On le mentionnait d'entrée de jeu, avec... en fait, le fait que la Ville de Lévis est hors du territoire de la... d'application, en fait, du PMGMR. C'est de... C'est comme ça, en fait, depuis une vingtaine d'années, en fait.

585

Donc, la Ville de Lévis gère ses matières résiduelles avec sa propre planification. Et également, pour l'information, il y a 41 installations sur le territoire de la CMQ. Mais également, on en compte une quinzaine... mais on pourra y revenir un petit peu plus tard dans la présentation, mais une quinzaine à l'extérieur du territoire de la CMQ.

590

595 Quelques objectifs, rapidement, en fait, pour faire un petit retour en arrière sur le PMGMR. En fait, on avait une situation, en fait, l'ensemble des données, c'est une précision que je souhaitais apporter immédiatement, mais l'ensemble des données, ce sont des données de 2013 parce que l'inventaire, en fait, actuellement, est en cours de production.

600 Donc, les données les plus récentes, en fait, seront produites dans les prochaines semaines et comme on le mentionnait, en fait, pourront être déposées aussi comme pièces, en fait, au dossier, justement pour bien comprendre où on s'en va avec les objectifs de la CMQ et pour voir si on a atteint, finalement, les objectifs qu'on s'était fixés dans le PMGMR.

605 Donc, rapidement, donc la situation en 2013. Donc, on avait une situation à 893 kilogrammes par habitant en termes de matières à éliminer par personne. L'objectif spécifique qu'on s'était fixé, c'était d'atteindre 602 kilogrammes par habitant. Donc, c'était quand même très ambitieux au niveau du taux de valorisation des matières organiques.

610 Donc, on était à 29 % en 2013. On souhaitait atteindre un objectif de 62 %, donc objectif qui était de 60 % selon les termes de la politique québécoise. En ce qui concerne les taux de matières recyclables, donc quand même 55 %, donc une meilleure performance. Mais on souhaitait vraiment atteindre aussi l'objectif qui était fixé à 70 %.

615 Du côté des résidus de construction, rénovation, démolition, donc on avait quand même déjà une... vraiment une excellente performance, donc à 83 %. Mais on s'était fixé encore la barre davantage haute afin d'atteindre 89 %. Et considérant... Concernant, en fait, les résidus domestiques dangereux ainsi que les autres résidus, on était à 35 %, en fait, en 2013. Mais on souhaitait quand même atteindre 51 %. Fait à noter pour cet élément-là, il n'y a pas d'objectif en ce qui concerne la politique québécoise.

620 Donc, on passe au portrait, en fait, des matières générées, rapidement. Bon. Donc, sur le territoire, en fait, on avait, en 2013, donc 1 200 000 tonnes de matières qui ont été générées. Si on le rapporte en nombre de camions, en fait, on parle d'environ 486 camions par jour sur la route pour gérer les matières résiduelles. Donc, ça fait quand même beaucoup de mouvements de camions, beaucoup de gaz à effet de serre.

625

630 Le taux de récupération global qui est à 54 %. Ensuite, la catégorie des débris de construction, de rénovation et de démolition est le plus gros générateur, notamment les agrégats, mais aussi également devant les matières organiques. Et on parlait également du taux de récupération des matières organiques, donc qui était à 29 %, on l'a mentionné, et ainsi que les résidus domestiques dangereux, c'était des taux de récupération qui étaient quand même assez faibles.

635 Donc, on comprenait l'importance d'avoir des actions qui agissaient en ce sens-là, dans le PMGMR. La révision, comme je le mentionnais, bon, est en... présentement en cours d'élaboration. Donc, c'est certain qu'on a des grandes attentes pour savoir justement où on se situe par rapport aux objectifs qu'on a fixés. Et on devrait avoir les réponses à ça dans les prochaines semaines.

640 Précisément, en fait, on pourrait aborder rapidement le secteur résidentiel, le secteur ICI ainsi que le secteur CRD. Donc, ce qu'on remarque, en fait, c'est que dans le secteur résidentiel, bon, la performance des matières organiques, donc sur les 163 000 tonnes, bon, qui correspondent à 25 % de... Et le taux de récupération est de seulement de 16 %, donc c'est quand même assez faible.

645 Et de façon générale, le tonnage... le taux de récupération est de seulement 30 % pour l'ensemble des matières qui sont issues, en fait, du secteur résidentiel. Donc, il y a quand même beaucoup d'efforts à mettre du côté résidentiel justement pour favoriser, finalement, la valorisation de l'ensemble des matières.

650 Secteur ICI, maintenant. Donc, un taux de récupération légèrement plus élevé, donc à 42 %, qui est supérieur, bon, au résidentiel. Mais quand même, il reste des efforts à faire en ce sens-là. On constate...

LE PRÉSIDENT :

655 Monsieur Bernier?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Oui.

660 **LE PRÉSIDENT :**

À moins que ma vue ait substantiellement baissé, mais je ne vois pas la couleur grise du taux de récupération.

665 **M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Oh. Attendez-moi un petit peu. Je vais juste repartager.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Dans les deux derniers tableaux...

675 **M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... je ne voyais... j'ai demandé à mon collègue s'il les voyait, lui non plus, d'ailleurs.

680

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Absolument. En fait, c'est que le taux de récupération correspond... C'est peut-être une mauvaise calligraphie, mais c'est que le taux de récupération, c'est le pourcentage, en fait, au-dessus des colonnes. Je vais vous le reprojeter. En fait, un petit instant.

685

Donc, c'est le 30 %, en fait. Donc, tous les chiffres en pourcentage au-dessus des bandes, ce sont les taux de récupération. Donc, quand on parle du gris, c'est le taux de récupération qu'on voit au-dessus de toutes les bandes, finalement. Je ne sais pas si c'est plus clair?

690

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

695

Désolé, ce n'est effectivement pas clair. Donc, je vais avancer. Donc, voilà. Comme on disait, en fait, c'est... Donc, au niveau du taux de récupération pour le secteur ICI, donc on est à 42 %. C'est sûr que les... bon, les matières organiques sont quand même éliminées en grande partie.

700

Mais quand même, le taux de récupération est supérieur au résidentiel. Le taux de récupération est quand même intéressant, de façon générale. Mais comme je le disais, il reste des efforts à faire, particulièrement dans les résidus domestiques dangereux et dans les encombrants.

LE PRÉSIDENT :

705

Dans le taux de récupération, est-ce qu'on retrouve le taux de recyclage?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

710

Le taux de récupération, en fait, ce sont les... le taux de mise en... En fait, les matières générées moins les matières éliminées, ça nous donne les matières mises en valeur. Donc, c'est le taux, effectivement, de recyclage.

LE PRÉSIDENT :

715

Donc, ça inclut le taux de recyclage?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

720

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

725

Merci.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

730 En ce qui concerne le secteur CRD, donc le taux de récupération qui est vraiment bon, excellent, donc à 79 %. Vous le voyez au-dessus de la barre du diagramme, à droite complètement. Donc, on atteignait déjà l'objectif de 70 % qui était ciblé par le gouvernement ainsi que l'objectif de 80 % au niveau du taux de récupération pour les agrégats, donc la brique, le béton et l'asphalte. Bon.

735 Ce qu'on notait comme élément à travailler, c'est les particules fines et les rejets du centre de tri. Donc, on n'avait pas de taux de récupération, en fait, pour ces deux éléments là. Donc, il y avait des efforts à faire en ce sens-là également. De façon générale, rapidement, ce qu'on peut en retirer, c'est que le secteur CRD, c'est le plus gros générateur. C'est lui qui présente le meilleur taux de récupération, à 79 %.

740 Au niveau des ICI, en fait, le taux de récupération est plus élevé que dans le résidentiel. Il reste quand même des efforts à faire en ce sens-là. Et ce qu'on note au niveau du secteur résidentiel, c'est que celui-ci est responsable quand même de 44 % du total des matières à éliminer. Donc, on voit comme l'importance de ce secteur-là et les actions qu'on doit y mettre. Puis c'est d'ailleurs ce à quoi on s'est consacré, notamment dans le dernier PMGMR.

745 Synthèse par composante. En fait, si... On vous a présenté, en fait, les composantes au départ, trois éléments principaux. Donc, le territoire de l'agglomération de Québec génère près de 89 % des matières résiduelles. Donc, c'est vraiment le plus grand générateur sur le territoire. La MRC de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré ainsi que les MRC de La Jacques-Cartier génèrent avec ces trois entités là environ 11 % des matières résiduelles. Et les taux de récupération... On l'a mentionné d'entrée de jeu que le taux de récupération était à 54 %, varie de 53 à 65 %.

755 Donc, du côté de l'agglomération, on est davantage à 53 %, alors que pour les MRC, on est à 60... entre 60 et 65 %. Donc, on voit qu'il y a quand même des efforts qui sont assez variables entre les différents territoires.

Portrait des installations de traitement. Donc, sur le territoire, comme je le disais d'entrée de jeu, on a 41 installations de traitement, 15 qui sont situées, en fait, hors territoire. Sur les 41 à

760 l'intérieur du territoire, on a 21 installations de traitement et de mise en valeur, donc les écocentres, les centres de tri.

765 On a quatre installations d'élimination, en fait, c'est... on dit quatre, mais c'est plutôt trois, parce que le lieu d'enfouissement sanitaire n'est plus actif, en fait, depuis 2004, je crois. Donc, il nous reste le lieu d'enfouissement technique, le centre de transbordement et l'incinérateur de la Ville de Québec. On a 16 stations de traitement des boues également qui sont situées sur le territoire.

770 Pour ce qui est des installations hors territoire, en fait, on parle essentiellement de centres de débris des CRD et lieux d'enfouissement des débris de CRD. En fait, c'est essentiellement les matières qui se dirigent hors du territoire de la communauté. Première installation... En fait, on aura le centre de tri dont on vous parlera, le... en fait, l'incinérateur de la ville, le centre de biométhanisation et le centre de tri.

775 Donc, le centre... l'incinérateur, en fait, de la Ville de Québec, donc capacité de traitement de 245 000 tonnes en 2020, les chiffres étant essentiellement les mêmes, en fait, en 2019. Capacité maximale de traitement, donc 312 000 tonnes. Il reçoit les ordures ménagères du secteur résidentiel, institutionnel, commercial et industriel de l'ensemble de la ville et des municipalités voisines.

780 Et on y déshydrate, sèche, incinère les boues des stations de traitement des eaux usées qui sont situées sur le territoire également. Pour ce qui est du centre de biométhanisation de l'agglomération, une mise en opération qui est prévue, en fait, 2021, pour la partie des boues. En 2022, on aura également, en fait, l'intégration, graduellement, des résidus alimentaires.

785 Donc, la capacité totale de l'équipement sera de 182 000 tonnes. Bon. Comme je l'ai mentionné, il traitera les résidus alimentaires à la hauteur de 86 000 tonnes par an ainsi que les biosolides qui vont provenir des stations d'épuration des eaux usées, donc à la hauteur de 96 000 tonnes par année.

790 On aura également donc une collecte qui sera associée à ça par sacs de couleur, donc pas d'ajout de voie supplémentaire, les gens pourront mettre directement les sacs dans la voie des déchets puis ça sera séparé, en fait, par un tri optique sur place.

795 Et le centre de biométhanisation permettra de produire, en fait, et de transformer la matière organique en gaz renouvelable ainsi que... on produira du digestat et également des engrais, en fait, au final. Le lieu d'enfouissement technique donc dessert la population de Québec, de la MRC et de L'Île ainsi que de quelques MRC de... quelques municipalités, pardon, de la MRC de La Jacques-Cartier.

800 On a entre 20 et 25 camions qui transigent chaque jour. Les matières qui sont acceptées, c'est de provenance domestique essentiellement, mais commerciale également, incluant les centres de l'incinérateur. À chaque année, en fait, on enfouit environ 70 000 tonnes, donc environ 80 % des cendres de l'incinérateur. Puis les estimations actuelles, en fait, c'est qu'à ce rythme-là, la durée de vie du lieu d'enfouissement serait d'environ 60 ans.

805 Puis pour finir, le centre de tri de la Ville de Québec, on trouvait intéressant d'amener quand même cette dimension-là d'installation qui est assez quand même performante, donc dans le sens où il y a des quantités traitées en 2020 qui sont de 64 000 tonnes. C'est une propriété de la Ville de Québec, comme toutes les autres installations qu'on vous a présentées.

810 C'est opéré par la société VIA qui est un... quand même un OBNL d'économie sociale, donc qui travaille à la réinsertion d'employés avec des limitations. Donc, c'est un point... Ça donne une plus-value vraiment intéressante à cette installation-là. C'est équipé à la fine pointe de la technologie, donc avec les trieuses optiques, séparateur à courant, bon, l'équipement d'implosion du verre, et cætera.

815 Le taux de rejet était quand même assez intéressant aussi, donc 3 % seulement en 2020. Et on note également que 81 % des matières reçues en 2020 ont été traitées localement et que 19 % ont été exportées. On parle surtout ici dans l'exportation de papier journal, en fait.

820 Donc, les défis, sur le territoire, en fait, on parle surtout dans le processus de concertation qu'on mène actuellement sur la révision du PMGMR. Bon. Ce sont des défis qui sont ressortis quand même souvent au courant des discussions. Donc, c'est intéressant de les mentionner.

Donc, adhésion et participation de la population, bien, évidemment, la collecte de matières organiques, l'importance de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation, lutte au gaspillage

825 alimentaire et... mais également, le taux de gaspillage des ressources, manque d'information sur les impacts liés à modernisation.

Donc, c'est un chantier, ça, qu'on suit vraiment très en parallèle. Réduction de la... à la source, évidemment, diminution de la surconsommation. Donc, ce sont des défis auxquels on espère
830 s'attaquer. Optimisation de la chaîne des valeurs, diminution de l'utilisation des produits à usage unique, importance de reconnaître la valorisation énergétique aussi issue de la vapeur et diminution des GES liés au transport.

Rapidement, sur le... Pour terminer, en fait, sur le processus de révision et de concertation
835 du PMGMR qui est en cours, donc comme je le disais, au départ, actuellement, dans le fond, la Communauté métropolitaine ainsi que vraiment plusieurs partenaires sont en révision, en fait, du plan, en fait, de gestion. Il y a un comité qui a été mis en place pour assurer une première étape, en fait, de révision.

840 Donc, de janvier, en fait, à juin, il y aura l'étape d'élaboration d'un énoncé de vision, des objectifs, tout ça sur la base des résultats, évidemment, des inventaires et des études qu'on recevra. Ensuite de ça, à l'étape 6, en fait, donc durant l'automne prochain, on identifiera des mesures à mettre en place pour qu'on soit capable d'adopter un premier projet révisé le 26 janvier 2022.

845 Et par la suite, s'ensuivra, là, dans les années 2022 et 2023, les consultations publiques et les processus de concertation également pour que, finalement, en janvier 2024, c'est le 26 janvier 2024, qu'il y ait un règlement, en fait, puis que le PMGMR révisé soit adopté et qui entrera en vigueur par la suite. Donc, voilà. C'est ce qui compléterait la présentation.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bernier. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

855 Monsieur Bernier, j'ai quelque chose qui me... Il y a quelque chose qui m'a surpris dans votre présentation. Au niveau des ICI...

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

860

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

865

... le taux de valorisation des matières organiques est de 41 %. On voyait dans la présentation de RECYC-QUÉBEC qu'au niveau des matières organiques, on était plutôt au niveau... aux alentours de 5 % pour les ICI. C'est sûrement un problème de... une différence au niveau de la définition. Juste m'expliquer... Comment vous expliquez qu'entre 41 puis 5 %, il y a quand même un écart appréciable? Qu'est-ce qui fait que c'est... on n'est pas dans les mêmes valeurs?

870

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

875

Dans les mêmes eaux, oui, absolument. Écoutez, je pourrais vous revenir précisément avec une réponse à la question. Mais est-ce que... la façon, en fait, c'est que les... À l'extérieur du territoire, dans le fond, dans... donc, sur les territoires entre autres de la MRC de La Jacques-Cartier, en fait, il y a quand même des bonnes performances sur les matières organiques.

880

Donc, il y a certaines municipalités sur le territoire où la collecte est déjà quand même bien implantée. Mais je pourrai quand même vous revenir avec la question des ICI, c'est une excellente question. Je ne veux pas dire n'importe quoi, ça fait que j'aimerais mieux la prendre en délibéré, si vous me le permettez?

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

885

Oui, bien sûr. — Madame Langlois, est-ce que vous aviez vu cet écart-là? Qu'est-ce que vous en concluez? Moi, j'étais sur l'impression qu'on ne définissait pas la matière organique de la même façon dans les deux documents. Est-ce que je me trompe ou...?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

890

Bien, je peux peut-être rappeler un élément que j'ai mentionné, mais qui est important parce que dans le secteur des ICI, le chiffre qu'on avait pour 2018 était de 5 %, le taux de recyclage, bien,

j'ai mentionné que ça excluait le secteur de l'agroalimentaire qui, lui, avait une performance très, très élevée. De mémoire, on était autour de 98 %.

895

Donc, il est possible que si la CMQ inclut tous les types d'ICI dans son portrait, c'est ce qui vient amener le taux un petit peu plus élevé. C'est peut-être une piste à regarder. Sinon, c'est sûr que nous, nos données sont à l'échelle provinciale. Donc, il est possible qu'on ait des municipalités ou des ICI qui aient des taux beaucoup plus élevés que ça, et donc, qui soient proches de zéro, par exemple, s'il n'y a aucune collecte ou type de gestion des matières organiques.

900

Donc, ça demeure une moyenne... une information provinciale qui peut être différente à l'échelle de la communauté, par exemple.

905

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Bon bien, on m'informe, en fait, que ce serait les boues, en fait. Donc, je ne sais pas si c'était un peu dans le sens de ton intervention, Sophie? Mais ce sont les boues qui sont associées au secteur des ICI qui sont comptabilisées, en fait, dans la matière organique, en fait. Donc, ce n'est pas seulement que les... par exemple, les résidus de table, mais ce sont tout ce qui émane, en fait, de... justement des ICI. Donc, c'est pour ça que le chiffre, dans le fond, est quand même assez élevé.

910

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

915

Pourriez-vous... Dans votre réponse, pourriez-vous me donner le...

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Absolument.

920

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

... pourcentage valorisé si on enlève les boues?

925 **M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Oui, absolument.

930 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

935

LE PRÉSIDENT :

940 Merci. — Alors, j'appelle sans plus tarder le premier intervenant, monsieur Normand Léo Beaudet.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

945 Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

950 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

955 Oui. Alors bonsoir, Monsieur le président. Alors, voici ma première question... Bonsoir tout le monde. Elle serait... Elle irait ainsi : pourquoi, après 25 ans de gestion des matières résiduelles par Québec et les multinationales de l'enfouissement, pourquoi donc jusqu'à 90 % des matières résiduelles qui sont enfouies sont compostables et recyclables écologiquement, mais ne le sont pas?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors...

960

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Pourquoi jusqu'à... Oui.

965

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

970

C'est ça, Monsieur le président, allez-y. Excusez.

LE PRÉSIDENT :

.

975

Bien, je vais vous laisser finir, je pensais que vous aviez fini.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

J'avais fini, effectivement.

980

LE PRÉSIDENT :

Bon. — Alors, je lance la question à madame Langlois-Blouin.

985

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Merci, Monsieur le président. Donc, si je comprends bien la question, on veut savoir pourquoi il y a encore autant de matières recyclables et compostables qui sont enfouies. Je vais le résumer comme ça puis... Je vois monsieur Beaudet qui fait oui. Donc, je comprends. Il peut y avoir

990 plusieurs éléments, je vous dirais, dans la chaîne de récupération, recyclage. On en a parlé un petit peu à la session, la semaine dernière.

Au niveau des matières recyclables, on vous a présenté également des données 2018 qui nous disaient qu'encore une proportion importante de matières recyclables sont jetées directement
995 à la maison. Donc, sans vouloir lancer la pierre aux citoyens ou aux consommateurs, ce n'est pas toujours évident non plus, savoir qu'est-ce qui va ou pas dans le bac de récupération.

Notamment, actuellement, il n'y a pas de liste uniformisée à l'échelle du Québec, ce qui est souhaité par la modernisation de la collecte sélective, donc d'avoir une liste claire, mais aussi de
1000 faire évoluer les contenants, les emballages. On en a parlé aussi la dernière fois. Donc, c'est aussi l'objectif visé par l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boisson.

Donc, en mettant un montant de consigne sur ces contenants-là, on souhaite accroître la récupération de ce qui est consommé à la maison, mais aussi hors foyer. Donc, il y a le volet tri,
1005 récupération. Puis il peut y avoir un volet aussi au niveau des procédés de traitement ou de recyclage. Dépendamment des différentes filières, il y a des matières qui peuvent être moins facilement triables ou qui ne trouvent pas d'acheteur au Québec, par exemple, ou à un coût intéressant.

Donc, ces matières-là sont rejetées dans les procédés de tri ou de conditionnement de recyclage. Ce serait peut-être deux exemples de piste que je donnerais pour répondre à monsieur Beaudet. Et c'est aussi... Je pense que le nerf de la guerre aussi, c'est s'assurer que les services de
1010 récupération soient offerts à tous les citoyens et à toutes les entreprises. C'est le début.

Donc, avoir accès aux services, c'est la première étape, selon moi, et c'est ce qui est visé dans la modernisation des systèmes, mais aussi par la *Stratégie de valorisation de la matière organique*, où on souhaite que, par exemple, toutes les entreprises aient accès à un service de collecte pour le papier, carton, mais les matières organiques également.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Les chiffres utilisés par monsieur Beaudet, donc vous les confirmez?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1025

Je peux peut-être les vérifier, j'ai... je les ai pris en note. J'imagine que ça fait référence à nos données de caractérisation qu'on a publiées dans notre rapport, on pourrait le vérifier rapidement.

1030

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et vous nous revenez le plus rapidement possible, merci. — Monsieur Beaudet, votre deuxième question.

1035

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

1040

Ce n'est pas une grosse réponse. J'aurais quasiment envie d'en remettre une autre par-dessus. Moi, je demandais : qu'est-ce que Québec... comment Québec... Qu'a-t-elle fait, Québec, pendant ces 25 ans, pour que les matières soient enfouies? Et on me dit que c'est les citoyens qui ne mettent pas dans le bac, au bon endroit. C'est un peu faible comme réponse, mais je vais la prendre, mais vraiment, ça ne répond pas, c'est à côté complètement.

1045

Alors, je vais essayer ma chance sur une autre, peut-être qu'il y aura des réponses plus significatives. Et la déclaration, elle vous a été envoyée... La confirmation de la donnée de jusqu'à 90 % de matières enfouies qui sont compostables et recyclables écologiquement, vous l'avez sur votre site.

1050

Ça a été... C'est une déclaration à la suite de ma question, le 29 septembre à 8 h 15, au moment où j'assistais à la partie des opinions pour le BAPE de Lachenaie. Alors, j'avais posé cette question-là et la question est sur votre site, complément de petites informations. J'y vais pour ma question, Monsieur le président, ma deuxième?

LE PRÉSIDENT :

1055

En fait, monsieur Beaudet, juste avant que vous y alliez avec votre deuxième question, j'aimerais vous dire... Je ne sais pas si vous avez entendu le très court discours d'ouverture? Oui, non?

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

1060 Très peu, très peu.

LE PRÉSIDENT :

1065 Alors, j'avais indiqué que pour la commission, c'est extrêmement important d'établir un bilan. En fait, nous avons utilisé plusieurs termes pour dire qu'il faut établir un bon diagnostic pour faire un bon pronostic. Et nous étions supposés interpeller RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement aujourd'hui même, là-dessus.

1070 Mais après une discussion en commission, nous avons considéré qu'il était préférable d'adresser une question assez costaute, et au ministère et à RECYC-QUÉBEC, qui recoupe en quelque sorte votre question. Donc, vous allez voir la question bientôt, elle va partir, elle sera rendue publique. Et la réponse sera également rendue publique. Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

1075 Alors donc, on a le ministre qui demande en quelque sorte une projection sur 20 ans à ce BAPE générique, une projection sur 20 ans. On sait que d'autre part, il y a près de 6 millions de matières résiduelles qui sont générées annuellement. Je pense ne pas me tromper là-dessus.

1080 Alors, qu'entend faire le ministère de l'Environnement pour réduire à la source? Quel est son plan? Quels sont ses objectifs concrets? Quel est son échéancier? Et là, je demande au ministère de l'Environnement, je ne demande pas ce que les citoyens n'ont pas fait ou qu'ils ne feront pas ou... Alors, qu'est-ce que le ministère de l'Environnement... On dirait qu'il ne se sent pas concerné par les défis qui... et sa responsabilité. Alors, c'est ça, ma question, qu'entend-il faire pour
1085 réduire à la source?

LE PRÉSIDENT :

1090 — Merci, monsieur Beaudet. Alors, c'est une question très spécifique, la réduction à la source. — Quel est votre plan d'action, monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

En fait...

1095

LE PRÉSIDENT :

En fait, je vais vous dire bien honnêtement, ce que nous aurions souhaité, si vous pouvez le faire dès maintenant, ça nous donnerait... ça nous mettrait en appétit par rapport aux questions que nous allons poursuivre avec vous. Si vous avez planifié...

1100

Parce que c'est quand même un horizon de 20 ans, donc si vous avez planifié des actions sur 20 ans, pas nécessairement à chaque année, mais à chaque deux, trois ans, nous aimerions avoir le topo temporel des actions avec les retombées que vous souhaiteriez.

1105

M. CLAUDE TRUDEL :

Excusez-moi, Monsieur le président, je n'avais même pas fermé mon micro. Donc, ça a l'air à mieux fonctionner, cette semaine. Je vais juste vous dire...

1110

LE PRÉSIDENT :

Ça joue dans un sens, hein, monsieur Trudel? J'ai bien vu ça.

M. CLAUDE TRUDEL :

1115

Est-ce que ça va faire partie de votre question, j'imagine, que vous allez nous adresser à... cette dernière question que vous venez justement de m'adresser là, j'imagine?

LE PRÉSIDENT :

1120

Oui, elle va être incluse. Mais monsieur Beaudet a choisi de... une question très, très spécifique...

M. CLAUDE TRUDEL :

1125

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1130

... par rapport à la réduction à la source.

M. CLAUDE TRUDEL :

1135

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'aimerais que vous lui répondiez.

1140

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, tout à fait. C'est sûr que comme on l'a mentionné aussi, il y a une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* qui définit les grands enjeux. Elle est suivie par différents plans d'action. Donc, je vais être obligé, malheureusement, de vous référer.

1145

Parce que dans le plan d'action québécois qui est déjà... qui est en vigueur présentement, qui a été associé à la... aux grands enjeux de la politique, je vais être obligé de vous référer à mes collègues de RECYC-QUÉBEC parce qu'il y a des actions précises prévues concernant la réduction à la source.

1150

Ça fait que je vais laisser ma collègue de RECYC peut-être vous préciser cette information-là. Mais c'est la même... Le plan d'action est élaboré en collaboration avec le ministère. Donc, on partage la même vision à ce niveau-là.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. — Mais si vous pouvez y aller, madame Langlois, de façon ponctuelle, ça serait plus simple?

1160 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Est-ce que... Je m'excuse, Monsieur le président, juste... qu'est-ce que vous entendez par de manière « ponctuelle »?

1165 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire, nous avons tel programme, tel programme, tel programme, sans nécessairement broder autour. Je ne dis pas ça de façon péjorative, là.

1170 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien compris. Donc, on vous a partagé la semaine dernière des projets qui ont été acceptés dans un appel de propositions pour la réduction des plastiques et des produits à usage unique. Donc, 10 projets qui ont été acceptés, qui totalisent un petit peu plus que 900 000 dollars.

1175

Il y a une suite qui est prévue à cette initiative-là, donc un programme, je le mentionnais, ça réfère à l'action 7 qui vise à diminuer le recours aux produits à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisition responsable.

1180

Il y a également l'action 6, il y aura un programme qui devrait être annoncé d'ici l'été pour favoriser l'intégration de contenus recyclés dans les produits et l'écoconception. Et autre exemple très précis aussi qui est prévu à... au plan d'action 2019-2024, c'est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale qui vise à réduire l'utilisation des plastiques et des produits à usage unique.

1185

Donc, c'est une stratégie qui est en élaboration par le ministère, à laquelle RECYC-QUÉBEC et d'autres ministères et organismes collaborent, dans le but de réduire les plastiques et les produits à usage unique. Autre exemple concret que je peux vous partager

1190 également, c'est la réduction du gaspillage alimentaire pour laquelle plusieurs actions ont été portées du côté de RECYC-QUÉBEC.

1195 Présentement, il y a une étude de quantification qui est en cours pour quantifier le gaspillage alimentaire à l'échelle québécoise et orienter les prochaines actions, notamment du soutien financier à des projets concrets qui vont permettre de réduire le gaspillage alimentaire et éviter que ces matières-là aillent à l'élimination.

LE PRÉSIDENT :

1200 Merci, madame. — Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1205 Bonjour. En fait, je voulais poser une question sur le fait, en réalité, c'est des mesures volontaires, hein, la majorité des mesures dont on parle pour la réduction à la source sont de nature volontaire. Est-ce qu'il y a des intentions d'y aller un peu plus avec un incitatif un peu plus agressif ou ambitieux, notamment la quantité de produits recyclés qui serait obligatoire pour un producteur?

1210 Ou encore, pour un distributeur, donner l'accès aux citoyens à une alternative? Parce que parfois, dans un lieu de distribution, il n'y aura pas d'alternative, il va y avoir seulement le produit à fort emballage.

1215 Alors, est-ce que ça, dans... pour en revenir à ce que mon collègue, monsieur Zayed, disait, dans 20 ans... peut-être que c'est difficile, 20 ans, mais déjà, 10 ans, est-ce qu'il y a une gradation de ces mesures-là si les aspects volontaires ne fonctionnent pas? Alors, je poserais la question à monsieur Trudel, suivi de madame Langlois-Blouin.

M. CLAUDE TRUDEL :

1220 Je vais être... Je vais encore me référer au plan de gestion... au plan d'action qui est associé à la politique québécoise. Donc, les actions sont parmi celles-là, je vais référer encore la question à ma collègue de RECYC-QUÉBEC.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1225 Ça fait partie... Donc, pour répondre à la question, dans la *Stratégie de réduction des plastiques et des produits à usage unique*, effectivement, dans les discussions actuelles, il y a l'éventail des mesures qui pourraient être volontaires, incitatives ou encore réglementaires.

1230 Donc, comme cette stratégie-là est en élaboration, je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui va être retenu au final. Mais je pourrais vous donner l'exemple des sacs d'emplètes, par exemple, qui, au Québec, il y a quand même eu autour des années 2008, une initiative qui était volontaire, mais qui a donné des résultats très concrets, un code volontaire des bonnes pratiques auquel RECYC-QUÉBEC et Coentreprise Québec et les associations de détaillants en alimentation ont contribué fortement en offrant, par exemple, des sacs réutilisables, en tarifant également les sacs à usage unique.

1235 Ça a mené à une réduction de 52 % des sacs d'emplètes utilisés au Québec et a contribué à l'adoption assez rapide aussi des sacs réutilisables parmi les consommateurs. Donc, c'est un exemple de comment on peut maintenir ces acquis-là, ces réductions-là, concrètes, dans le temps qui sont en discussion au niveau de la stratégie de réduction des plastiques et des produits à usage unique.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1245 Dans la question que monsieur Zayed vous a présentée, qu'on va vous envoyer par écrit, ça serait important de parler...

1250 Je comprends que ce n'est pas décidé encore, votre stratégie, mais dans le cadre de nos travaux, c'est important d'avoir une idée de l'intention ou des scénarios que vous considérez qui ne seraient pas de nature volontaire ou, en tout cas, de les briser en catégories puis peut-être en gradation dans le temps que... dans un algorithme, si ça ne marche pas, nous ferons ça, si ça ne marche pas, nous ferons ça.

1255 Parce qu'en ce moment, on... il faut travailler sur des exemples, étant donné qu'il faut développer cette vision 20 ans. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Alors merci, monsieur Beaudet. J'appelle maintenant...

1260

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Merci. J'espère que la... Merci, Monsieur le président.

1265

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. — J'appelle monsieur Réal Caron.

M. RÉAL CARON :

1270

Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien? Allô?

LE PRÉSIDENT :

1275

Je vous entends très bien, monsieur. Allez-y.

M. RÉAL CARON :

1280

O.K. Les questions vont porter sur le fonctionnement des comités de vigilance en général et du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, dont je suis citoyen, en particulier. La mise en contexte va se référer très brièvement à un complément de réponse que le ministère de la Santé et des Services sociaux vous a fait parvenir suite à la séance du 23 mars dernier. En page 2, je lis succinctement :

1285

« D'un point de vue de santé publique, l'incinération de centaines de milliers de tonnes de déchets en plein centre-ville est considérée comme une activité générant des impacts importants sur la qualité de l'air. Qui plus est, ces émissions atmosphériques de polluants s'ajoutent à de multiples autres sources... » que vous connaissez.

1290 Donc, c'est un peu la mise en contexte qui... Et probablement que c'est ce qui explique que dans le... quand le règlement, le REIMR, le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, a été adopté en 2005 et mis en place en 2006, il a été prévu des comités de vigilance.

1295 Cependant, dans la Ville de Québec, depuis la mise en place du CVI en 2006, de nombreux représentants et représentantes de la population de Limoilou, je pense aux conseils de quartier entre autres, et plusieurs anciens membres de ce comité de vigilance là, ont remis en cause l'efficacité de cet organisme-là pour les préserver des effets nocifs de l'incinération sur leur qualité de vie et leur santé.

1300 Ils ont entre autres fortement l'impression que les différents intervenants institutionnels, la ville, santé publique, environnement, ont tendance à se renvoyer la balle quand des dépassements aux normes sont observés. On a jeté... J'ai jeté un coup d'œil sur le REIMR...

1305 **LE PRÉSIDENT :**

 Bien, excusez-moi. Et votre question alors?

M. RÉAL CARON :

1310 Oui, j'arrive. Le REIMR contient juste deux paragraphes concernant les comités de vigilance dont le contenu nous semble trop général et manquer de portée. Ma question est est-ce que le manque de précision et de portée du REIMR quant au fonctionnement des comités de vigilance, particulièrement dans des situations de non-conformité aux normes et règlements, ne constitue pas un obstacle important à la réalisation efficace du mandat de ces comités? C'est ma première question.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

1320 J'hésite entre la recevoir comme question ou la recevoir comme avis parce qu'il me semble que vous avez déjà établi un avis... votre propre avis là-dessus. — Mais je vais quand même la transférer au ministère... à monsieur Trudel, au ministère de l'Environnement.

M. CLAUDE TRUDEL :

1325

Oui, Monsieur le président. J'aimerais juste apporter certaines précisions. C'est sûr qu'il y a des règles de fonctionnement, les comités de vigilance sont requis pour les installations d'élimination, tels les lieux d'enfouissement technique et les installations d'incinération. Il y a plusieurs articles dans le REIMR qui concernent les comités de vigilance, je vous réfère aux articles 72 à 79 inclusivement, donc il y a au moins sept articles qui définissent un peu.

1330

Et il faut comprendre aussi le rôle du comité de vigilance aussi. C'est des gens qui peuvent s'informer, des citoyens, ça fait partie des groupes des citoyens qui habitent le voisinage, et cætera. Ils peuvent se.... mais il ne faut pas... Il faut le distinguer aussi, le rôle du ministère qui lui revient, de faire le contrôle du respect des obligations légales et réglementaires.

1335

Et s'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas non plus par rapport aux comités de vigilance, il y a... si la... les personnes qui participent aux comités de vigilance jugent qu'il y aurait possiblement une non-conformité par rapport aux obligations pour lesquelles l'exploitant est tenu, en vertu du REIMR, je les invite à contacter le ministère pour faire part de leur problématique.

1340

Et le ministère va... autant il assure le contrôle des problématiques que je dirais plus environnementales, mais il va s'assurer aussi du respect des exigences par rapport aux obligations reliées aux comités de vigilance.

1345

LE PRÉSIDENT :

Prenons un exemple. En 2018, il y a eu des émissions de dioxines furanes, plusieurs métaux qui ont dépassé les normes d'émission. Est-ce que le comité de vigilance a été impliqué dans le cadre des travaux qui ont été probablement exigés pour corriger la situation?

1350

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui. Puis je vais, pour ça, céder la parole à ma collègue, Marie-Pier Beaumont, qui va pouvoir vous donner plus d'informations à ce sujet-là.

1355

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1360

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

Bonsoir.

1365

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

1370

Là, par contre, pour ce qui est du comité de vigilance, je n'ai pas d'information nécessairement. Par contre, comme je vous parlais, je pense que c'est à la séance de mardi passé, il y avait eu des avis de non-conformité ainsi que des sanctions administratives pécuniaires qui avaient été émis à la Ville de Québec.

1375

Par contre, la Ville de Québec a déposé en mars 2021 une mise à jour de son plan d'action qu'elle met présentement en œuvre afin de retrouver la conformité à nos lois et règlements. Elle a utilisé l'installation de brûleurs et l'ajout d'unités de dosage au... de charbon activé. Puis on croit qu'on va pouvoir voir l'effet de ces ajouts lors des prochaines campagnes d'échantillonnage. Mais on suit encore de très près l'incinérateur.

1380

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la Direction de santé publique, elle est membre du comité de vigilance. — Est-ce que, madame Schnebelen, vous avez été informée de la situation et est-ce que le ministère de la Santé suit le dossier?

1385

Mme MARION SCHNEBELEN :

1390 Oui, Monsieur le président. Je vais commencer une réponse puis possiblement que je
donnerais la parole ensuite à la conseillère de la Direction de santé publique, Capitale-Nationale, qui
est avec nous ce soir, madame Nadine Allain-Boulé. Mais je peux... Oui, effectivement, la Direction
de santé publique de la Capitale-Nationale participe au comité de vigilance depuis ses débuts, en
2005.

1395 Il y a eu des recommandations qui auraient été émises à plusieurs reprises, notamment en
2008, où le directeur de santé publique avait recommandé la fermeture de l'incinérateur. Mais il y
avait quand même d'autres problématiques qui étaient à considérer à ce moment-là, notamment la
réduction de vie utile du LET, il y avait une augmentation des transports par camion, et cætera. Donc,
1400 il y avait quelques recommandations qui ont été faites.

En 2015 aussi, la Direction de santé publique a proposé plusieurs mesures pour la réduction
des émissions pour celles qui proviennent de l'incinérateur, de l'ensemble des sources aussi. Et puis
ce que vous faites référence, à l'année 2018, effectivement, la Direction de santé publique a participé
1405 à la décision d'interrompre le four numéro 4 à la suite de l'observation des dépassements importants
de plusieurs contaminants de l'air.

Et donc, il y a eu cette décision-là, mais qui s'est faite de manière évidemment concertée
avec le ministère de l'Environnement, qui a la responsabilité de faire appliquer son règlement et les
1410 sanctions appropriées. Donc, la Direction de santé publique allait consulter pour évaluer le niveau
de risque.

C'est principalement notre responsabilité quand on est consulté par le ministère de
l'Environnement. Et même quand on siège sur le comité de vigilance, c'est toujours à la lumière de
1415 notre rôle d'évaluer adéquatement les risques à la santé de la population. Est-ce qu'on... — Nadine,
est-ce que tu voudrais compléter, peut-être, le rôle de la Direction de santé publique?

Mme NADINE ALLAIN-BOULÉ :

1420 En fait, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument.

1425

Mme NADINE ALLAIN-BOULÉ :

Oui. Donc, peut-être juste rajouter qu'une fois que le plan est soumis comme par la ville et que dans le fond, il est comme vu et approuvé par le ministère de l'Environnement puis la Direction de la santé publique, c'est à la ville de le mettre en place. Donc, depuis ce temps-là, la Direction de santé publique continue de participer au comité de vigilance, se tient au courant des différentes évaluations.

1430

Donc, on a vu que l'installation de brûleurs était... c'est une procédure extrêmement complexe. Mais par contre, on avait de bonnes raisons de voir que c'était un procédé qui était efficace, l'ajout de brûleurs au gaz et de charbon activé. Et l'installation des brûleurs pour les fours 2, 3 et 4 vient d'être terminée, sera évaluée à la fin du mois d'avril. On devrait avoir les résultats au mois de juin, si je ne me trompe pas.

1435

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. — Monsieur Renaud.

1440

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Madame Schnebelen, les valeurs limites, les niveaux de contaminants, les limites acceptables, est-ce que quand c'est respecté, c'est suffisant pour protéger la santé des citoyens ou si ces niveaux-là devraient être réduits ou...? Autrement dit, est-ce qu'une fois qu'on respecte les niveaux limites pour les différents contaminants, on n'a plus de problèmes avec l'incinérateur ou...?

1445

1450

Mme MARION SCHNEBELEN :

Bien, dans les faits, le travail qui se fait au niveau de... soit la révision des normes de contaminants ou l'évaluation du risque, de manière générale, bon, c'est le ministère de l'Environnement qui est responsable de ces normes-là.

1455

1460 Si on parle principalement au niveau du *Règlement de l'assainissement de l'atmosphère*, notamment, pour les contaminants qui sont émis dans l'atmosphère, généralement, ces travaux-là, ils sont déterminés selon une méthodologie propre aux experts du ministère de l'Environnement, mais qui consultent quand même la santé publique pour justement être en mesure d'avoir des normes qui sont capables de protéger la santé de la population.

1465 Donc, normalement, c'est... le respect des normes tient compte de cet aspect-là. Après, il peut y avoir des... certains polluants qui n'ont pas de seuil d'effet et si... à ce moment-là, c'est à considérer différemment. Il y a... Je pourrais peut-être donner la parole à madame Audrey Smargiassi qui pourrait compléter la réponse peut-être plus adéquatement.

Mme AUDREY SMARGIASSI :

1470 Oui. Bonjour, Marion. — Bonjour, Monsieur le président. Bien, en fait, Marion a très bien répondu. Effectivement, ça dépend des contaminants. Donc, il y a certains contaminants pour lesquels il n'y a pas de seuil d'effet. Et donc, les normes ou critères, valeurs-seuils, ne protègent pas nécessairement les personnes les plus vulnérables. Donc, on peut faire référence, par exemple, aux particules fines qui pourraient particulièrement préoccuper les citoyens.

1475 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Trudel, vous vouliez intervenir?

1480 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui. Je voudrais ajouter, pour le bénéfice de la commission, qu'il y a eu deux études qui ont été faites... donnez-moi une seconde, en 2015 et en 2018, qui ont été faites par du personnel chez nous, au ministère de la... plus précisément de la Direction de la qualité de l'air et du climat. Ces études-là sont disponibles sur le site Internet du ministère. Je vais vous envoyer demain la correspondance requise pour retrouver ces informations-là.

1485 Mais une qui était basée sur des résultats d'une modélisation qui montraient que pour l'ensemble des contaminants modélisés, les émissions de l'incinérateur de la Ville de Québec

1490 ajoutées aux concentrations déjà présentes dans le milieu environnant n'entraînent pas de dépassements des seuils de référence de la qualité de l'air ambiant.

1495 L'autre étude plus récente, c'est un rapport sur le programme d'échantillonnage qui est fait par la ville de... par l'exploitant de l'incinérateur et qui conclut à... que l'étude précédente de modélisation, qui a montré que les concentrations ajoutées par l'incinérateur étaient faibles et n'influençaient pas de façon notable la qualité de l'air ambiant du secteur.

1500 Donc, les résultats, autrement dit, démontrent que l'incinérateur ne constitue donc pas une source importante de détérioration de la qualité de l'air ambiant pour les contaminants analysés. Donc, ces informations-là vont vous être transmises demain auprès de la commission.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1505 Mais je me demandais, par rapport à la santé publique, je ne me rappelle plus du nom de la dame qui vient de... qui a souligné qu'il pouvait y avoir des problèmes pour les personnes vulnérables. Si on... Aujourd'hui, avec la meilleure technologie qu'on connaît pour un incinérateur, si l'incinérateur de Québec n'existait pas puis qu'on voulait le construire aujourd'hui avec les technologies qui... les meilleures technologies qu'ils utilisent, est-ce que ce serait acceptable d'un point de vue de santé publique?

1510 Ou s'il faudrait changer des conditions, s'il faudrait le mettre ailleurs, s'il faudrait... Est-ce que ce serait une solution acceptable, aujourd'hui, à Québec?

LE PRÉSIDENT :

1515 En fait, la question s'adresse au ministère de la Santé.

Mme MARION SCHNEBELEN :

1520 Oui. J'avais saisi, mais je voyais que monsieur Renaud interpellait madame Smargiassi. Je m'attendais à une autre forme de question quand vous interpelliez madame Smargiassi, je ne suis pas convaincue que c'est une... Je m'attendais à une question plus au niveau des polluants atmosphériques. Là, on comprend ici que c'est très, très global. Mais je pense que là, on rejoint les conditions favorables pour lesquelles vous nous avez questionnés aussi, c'est...

1525 Il y a beaucoup d'éléments, à mon avis, qui seront à considérer, notamment pour protéger les populations vulnérables à proximité. Et il y a une question de perception qu'on avait élaborée la semaine dernière avec madame Emmanuelle Bouchard-Bastien.

1530 Mais de manière générale, d'un point de vue de santé publique, ce qu'on encourage, c'est d'atteindre des résultats qui sont sous les normes, de ne pas travailler pour atteindre uniquement le respect des normes. Mais on sait que le risque zéro n'existe pas, ça, c'est certain. Mais l'objectif, c'est d'aller le plus bas possible en termes d'exposition.

1535 Donc ça, c'est ce qu'on recommande dans toutes nos évaluations de risque. C'est ce qu'on recommande, que... pour n'importe quel type d'industrie. Donc, c'est la question... Bien, c'est la réponse très large que je pourrais formuler. Est-ce que... Je ne sais pas s'il y aurait peut-être Nadine, du côté de Capitale-Nationale, qui voudrait rajouter des éléments spécifiques par rapport à l'incinérateur à Québec?

Mme NADINE ALLAIN-BOULÉ :

1540 Je n'ai rien à rajouter, tu as très bien répondu.

Mme MARION SCHNEBELEN :

1545 O.K. — Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Renaud?

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Bien...

1550 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Plus ou moins, hein? Je vous voyais...

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1555

Ça répond, oui, d'une certaine façon. Mais je me questionne encore parce que, bon, quand les normes sont dépassées, il y a des processus, il y a des... Mais à partir du moment où les normes sont respectées, mais là, vous me dites que même si les normes sont respectées, il y a quand même des populations vulnérables qui peuvent être... pour qui ça peut être un enjeu d'un point de vue de santé publique.

1560

Alors moi, c'était de voir, est-ce que le simple fait qu'on construirait aujourd'hui un nouvel incinérateur au même endroit avec les meilleures technologies, est-ce que ce serait acceptable ou s'il faudrait faire ça ailleurs? Ou je ... J'essaie de comprendre. On a des standards au niveau de la qualité de l'air puis on a aussi des... les effets sur la santé puis j'essaie de voir un peu la balance entre les...

1565

Mme MARION SCHNEBELEN :

1570

Oui. Dans la... Je dirais, de manière générale, quand on se retrouve en milieu urbain puis quand on regarde la particularité du site de Limoilou, il y a quand même un enjeu qui est majeur, c'est le cumul des polluants atmosphériques émis par les différentes industries sur le territoire. Alors, c'est sûr que quand vous posez la question : est-ce qu'on aurait dû l'installer ailleurs? Bien, il y a différents éléments à considérer.

1575

L'impact que ça va occasionner de le déplacer plus loin, certainement plus éloigné des populations, mais en tenant compte de l'accessibilité, du camionnage, de toutes les activités qui amèneraient au site de l'incinération qui pourraient avoir un impact aussi. Mais c'est sûr que dans la zone de Limoilou, il y a un impact majeur, qui est celui d'une surexposition à différents polluants parce qu'on est dans une zone où la mixité des usages, à la fois résidentiels et industriels, est quand même importante.

1580

Ça fait que c'est un élément, je pense, qui vient complexifier la situation. Et peut-être que du côté de l'environnement, ils pourront répondre. Mais le suivi de la qualité de l'air, il se fait aussi de cette manière-là, à avoir une idée du poids d'une industrie plus qu'une autre. En tout cas, de notre côté, pour nous, c'est aussi important à considérer, les impacts cumulatifs. Et il faut voir aussi que dans Limoilou, il y a quand même un niveau de fond des polluants qui est déjà assez élevé aussi.

1585

1590

Alors, est-ce que ça aurait été bien de le déplacer pour éviter de recharger sur ce bruit de fond là? Actuellement, possiblement. Il faut dire aussi quand même que c'est un secteur qui a beaucoup de développements autoroutiers, donc avec des émissions atmosphériques qui sont produites par le transport, en plus.

1595

Donc, je pense que c'est cette vision-là qu'il faut avoir puis c'est ça qu'on essaie d'avoir quand on fait aussi une analyse de risque en santé publique, notamment lorsqu'un projet se développe, un nouveau projet se développe de ce type-là, c'est de voir dans quel cadre il s'intègre et quels seraient les impacts cumulatifs puis qu'est-ce qu'on... C'est un fardeau supplémentaire qui vient s'adresser aux populations vulnérables qui sont déjà exposées lourdement à d'autres types de polluants.

1600

Donc, c'est plus dans ce sens-là que je vous dirais qu'on est préoccupé, là.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1605

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1610

En fait, madame Smargiassi a fait référence aux particules fines comme étant une problématique particulière. Et je voudrais savoir, de la CMQ, qu'est-ce que la CMQ a fait pour réduire les émissions de particules fines et ultrafines de son incinérateur?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

1615

Merci, Monsieur le président. En fait, je vais passer la parole à Carl Desharnais, en fait, qui pourra vous répondre directement sur cette question-là.

1620

Peut-être une simple mention concernant les normes. Lorsqu'il y a des normes, en fait, qui sont dépassées, il y a une déclaration au gouvernement qui est faite, fédérale et provinciale, puis il y a des demandes de correctifs également qui sont adressées à l'exploitant ainsi que différentes communications qui viennent notamment auprès du Comité de vigilance de l'incinérateur.

Donc, c'est simplement le complément d'information que je voulais apporter. — Mais Carl, je peux te laisser poursuivre.

1625 **M. CARL DESHARNAIS :**

Oui, merci. — Bonjour, Monsieur le président. Donc, en complément d'information, la ville a repris les opérations de l'incinérateur en 2015, qui était autrefois opéré par TIRU. Donc, depuis 2015, la ville a investi 42,5 millions dans diverses améliorations, que ce soit en... au niveau des émissions, au niveau de la santé et sécurité.

Entre autres, un des éléments importants qui a été fait en 2018, c'est la mise à jour des systèmes d'injection de charbon activé dans les systèmes de traitement d'air. Mais un des éléments les plus importants, puis je comprends que la question est vers les poussières, les particules fines, mais c'est vraiment l'installation des brûleurs qui a débuté en 2019, qui ont montré des bons résultats sur le four 1, dont deux brûleurs dans un des fours, en 2020.

Puis on a complété l'installation des brûleurs dans les trois autres fours, l'année dernière. Puis on est en démarrage en vue de rencontrer les prochaines campagnes d'échantillonnage, comme on l'a mentionné. Mais au niveau des... Oui?

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'envisagez pas la fermeture de l'incinérateur?

1645

M. CARL DESHARNAIS :

Non. L'incinérateur est vraiment au centre de la valorisation énergétique qu'on veut faire. On a une étude de la Chaire éco-conseil, monsieur Claude Villeneuve, qui a analysé dans l'ensemble quand on enlève les résidus alimentaires de l'incinérateur et on les envoie en biométhanisation, quand on enlève les boues qui proviennent des stations de traitement d'eaux usées pour les envoyer aussi en biométhanisation, qu'on optimise notre centre de recyclage, qu'on valorise la vapeur avec...

Là, présentement, on valorise la vapeur avec deux papetières puis on a un projet de valoriser la vapeur aussi avec le Centre hospitalier universitaire, le CHU, qui est en construction. On

1655

a aussi des projets de valoriser les mâchefers. Donc, les cendres qui sortent de notre incinérateur, on a des projets pour valoriser même les cendres qui, aujourd'hui, vont à notre site d'enfouissement. Donc, on veut les valoriser, récupérer aussi le métal qui sort de là.

1660 On veut valoriser aussi les cendres volantes qui, présentement, sont envoyées chez Tablex, considérées comme un résidu dangereux. Donc, on veut valoriser plusieurs de ces éléments-là qui, selon nous, avec cette valorisation-là, nous rapprochent du déchet zéro pour ne plus envoyer rien à l'élimination, quand on fait tous ces éléments-là. Donc, pour répondre à votre question, l'incinérateur est au cœur quand même de la valorisation qu'on veut faire.

1665

LE PRÉSIDENT :

1670 Merci. — Madame Schnebelen, je voudrais avoir votre avis. Est-ce qu'il y a une analogie que nous pouvons faire entre la décision de Montréal, qui est d'interdire les feux de foyer en raison des émissions de poussières fines et ultrafines, et le fait que les incinérateurs puissent émettre des particules fines et ultrafines dans un secteur urbanisé?

Mme MARION SCHNEBELEN :

1675 Je vais me permettre, Monsieur le président, si vous voulez bien, de peut-être commencer à donner la parole à Audrey Smargiassi pour répondre à votre question, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1680 Merci.

Mme AUDREY SMARGIASSI :

1685 Oui. — En fait, Monsieur le président, ce que je répondrais ici, c'est que les particules fines issues de la combustion résidentielle au bois, c'est... en fait, les émissions sont vraiment à proximité des populations. Elles ne sont pas issues de hautes cheminées, comme celles d'un incinérateur.

Les particules qui proviendraient d'un incinérateur vont être diffusées en hauteur et elles vont se disperser plus facilement. Donc, le parallèle est un peu différent. Il est certain, par contre,

1690 que les populations vivant à proximité d'un incinérateur ont toutes les raisons de se préoccuper des
émissions d'un incinérateur et d'espérer avoir les meilleures technologies pour ne pas subir les
conséquences de la pollution.

LE PRÉSIDENT :

1695
Merci. — Et une toute petite question à monsieur Trudel : est-ce que pour le ministère de
l'Environnement, l'incinération est un mode d'élimination à prioriser ou pas?

M. CLAUDE TRUDEL :

1700
Je vous réfère à... un petit peu à ce que j'ai présenté. C'est sûr qu'au niveau de la politique
québécoise, on a dit qu'un des objectifs, c'était d'assurer une élimination sécuritaire pour les
personnes et l'environnement. Et je vous ai dit aussi que le rôle du ministère, c'était d'élaborer et de
mettre à jour des exigences réglementaires.

1705
Et ça concerne autant le volet enfouissement technique qu'incinération. Donc, il y a des
normes qui ont été mises à jour lors de l'adoption du REIMR, beaucoup plus sévères au niveau des
émissions.

1710
Avant de passer... Puis je vais vous passer la parole à un de mes collègues qui va pouvoir
vous en dire plus par rapport à ça. Mais juste avant de passer là, je veux juste rajouter sur ce que
j'ai dit tout à l'heure. C'est que demain aussi, on va vous fournir...

LE PRÉSIDENT :

1715
Mais j'aimerais quand même que vous me répondiez plus directement à la question.

M. CLAUDE TRUDEL :

1720
Tout à fait. C'est un mode qui est tout à fait possible, mais ce n'est pas nous, le ministère,
qui faisons le choix. Il faut comprendre que ce sont...

LE PRÉSIDENT :

1725 Il est possible, mais est-ce qu'il est à prioriser?

M. CLAUDE TRUDEL :

1730 Je vous dirais possiblement pour de grands centres urbains parce que je vais vous dire...
Puis ce que ça peut amener comme avantage, c'est que premièrement, on a une réduction importante des résidus à gérer suite à l'incinération. Si je me rappelle bien, en termes de volume, on a 70 %, en termes de poids, je pense, 70 % de matières de cendres de résidus d'incinération de moins que ça, on ne procédait pas à l'incinération.

1735 Je vous ajoute aussi l'élément supplémentaire suivant, c'est-à-dire que les cendres ne génèrent pas nécessairement les mêmes nuisances que les matières qu'on peut retrouver dans un lieu d'enfouissement technique. Normalement, il y a moins de problématiques au niveau des... étant donné qu'il n'y a pas de matières organiques, donc il y a moins de problématiques au niveau des odeurs, au niveau des émissions de gaz, et cætera.

1740 Donc, ça peut être un avantage indéniable, malgré le fait que ça peut prendre quand même une installation d'élimination de matières résiduelles à un lieu d'enfouissement, la capacité va durer beaucoup plus longtemps. Je vais juste utiliser, à titre d'exemple, ce qui nous a été présenté tout à l'heure pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim, qui a encore une durée de vie très, très, très longue, étant donné que c'est principalement des résidus d'incinération qu'on y enfouit, maintenant.

1750 Mais je voudrais juste revenir, je vais vous présenter... Demain, je vais vous fournir un petit portrait de la situation sur le suivi qui a été fait par le ministère concernant l'installation de l'incinération de la Ville de Québec.

1755 Et je transférerais la parole à mon collègue, Khalid Guerinik, qui va pouvoir vous expliquer un peu plus le fondement, un petit peu, des normes au niveau de l'incinération qui nous permet de dire que c'est une installation qui peut être sécuritaire pour l'environnement, comme c'est le but associé à la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles*.

LE PRÉSIDENT :

1760 Et quand vous parlez de sécuritaire pour l'environnement, je présume que ça inclut la santé publique?

M. CLAUDE TRUDEL :

1765 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1770 **M. KHALED GUERINIK :**

1775 Oui, bonjour. Donc, dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, on a deux types de normes d'émission. Donc, les normes à la source, donc à la cheminée, mais il y a aussi les normes d'air ambiant qui sont déterminées par une dispersion. Donc... Mais les normes d'émission sont basées sur des... sur la technologie, donc sur les meilleures techniques disponibles, et sur des études, sur les émissions des établissements qui sont comparables.

1780 Mais le respect des normes d'émission ne veut pas dire que les normes d'air ambiant seront respectées. Ça va dépendre de l'emplacement de l'incinérateur. Ça peut dépendre de la hauteur de la cheminée, de la vitesse des émissions, ça va dépendre des effets des bâtiments, ça va dépendre des effets... la direction des voies, pas mal d'autres paramètres.

1785 Donc, pour résumer, donc le respect des normes d'émission à la cheminée ne veut pas dire automatiquement que les normes d'air ambiant sont respectées. Ces normes d'air ambiant sont basées sur des effets sur la santé. Donc, ce n'est pas la même chose. Donc, ce n'est pas les mêmes bases pour les normes d'émission et les normes d'air ambiant. Je ne sais pas, est-ce que ça répond à la question?

LE PRÉSIDENT :

1790

Bien, vous venez un peu de contredire madame Schnebelen, qui disait que les valeurs limites de rejets atmosphériques prennent en compte également la sécurité et... pas la sécurité, mais la santé des populations environnantes. — Est-ce que je vous ai bien compris, madame Schnebelen? Le RAA...

1795

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui.

1800

LE PRÉSIDENT :

... quand vous avez fait référence...

Mme MARION SCHNEBELEN :

1805

Bien, de manière générale, les normes... comment je pourrais vous dire... Les normes d'air ambiant, au final, on est consulté, c'est sûr, d'un point de vue santé publique pour donner une position au niveau de l'évaluation du risque à la santé. Il peut y avoir des structures comme des comités interministériels où plusieurs ministères siègent pour participer à ces révisions de normes.

1810

Mais au final, les normes d'air ambiant qui sont choisies sont des normes de gestion. Il n'y a pas juste un aspect de protection de la santé, il y a aussi un aspect lié à la faisabilité technique de permettre d'atteindre ces normes-là. Et là, il y a d'autres « considérant » qui rentrent en ligne de jeu, qui sont des « considérant » qui sont couverts par d'autres ministères, comme le MEI, d'autres types de ministères qui ont différentes responsabilités.

1815

Ça fait que nous, on est là, on est consulté pour fournir un avis. Est-ce qu'en bout de ligne, notre recommandation de santé publique est la seule à être considérée? Pas... Non. Voilà.

1820

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends très bien. Donc, ce que vous nous dites, c'est que les valeurs limites des émissions peuvent entraîner des concentrations environnantes qui soient supérieures à des seuils toxiques? Dans le fond, c'est ce que vous nous dites?

1825

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui. Et je pourrais... J'aimerais donner la parole à Audrey Smargiassi pour compléter cet élément-là, s'il vous plaît, Monsieur le président.

1830

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

1835

Mme MARION SCHNEBELEN :

Merci.

1840

Mme AUDREY SMARGIASSI :

Rapidement. Merci, Marion. — Monsieur le président, en fait, comme j'ai mentionné tantôt, pour ce qui est des polluants de l'air comme les particules fines, il n'y a pas de seuil sans effet. Et donc, c'est pour ça que le...

1845

LE PRÉSIDENT :

Je ne parle pas de particules... Je ne parle même pas de particules fines, de façon générale.

1850

Mme AUDREY SMARGIASSI :

O.K. Bien alors, ça dépend des polluants. Pour certains polluants, il y a certaines normes qui demeurent uniquement des normes de gestion. Et l'exemple que je donne, c'est celui des particules fines.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1855

Juste une question pour monsieur Trudel pour compléter, pour quelle raison on ne retrouve pas plus d'incinérateurs au Québec? Est-ce que c'est parce que ça coûte plus cher?

1860

Parce que vous sembliez dire tout à l'heure que d'un point de vue environnemental, il y a moyen de faire une installation qui est acceptable. Mais on n'en retrouve pas... on en a... En fait, il y a des incinérateurs pour les boues à Longueuil et à Montréal, mais autrement, il y a juste l'incinérateur ici, à Québec, et à Lévis, qui est plus petit. C'est quoi qui fait que ça ne marche pas?

M. CLAUDE TRUDEL :

1865

Excusez-moi, je pense que tout à l'heure, j'ai oublié de fermer mon micro. Je vais juste repréciser, demain, on va vous fournir encore deux informations concernant la... Puis je vous reviens à votre réponse, inquiétez-vous pas.

1870

Sur le programme d'échantillonnage d'air ambiant qui a été fait, les rapports qui ont été déposés, et cætera, puis les gens qui... Il faut comprendre que dans le processus d'autorisation, premièrement, c'est assujetti à la procédure d'évaluation environnementale.

1875

S'il y avait un nouvel incinérateur au Québec, il serait assujetti à la procédure d'évaluation environnementale, qui ferait en sorte d'évaluer tous les impacts qu'on peut avoir sur l'environnement. Les gens de la santé seraient aussi consultés lors du processus d'autorisation de ce projet-là. Et il faut distinguer une norme d'émission et une norme d'air ambiant.

1880

Mon collègue a commencé à le faire, tout à l'heure. Mon collègue a précisé que pour certaines normes d'émission, il y avait des exigences spécifiques à respecter au niveau du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Pour le volet normes d'air ambiant, ça s'applique à toutes les installations qu'on a au Québec, pas juste les incinérateurs. Ça s'applique aussi aux lieux d'enfouissement technique, et cætera.

1885

C'est par une modélisation qu'on évalue le respect des normes d'air ambiant. Il peut y avoir aussi, pour certaines installations, on a en plus des normes d'air ambiant, des critères de qualité de l'air, au ministère.

1890

Si je fais le parallèle, parce que je suis beaucoup plus familier avec le volet lieux d'enfouissement technique, on a une liste de critères qu'on retrouve souvent dans nos biogaz, et cætera, puis qu'on évalue, voir s'il y a un respect de nos critères. C'est des critères de la qualité de l'air basés sur la santé des gens.

1895

Puis ça, je pourrais avoir quelqu'un qui pourrait vous parler abondamment de ça, mais les personnes ne sont pas avoir moi, aujourd'hui. Donc, on fait, en plus du respect... Parce que les normes d'émission sont, en fin de compte, ce qui doit être respecté pendant l'exploitation, donc on va s'assurer au niveau de l'autorisation au départ qu'on a une installation qui est en mesure de respecter ces exigences-là et on va faire le suivi par la suite.

1900

Puis au niveau de l'autorisation, on va faire une modélisation du respect de ces paramètres-là. On va aller chercher d'autres critères aussi qui peuvent être... qui peuvent affecter la qualité des gens. Et on va évaluer l'impact du projet. C'est ça, la procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement. On va tenir compte du milieu dans lequel est l'insertion de ce projet-là.

1905

C'est certain que s'il y avait un nouveau projet, ça serait pris en compte dans l'autorisation de ces projets-là et toutes les mesures efficaces. À la limite, un projet qui aurait trop d'impacts sur l'environnement et sur la santé des gens pourrait être refusé, à la limite, à ce niveau-là.

1910

Je vous reviens à votre question, pourquoi il n'y a pas beaucoup plus d'incinération? C'est que vous ferez juste un parallèle entre les coûts d'élimination. Actuellement, c'est clair qu'à Québec, ça coûte plus cher pour la gestion des matières résiduelles que dans la grande région de Montréal parce qu'on a décidé, c'est un choix qui a été fait, je rappelle que la Ville de Montréal a déjà exploité un incinérateur par le passé, donc c'est un choix qui a été fait puis il y a un coût différent.

1915

Ça coûte plus cher éliminer par enfouissement, mais si on fait la balance avantages... par incinération, excusez. Si on fait la balance des inconvénients, avantages, par contre, il peut y avoir certains avantages au niveau de la disposition des résidus d'incinération.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1920

Puis quand on parle que ça coûte plus cher, on parle de quoi comme écart de coût entre l'enfouissement puis l'incinération?

M. CLAUDE TRUDEL :

1925

Malheureusement, on n'a pas beaucoup de comparables. Je peux vous dire que c'est... pour les deux incinérateurs d'ordures ménagères, je vais faire... je ne parlerai pas des incinérateurs pour les boues d'épuration municipales parce que c'est assez particulier, on le comprendra. Et on n'a pas beaucoup de comparables, mais de ce que je peux avoir comme information, ça tourne autour de pas loin de 150 \$ la tonne.

1930

Peut-être que les gens de la Ville de Québec et les gens de la Communauté métropolitaine de Québec qui sont ici pourraient vous donner de l'information là-dessus. Puis j'en profite aussi...

1935

Je ne veux pas nécessairement aiguiller toutes les réponses vers ce côté-là, mais s'il y avait des questions sur le comité de vigilance, peut-être aussi qu'ils seraient en mesure de vous répondre, à ce niveau-là. Mais moi, je parle d'une fourchette peut-être autour de 150 \$ la tonne pour l'élimination par incinération.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1940

Monsieur Bernier?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

1945

Oui. En fait, je passerais la parole à monsieur Carl Desharnais. Il pourra vous répondre à ce sujet-là.

M. CARL DESHARNAIS :

1950

Donc, Monsieur le président, effectivement, on est aux alentours de 150 \$ la tonne, incluant la redevance à l'élimination pour... comparativement à des coûts d'enfouissement qui sont... tout

dépendant des sites, des fois, bien en deçà du 100 \$ la tonne. Donc, il y a effectivement une différence au niveau des coûts.

1955 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1960

Je vais prendre la deuxième question de monsieur Caron et nous prendrons une pause par la suite.

M. RÉAL CARON :

1965

Oui. C'est...

LE PRÉSIDENT :

1970

Pardon, monsieur Caron. — Le 150 \$ inclut les cendres, inclut l'enfouissement des cendres?

M. CARL DESHARNAIS :

1975

Oui. C'est la tarification globale pour l'incinération et la disposition des cendres.

LE PRÉSIDENT :

1980

Et quand les résidus rentrent dans l'incinérateur, ils sont forcément quantifiés. Et quand vous sortez les cendres, elles sont enfouies. Est-ce que les cendres, finalement, sont... Je sais que ce n'est pas des grandes quantités, mais est-ce qu'elles sont... ça ne revient pas à dire qu'elles sont comptabilisées deux fois?

M. CARL DESHARNAIS :

1985

Dans le calcul de la redevance, ce qu'on paie à l'élimination, on le paie sur l'intrant, si j'ai bien compris la question.

LE PRÉSIDENT :

1990

Je ne parle pas de paie, je parle de la quantification des cendres. Quand vous rentrez des déchets, des matières résiduelles dans l'incinérateur, vous avez un poids donné?

M. CARL DESHARNAIS :

1995

Oui. Donc...

LE PRÉSIDENT :

2000

De ce poids, un certain poids de cendres que vous enfouissez, est-ce que finalement, ces cendres-là, l'équivalent de ces cendres, n'est pas comptabilisé deux fois?

M. CARL DESHARNAIS :

2005

On rentre 270 000 tonnes environ par année d'ordures ménagères. On incinère aussi environ 20, 24 000 tonnes de boues puis on enfouit en cendres environ 55 à 60 000 tonnes de cendres. Donc, c'est le...

LE PRÉSIDENT :

2010

Justement, ces cendres-là, ces 50 000 tonnes de cendres, elles ont été comptabilisées dans l'intrant, forcément? Il n'y avait pas de cendres comme telles, là...

M. CARL DESHARNAIS :

2015

Oui...

LE PRÉSIDENT :

2020 ... ce sont des matières résiduelles qui ont généré des cendres. Vous les sortez et elles sont recombabilisées au niveau de l'enfouissement?

M. CARL DESHARNAIS :

2025 Oui. Donc...

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça?

2030 **M. CARL DESHARNAIS :**

2035 Donc, comptabilisées, je comprends que c'est au niveau de RECYC-QUÉBEC ou du ministère de l'Environnement. Effectivement, je crois que dans les statistiques d'incinération, on tient compte de ces quantités-là. Et à l'enfouissement, je crois que oui, mais il faudrait voir, je crois, avec la... soit RECYC-QUÉBEC ou le ministère.

LE PRÉSIDENT :

O.K. — Alors, madame Langlois, si vous avez l'information?

2040 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, je vais laisser mon collègue, monsieur Vermette, répondre.

M. FRANCIS VERMETTE :

2045 Oui, Monsieur le président. Écoutez, on les...

LE PRÉSIDENT :

2050 Parlez plus fort, monsieur Vermette, s'il vous plaît.

M. FRANCIS VERMETTE :

2055 Oui. On les enlève parce que si on voit bien, écoutez, juste les données de l'incinérateur de Québec, on parle d'environ 275 000 tonnes par année. Et nous, dans les données qu'on a publiées pour l'année 2019, on parle de 224 000 tonnes ou 225, je ne l'ai pas devant les yeux, éliminées... tonnes.

2060 Donc nous, les rejets solides, qui sont les cendres, vont être compilés dans les données éliminées puis ce qui va être, là, incinéré. Et c'est la même chose pour les boues qui peuvent avoir été incinérées.

LE PRÉSIDENT :

2065 Merci pour votre réponse. — Monsieur Caron, vous avez une deuxième question? Monsieur Réal Caron? Monsieur Caron, une troisième fois, est-ce que vous êtes toujours avec nous? Bon. Alors, nous allons arrêter une quinzaine de minutes pour une pause et nous reprendrons à 21 h 00. Merci.

2070
PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2075 Bon. Rebonsoir, mesdames et messieurs. Nous poursuivons notre séance avec monsieur Réal Caron pour sa deuxième question. Monsieur Caron?

M. RÉAL CARON :

2080 Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2085 Oui, absolument.

M. RÉAL CARON :

2090 O.K. Est-ce que je peux... je pourrais... Je commencerais avec deux très brèves remarques sur l'ensemble des interventions de tout à l'heure. Merci pour vos questions. Je voulais juste vous signaler, si vous n'êtes pas... peut-être pas déjà au courant que l'actuel incinérateur de la Ville de Québec a été construit en deux mille... en 1974, pardon, en 1974, quelques mois avant d'être obligé d'être assujetti à une étude d'évaluation environnementale.

2095 Donc, il n'a pas subi ce processus-là quand il a été construit. Deuxièmement, monsieur Trudel, du ministère de l'Environnement, a fait référence deux fois, tout à l'heure, à des études...

LE PRÉSIDENT :

2100 Monsieur... Non, monsieur Caron... Monsieur Caron?

M. RÉAL CARON :

2105 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je ne veux pas vous...

2110 **M. RÉAL CARON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2115 Je ne peux pas accepter que vous reveniez sur des propos...

M. RÉAL CARON :

O.K.

2120

LE PRÉSIDENT :

... qui ont été dits par les personnes-ressources. Donc, allez-y directement à votre question.

2125

M. RÉAL CARON :

Merci. Ma question va porter sur... Bon. Il a été beaucoup... Dans les réponses que vous avez eues, puis la question était déjà prête, ça concerne l'installation des brûleurs au gaz naturel à l'incinérateur de la Ville de Québec.

2130

Dans les recherches, moi, tout à l'heure... Je m'excuse. Quand, au début de ma première question, je pensais être l'intervenant suivant, donc je ne me suis pas présenté complètement puis je m'en excuse.

2135

Je suis membre du Mouvement pour une ville zéro déchet à Québec. Et dans les recherches que j'ai faites en vue de mes questions, ce soir, j'ai découvert que le vérificateur général de la Ville de Québec, dans son rapport 2014, il y a un chapitre complet sur la gestion des matières résiduelles.

2140

Il informait le conseil municipal qu'il y a un appel d'offres, l'appel d'offres 47131 de la Ville de Québec avait été annulé le 10 novembre 2014 parce que... puis ça concernait la fourniture et l'installation de brûleurs au gaz naturel et il avait été annulé parce que les soumissions reçues dépassaient les estimations de la ville et le budget alloué pour le projet. Quelques années plus tard, après que la ville ait décidé d'essayer de...

2145

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Caron... Monsieur Caron?

M. RÉAL CARON :

2150

... l'incinérateur...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Caron?

2155 **M. RÉAL CARON :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

2160

Il faudrait poser la question, s'il vous plaît.

M. RÉAL CARON :

2165

Oui. Alors, je... Il y a eu un délai de plusieurs années entre l'annulation de l'appel d'offres de 2014 et le processus long qui est sur le point de s'achever, malgré les recommandations du Conseil canadien des ministres de l'environnement de 1989.

2170

Je désirerais savoir pourquoi personne, en tout cas la santé publique, à ma connaissance, et le ministère de l'Environnement, ne sont pas intervenus pour... suite à l'annulation de cet appel d'offres là, alors que les brûleurs au gaz, aujourd'hui, sont considérés comme si importants?

2175

Et quelle serait la réponse de la ville, pourquoi elle a annulé l'appel d'offres en 2014 pour reprendre ça quelques années après, si on se situe un peu dans un contexte de santé publique?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel, est-ce que vous avez une réponse à cette question?

2180

M. CLAUDE TRUDEL :

Pas pour l'ensemble de la question. Je vous dirais qu'il y a des choses qui concernent plus la gestion comme telle de l'incinérateur. Donc, je référerais ça à celui qui exploite cette installation-là.

2185 Mais je vous ai dit aussi tout à l'heure que demain, je vais vous déposer une espèce de survol de toutes les interventions que le ministère... notre direction régionale qui s'occupe de faire le contrôle de cette installation-là comme dans toutes les autres régions qui font le contrôle pour les installations d'élimination. Donc, je vais vous faire un portrait de ça.

2190 Ce que je peux vous dire, c'est que la Ville de Québec, selon l'information que j'ai, a déposé le 15 mars 2021 au ministère une mise à jour de son plan d'action qu'elle met présentement en œuvre afin de retrouver la conformité à la législation environnementale. Ça va faire partie des éléments que je vais vous déposer, demain.

2195 **LE PRÉSIDENT :**

Mais monsieur Caron parle quand même d'il y a à peu près une quarantaine d'années.

M. CLAUDE TRUDEL :

2200 J'ai peut-être mal compris la question. Excusez-moi, Monsieur le président. Mais je sais que l'installation de l'incinération a été mise en place en 74, je ne connais pas... je n'étais pas à l'emploi du ministère, à cette époque-là. Je ne connais pas les procédures d'autorisation qui étaient en vigueur, à cette époque-là.

2205 Quand je vous ai référé tantôt à la procédure qui est en vigueur aujourd'hui, c'est parce qu'on supposait l'installation d'une nouvelle installation. Mais pour compléter la question, comme je vous dis, moi, ce que j'ai compris, c'est qu'il semble y avoir eu des interventions à faire par l'exploitant de l'incinérateur qui a été retardé dans le temps. Ça, ce n'est pas au ministère à répondre à cette question-là.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

2215 Merci. — Monsieur Caron, écoutez, je pense que cet objet-là pourrait certainement faire l'objet de tout un argumentaire dans le cadre d'un mémoire que vous pourriez déposer à la commission.

M. RÉAL CARON :

2220 Oui. Je vous remercie, Monsieur le président. Effectivement, notre mouvement a l'intention de déposer un mémoire à votre commission.

2225 Mais comme monsieur Desharnais est présent au... avec monsieur Bernier, de la Communauté métropolitaine de Québec, et que monsieur Desharnais est en charge... en tout cas, entre autres, du centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, je pense, en tout cas, qu'il serait probablement au courant de l'appel d'offres de novembre 2014 qui avait été annulé par le comité exécutif de la Ville de Québec.

LE PRÉSIDENT :

2230 Juste pour que je comprenne, c'est quoi, l'intérêt que... C'est quoi, l'intérêt de la question?

M. RÉAL CARON :

2235 O.K. Parce que la ville met beaucoup l'emphase dans ses plans d'action sur l'importance des brûleurs au gaz pour avoir la température... là, je vous épargne les détails, au bon degré, réduire les émissions. Mais si c'est... Et c'est important. Mais si c'était si important, pourquoi la ville a-t-elle renoncé en termes de santé publique à faire cet investissement-là en 2014?

2240 Puis ça fait déjà... Le Conseil canadien des ministres de l'environnement le demandait depuis longtemps. Alors, pourquoi la ville a annulé un appel d'offres, puis quelques années après, dans tout le mouvement de transformation de l'incinérateur en centre de valorisation énergétique, là, ça devient important de faire cet investissement-là? En tout cas, nous, on voit un problème en termes de santé publique.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

2250 Donc, je vous envoie la question, monsieur Bernier, de la CMQ, peut-être que vous pourriez répondre?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Honnêtement, je ne connais pas la réponse à la question. J'aurais... — En fait, oui, je ne sais pas si Carl, est-ce que tu peux tenter d'y répondre? Moi, je ne connais pas la réponse.

2255

M. CARL DESHARNAIS :

Oui. En fait, moi, je suis responsable de la valorisation puis de l'incinération depuis fin 2017. Mais ce que... Donc, je n'ai pas participé à ces appels d'offres là, malheureusement, en 2014. Par contre, comme je l'ai mentionné, c'était TIRU qui était l'exploitant avant 2015. Puis en 2015, la ville a repris les opérations en régie.

2260

En 2015, on a fait face alors à un four... on a eu une grosse problématique où on avait un four qui était non-conforme au niveau de la RBQ, qui avait été arrêté, donc d'incinérer. C'est pour ça que si on regarde les quantités enfouies à l'époque, elles avaient augmenté, en 2015. Donc, la ville a dû mettre des efforts, à cette époque-là.

2265

Mais je n'étais pas en charge. Donc, c'est des choses que je connais à mon niveau. Mais à mon arrivée, en fin 2017, on a repris ces travaux-là, donc faire des appels d'offres, l'ingénierie et la construction, qui nous amènent où on en est aujourd'hui.

2270

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. — Monsieur Bernier, pensez-vous pouvoir obtenir les informations et nous les envoyer par écrit?

2275

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Oui, absolument. On fera les validations, Monsieur le président.

2280

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. — Merci, monsieur Caron.

2285 **M. RÉAL CARON :**

Merci, Monsieur le président.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. — J'appelle monsieur Denis Blaquière.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2295 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

2300

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2305 Alors, mon nom est Denis Blaquière. Je suis un réalisateur qui a tourné en 2012 le documentaire « La PouBelle Province ». Alors, c'est un documentaire sur la gestion des matières résiduelles au Québec qui a eu un certain retentissement à l'époque et qui... dans lequel on découvrait beaucoup de choses inquiétantes.

Et une de ces choses-là, c'était qu'on a constaté que dans l'industrie de l'élimination, l'autosurveillance des installations était malheureusement la norme.

2310

Alors ça, ça veut dire que les tests pour détecter les émanations furtives des sites d'enfouissement, les tests d'analyse des liquides de lixiviation, les tests des puits d'observation de la nappe phréatique, les cheminées des incinérateurs, et cætera, se sont faits... c'est les propriétaires des sites d'enfouissement qui sont responsables de faire beaucoup de ces tests-là.

2315

Et dans le documentaire, on... il y a une séquence du documentaire où il y a eu un procès en 2006 où des citoyens riverains du site d'enfouissement de Lachenaie ont poursuivi le ministère de l'Environnement et il y a des fonctionnaires du ministère qui sont venus témoigner sous serment.

2320 Et là, ils ont révélé qu'ils avaient sur leur bureau une pile haute comme ça de tests d'émanations furtives, il y en avait pour six mois de temps. Et personne n'avait eu le temps de regarder ça. Ils n'ont pas eu le temps de regarder ça.

LE PRÉSIDENT :

2325 Et votre question?

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2330 La question, j'aimerais savoir combien d'inspecteurs du ministère de l'Environnement surveillent directement nos sites d'enfouissement et nos incinérateurs? À quelle fréquence ils font des tests directement sur le terrain? Et à quelle fréquence ils font des inspections surprises?

2335 Et aussi, j'aimerais savoir combien de jours se passent avant qu'un inspecteur révise des rapports d'autosurveillance des sites d'enfouissement? Est-ce qu'ils sont tous révisés? Et qu'est-ce qui se passe s'ils ne sont pas conformes?

LE PRÉSIDENT :

2340 En fait, vous avez placé huit questions en une. Vous êtes très habile.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2345 Bien, c'est la question... Oui, mais non. Non, mais c'est la... Monsieur le président, c'est simplement la question de savoir à quelle... Est-ce que les représentants, les inspecteurs du ministère de l'Environnement sont vraiment sur le terrain?

LE PRÉSIDENT :

2350 J'ai très bien compris votre question, monsieur Blaquière. Tout d'abord, on va commencer par la première question. — Combien, monsieur Trudel, il y a d'inspecteurs au ministère de l'Environnement qui font la surveillance des sites, des lieux d'élimination? Ou est-ce que c'est

entièrement sous la responsabilité des gestionnaires, soit comme l'indiquait monsieur Blaquière, une autosurveillance?

2355 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2360 Je vais commencer à vous répondre puis je vais passer, après ça, la parole à ma collègue, Marie-Pier Beaumont. Je vous ai expliqué, il faut comprendre que le règlement exige de l'autosurveillance, c'est sûr, de la part des exploitants. C'est une nouveauté qu'on n'avait pas, dans le passé. Quand on avait des anciens lieux d'enfouissement sanitaires, il n'y avait aucun suivi qui était requis par les exploitants.

2365 Donc, c'est une nouveauté qu'on a introduite dans le règlement pour toutes les installations d'élimination de matières résiduelles. Puis ça n'empêche pas les activités de contrôle. Au contraire, ça permet même de faire plus de contrôle au ministère parce qu'on va comprendre, par rapport aux résultats qu'on nous fournit, où on peut investiguer, où on doit faire des investigations supplémentaires pour assurer un meilleur contrôle.

2370 Et là-dessus, je ne le sais pas si ma collègue a le nombre précis d'inspecteurs au ministère, mais à la limite, je vais la laisser quand même répondre puis on pourra prendre la question en délibéré. J'aimerais, par contre, que si vous avez l'intention de nous poser... En tout cas, j'aimerais qu'on récapitule vraiment, pour être capable de vous fournir toutes les réponses, toutes les questions qui ont été posées, à savoir si on... pour fournir une réponse. Là, on y va pour le nombre d'inspecteurs. Marie-Pier?

2375

LE PRÉSIDENT :

Le nombre de visites, est-ce que ça se fait de façon systématique ou pas?

2380 **Mme MARIE-PIER BEAUMONT :**

Je vais commencer par le nombre d'inspecteurs. Pour ce qui est au secteur... Bien, au niveau provincial, on a près de 300 inspecteurs. Puis au niveau « secteur municipal », qu'on appelle, il y a 80 inspecteurs, répartis au niveau de la province. Ils sont... Nos inspecteurs sont polyvalents,

2385 ça fait qu'ils peuvent faire n'importe... ils peuvent s'occuper soit de l'eau potable ou des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

2390 Je veux juste comprendre. 300 plus 80 ou 300 incluant 80?

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

300 incluant 80.

2395

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2400

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

Donc, pour ce qui est des inspections, nos inspecteurs vont sur le terrain régulièrement. Pour les fréquences, ça dépend du risque. Ça peut aller de... Ça varie entre deux à six inspections, annuellement.

2405

Pour ce qui est du nombre d'inspections plus précisément, comme pour l'année 2019-2020, il y a eu 761 inspections au niveau des matières résiduelles sur le terrain. Au niveau des inspections hors site, ce qui est de la vérification de documents fournis ou de vérification administrative, c'est 1 422 inspections, donc pour un total de 2 183 inspections. Je ne sais pas si ça faisait le tour?

2410

LE PRÉSIDENT :

Dans les 761 inspections terrain, combien y en avait-il, des visites... des inspections surprises?

2415

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

Ça, je ne peux vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

2420

D'accord. Merci, madame. — Monsieur Blaquière, deuxième question.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2425

Bien, la deuxième question, elle est... bien, en tout cas, j'espère qu'on va savoir combien de... Le deuxième volet, c'était combien de jours passent entre quand le ministère reçoit un rapport d'auto-inspection et que quelqu'un le regarde et qu'il dise si c'est correct ou non. Mettons que moi...

LE PRÉSIDENT :

2430

Alors...

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2435

... je suis le propriétaire du site de Lachenaie, O.K., j'engage une compagnie pour... O.K.

LE PRÉSIDENT :

2440

J'ai bien compris votre question.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

Voilà.

2445

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel, quel le délai entre le moment où le ministère reçoit un rapport d'autosurveillance et le moment de l'intervention éventuelle de l'inspecteur?

2450

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vais céder la parole encore à ma collègue, Marie-Pier Beaumont.

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

2455 Je n'ai pas l'information, je n'ai pas de données à ce sujet. Par contre, on fait dans le meilleur des délais qu'on peut.

LE PRÉSIDENT :

2460 Est-ce qu'il y a moyen de documenter la réponse?

Mme MARIE-PIER BEAUMONT :

2465 Je ne sais pas, je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Madame Forget.

2470 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui. J'avais une question au niveau de... En fait, c'est pour la CMQ, c'est un autre... c'est un nouveau sujet. Je ne sais pas si vous avez terminé ce sujet-là, monsieur Zayed?

2475 **LE PRÉSIDENT :**

2480 Bien, écoutez, la réponse a été donnée. La réponse va être cherchée. Et monsieur Blaquière va recevoir la réponse soit dans les transcriptions ou encore dans les documents déposés par la commission. — Donc, merci, monsieur Blaquière. — Madame Forget, vous pouvez aborder le sujet que vous souhaitez.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2485 Merci. Ma question est pour monsieur Desharnais, je crois, de la CMQ. Je voulais savoir... En fait, parce que vous avez de l'expérience avec l'incinérateur, je voulais savoir c'était quoi, les conditions gagnantes, dans le fond, pour opérer un incinérateur? Ce que je veux dire, c'est quelle

taille, quel volume on doit avoir? Qu'est-ce qui rend le... À quel moment on a envie de faire un incinérateur?

2490 Parce que je sais que vous avez aussi un lieu d'enfouissement sur le territoire. Donc, vous connaissez un peu les deux. Est-ce qu'il y a un seuil minimum ou une certaine taille pour que ça soit rentable de construire un incinérateur?

2495 Est-ce qu'il y a des gens chez vous qui ont fait les études économiques, un peu, pour savoir le seuil, finalement, pour une petite municipalité? Puis peut-être que le ministère a des choses à compléter. Est-ce que les petites municipalités peuvent s'engager là-dedans ou il faut quand même un certain volume pour que ça en vaille la peine? Monsieur Bernier?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

2500 Oui, absolument. Écoutez, j'adresserais la question, en fait, à mon collègue, Carl Desharnais, qui pourra bien vous répondre.

M. CARL DESHARNAIS :

2505 En fait, de notre côté, ce qu'on peut dire, c'est qu'on a quatre lignes d'incinération. Donc, l'incinérateur est conçu pour 312 000 tonnes. Pour savoir à quel tonnage ça semble intéressant, je comprends que Lévis a aussi un incinérateur qui est de beaucoup plus petites dimensions. Malheureusement, je ne pourrais pas vous dire le tonnage exact et ni la taille. Je peux vous parler de ce qu'on a...

2510

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2515 Mais vous n'avez pas d'études? Évidemment, parce que celui que vous avez construit, ça fait longtemps. Disons pour l'aspect économique, je vais rebondir peut-être sur monsieur Trudel, après.

2520 J'avais une autre question pour vous, monsieur Bernier. C'est pour le... Du point de vue des préoccupations sociales, en réalité, évidemment, les lieux d'enfouissement technique ont aussi des préoccupations sociales, mais pour les incinérateurs, on en a moins au Québec. Puis si c'était une

direction que certaines municipalités veulent prendre, si on en entend parler, notamment dans les ateliers, c'est quoi, les préoccupations sociales principales autour de l'incinérateur?

2525 Oui, les particules, tout ça. Mais j'aurais quand même aimé avoir une liste de ces préoccupations-là pour le bénéfice d'autres municipalités qui voudraient aller dans cette direction. Puis si... Je veux dire, si vous avez un document qui vous guide, ça peut nous aider aussi, mais j'aurais aimé avoir un petit résumé.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

2530 Bien, écoutez, je comprends que la... De deux choses l'une, en fait, on pourra vous produire la liste, comme vous le demandez, de ce qui émane comme préoccupations, probablement en lien avec les activités notamment du comité de vigilance (coupure sonore) acceptabilité sociale qui est liée justement...

2535

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Parfait. Moi, ça a bloqué un peu, je ne sais pas si c'est de mon côté?

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Ça a bloqué ici aussi. — Pourriez-vous répéter brièvement votre réponse, monsieur Bernier?

2545 **M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Oui. En fait, ce que je comprends, c'est qu'en lien avec la question de madame Forget (coupure sonore).

2550 Ce que je disais, donc c'est qu'on pourra prendre, en fait, on pourra élaborer la liste des préoccupations en lien avec la présence de l'incinérateur. — Ce que je me demandais, c'est : est-ce que Carl Desharnais, en fait, voulait ajouter quelque chose à ça, en fait? Donc, ce qui est en lien avec l'acceptabilité plus sociale liée à la présence de l'incinérateur?

2555 **M. CARL DESHARNAIS :**

On pourra documenter. Mais principalement, il y a la qualité de l'air, il y a le transport, dans le fond, lié au camionnage. Il peut y avoir les odeurs, des risques d'odeurs puis c'est... comme nuisances, les poussières. Mais on pourra le documenter puis vous le fournir.

2560

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Puis si jamais vous avez... Vous pouvez le mettre aussi en relief par rapport à un lieu d'enfouissement technique à titre comparatif, ça peut être intéressant aussi de le mettre en comparaison, sans que ça soit nécessairement exhaustif. C'est vraiment juste que ça soit les différentes préoccupations sociales d'une technologie et de l'autre.

2565

Puis aussi, d'un point de vue... Je sais que d'un point de vue environnemental, si vous avez les enjeux plus dominants entre les deux technologies qui nous permettraient de mieux comparer dans le but de... dans nos réflexions sur les technologies futures pour les... d'autres municipalités que la vôtre, je pense que votre expérience peut-être bénéfique. Voilà.

2570

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Parfait. Très bien, merci.

2575

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. — Puis pour monsieur Trudel, ma question, c'était juste... Je ne sais pas si vous avez des études ou des informations complémentaires sur le seuil, à quel moment, à quel volume qu'un incinérateur vaut la peine? Ou est-ce qu'il y en a un seuil où ce n'est pas si important pour l'équation économique parce que vous parlez que c'était quand même beaucoup plus cher?

2580

M. CLAUDE TRUDEL :

Non, le ministère n'a pas de ce genre d'étude là. On sait que c'est plus cher parce qu'on le constate avec les coûts d'élimination. Mais c'est vraiment comme je l'ai répété tout à l'heure, c'est

2585

vraiment une question d'opportunité de la part du milieu municipal qui a à gérer les matières résiduelles qui doivent être éliminées, de regarder toutes les alternatives qui sont possibles.

2590

Puis je veux juste faire un petit parallèle, moi, quand je parle d'incinération, je parle de l'ensemble des équipements disponibles. Ça comprend la gazéification, la pyrolyse, et cætera. C'est parce qu'au ministère, pour une question de facilité pour les normes d'émission, et cætera, on utilise... on a fait un amalgame de toutes ces installations là, mais sous l'appellation « incinération ».

2595

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Le problème, c'est qu'on n'en a pas assez d'exemples pour être capable d'avoir des analyses intéressantes, c'est ça que vous avez dit?

2600

M. CLAUDE TRUDEL :

Exactement, c'est ça. On constate que les installations datent d'un certain temps. Je ne sais pas, je me permets peut-être... Je ne sais pas, je ne veux pas revenir sur un sujet antérieur, mais peut-être que si vous me permettez, je vais vous poser la question, si vous me permettez de revenir sur les...

2605

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Bien, je laisse ça à monsieur Zayed, c'est juste qu'on a beaucoup de citoyens en ligne, je vais le laisser gérer. Mais merci pour votre réponse.

2610

LE PRÉSIDENT :

Merci de ce coup de pouce, madame Forget. Effectivement, j'allais vous demander de patienter parce qu'il y a plusieurs intervenants qui patientent depuis déjà longtemps. — Donc, j'appelle monsieur Mathieu Goulet.

2615

M. MATHIEU GOULET :

2620

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2625

Oui, absolument.

M. MATHIEU GOULET :

2630

Oui. C'est ça, j'ai deux questions. Moi, je suis Mathieu Goulet, membre du Mouvement pour une ville zéro déchet. Et puis dans le fond, on sait que l'incinérateur de la Ville de Québec doit respecter les normes régissant les émissions de polluants. Donc, le Mouvement pour une ville zéro déchet a colligé une revue de presse qui fait la liste des dépassements depuis 2004.

2635

On y a remarqué plusieurs dépassements et puis notamment avec des polluants qui se répétaient. Il y a les PM2.5, monoxyde de carbone, dioxines et furanes, des métaux lourds, acides chlorhydriques, oxydes de soufre, oxydes d'azote, mercure, arsenic, chlorophenol, chlorobenzène, pour ne nommer que ceux-là. Il y a certains polluants aussi qui ne sont pas réglementés.

2640

En fait, c'est des polluants qu'on fait une analyse, mais qu'il n'y a pas de... bien, il n'y a pas de normes, finalement, on peut les dépasser comme on veut. Pour mettre de l'ordre dans tout ça, la ville a fait des travaux d'installation et de modernisation des installations. Mais ce qu'on retrouve, c'est que chaque modernisation, chaque travaux va avoir un effet sur quelque chose de très spécifique, dans le fond.

2645

Si on est, par exemple, sur les fameux brûleurs au gaz qui sont installés, bien, à mon avis, puis dans le fond, ça va avoir un gros effet probablement sur le monoxyde de carbone. Et puis, bien, le charbon avait un effet sur une autre molécule et puis le CO sur une autre molécule. Et puis là, dans le fond, on a une machine qui grossit, qui devient de plus en plus complexe à opérer. Et puis on n'a toujours pas démontré qu'elle était capable de fonctionner sans avoir de dépassements.

2650

Bien, ma question est la suivante, c'est une machine qui coûte cher et puis qui a toujours des dépassements puis qu'on n'a pas été capable de prouver qu'on allait être capable de la faire

2655

opérer comme il faut. Par principe de précaution, pourquoi les acteurs censés protéger le public ou de veiller au respect des normes d'émission ont-ils laissé s'écouler autant de temps avant que soit imposée la mise en œuvre des correctifs nécessaires?

2660

Et puis qu'est-ce qui arrivera... Puis c'est surtout ça, qu'est-ce qui arrivera dans le fait que ces normes ne seraient encore une fois pas respectées dans l'avenir et puis encore une fois avec les mêmes polluants?

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Bernier, c'est à vous la parole.

2665

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Donc...

2670

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a deux éléments. De façon synthétique, il y a deux éléments. Qu'est-ce qui explique le délai entre les émissions... le dépassement des émissions observé et les interventions? Et qu'est-ce qu'il en est de la situation actuelle, s'il y a encore des dépassements, qu'est-ce que vous avez l'intention de faire?

2675

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

2680

Absolument. Écoutez, j'aimerais vraiment pouvoir répondre, mais je pense que mon collègue, Carl, le ferait vraiment mieux que moi. En fait, ce que je peux quand même souligner, en fait, c'est que lorsqu'il y a des dépassements comme on l'a mentionné, bon, il y a une certaine procédure, en fait, qui est déjà implantée. Ce sont des questions auxquelles on a répondu qui sont disponibles, d'ailleurs, sur le site. Mais je laisserais Carl compléter davantage.

M. CARL DESHARNAIS :

2685

Oui. En fait, ça remonte à longtemps puis il y a eu plusieurs installations, plusieurs modernisations puis il y a eu un plan déposé au ministère qui prend du temps à mettre en œuvre, mais que la ville, je veux dire, met les énergies et le temps. Comme je dis, depuis 2015 à 2020, la ville a investi 42,5 millions.

2690

Juste corriger un peu : quand on parle de CO, qu'on corrige par item, le CO est une indication d'une combustion qui est adéquate ou pas. Donc, est-ce qu'on a une température adéquate? Et dans le cas où on a une combustion qui ne l'est pas à basse température, là, on peut avoir plein d'autres problèmes. C'est pour ça qu'on suit le CO. C'est pour s'assurer qu'une bonne partie des autres éléments sont bien gérés. Donc ça, c'est au niveau des brûleurs. Pour ce qui est du charbon...

2695

LE PRÉSIDENT :

2700

Mais il y a quand même une norme d'émission du monoxyde de carbone?

M. CARL DESHARNAIS :

2705

Oui, exactement. Puis la ville, comme je l'ai mentionné avant, a eu le premier respect en démarrage et aussi en conditions normales d'opération à la caractérisation de l'automne 2020 sur le four 1 qui avait des brûleurs, selon le REIMR, selon les normes du REIMR. Puis là, les trois autres fours sont munis de brûleurs puis on est en démarrage pour faire les caractérisations. Donc, on a rencontré les normes à l'automne 2020 sur le four 1.

2710

LE PRÉSIDENT :

2715

Parce qu'en fait, vous aviez quand même des dépassements de 2 à 18 fois de monoxyde de carbone en 2020 sur... dans trois des quatre fours. Mais je poserais la question également à monsieur Trudel. — Est-ce que le ministère de l'Environnement a un rôle à jouer sur... quand il s'agit d'observer que certains équipements ne respectent pas de façon, je dirais continue, les normes d'émission?

M. CLAUDE TRUDEL :

2720 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2725 Jusqu'où peut aller son pouvoir au ministère de l'Environnement?

M. CLAUDE TRUDEL :

O.K. Tout à fait...

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Vous tapez la main des opérateurs? Ça peut inclure des contraventions, ça peut inclure une fermeture? Jusqu'où ça peut aller, votre pouvoir?

2735 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2740 Tout à fait. C'est clair. Puis dans l'information que je vais vous transmettre, j'ai... je ne veux pas faire l'énumération exhaustive, mais il y a eu plusieurs sanctions pécuniaires, administratives. C'est un processus qu'on a instauré au ministère quand il y a des dépassements de normes qui ont été imposées à la ville. Toutes les sanctions, on peut y aller au niveau des sanctions pénales aussi, c'est prévu déjà à la réglementation, et cætera.

2745 On peut même aller, s'il y a une problématique en termes de fermeture des installations qui ne respecteraient pas, c'est les pouvoirs qui sont déjà prévus à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

LE PRÉSIDENT :

2750 Qu'est-ce que vous avez... Vous avez eu recours à quelles sanctions dans le cas de l'incinérateur?

M. CLAUDE TRUDEL :

2755 C'est ça, malheureusement, que je vais vous envoyer juste demain parce qu'il reste certaines précisions à aller chercher auprès de notre bureau régional. On a une certaine information, mais je vais m'assurer que l'information est complète en vue des... en vertu des questions qui sont posées ce soir.

LE PRÉSIDENT :

2760 Et est-ce que le MSSS, de son côté... On va attendre l'information, monsieur Trudel, avec impatience. — Est-ce que le MSSS a un pouvoir de son côté par rapport à une entreprise, une industrie qui dépasse régulièrement les limites d'émission?

2765 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

En fait, Monsieur le président, on a un pouvoir à partir du moment où le ministère qui est responsable de faire l'application de sa propre réglementation ne le fait pas.

2770 Donc, dans la *Loi de santé publique*, il y a quand même un article qui nous permet d'intervenir lorsqu'on se rend compte que le travail qui aurait dû être fait par un ministère, par exemple, dans ce cas-ci, donc le ministère de l'Environnement via son application réglementaire, n'est pas fait. Ça fait qu'on a le pouvoir de demander à ce ministère de le faire. Donc ça, c'est...

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, je présume que vous avez jugé que la situation récurrente de dépassements ne justifiait pas d'intervention de votre part?

2780 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

2785 Bien, en fait, moi, ce que je constate au niveau de l'incinérateur en particulier, c'est que le travail qui s'est fait, notamment au niveau du comité de vigilance auquel participe la Direction de santé publique depuis ses débuts, a démontré que la situation s'améliorait au niveau de l'incinérateur. Puis là, monsieur Goulet indiquait qu'il y avait des enjeux encore. Mais ce qu'on sait jusqu'à

maintenant, c'est quand même qu'il y a trois des quatre brûleurs qui viennent tout juste d'être convertis au gaz naturel.

2790 Donc, on peut supposer que les prochaines analyses vont révéler des meilleurs résultats environnementaux, même s'il y a des mois d'ajustement à prévoir. Mais vu les résultats qu'on a quand même vus au niveau du four 1, c'était quand même très encourageant. Ça fait qu'au niveau de la santé publique, jusqu'à maintenant, il y a eu quand même des démonstrations de modernisation qui améliorent la situation au niveau de l'exposition de la population.

2795 Et les recommandations qui ont été faites en santé publique par la direction régionale de Capitale-Nationale, notamment en 2015, là, il y a une période dont il était question tout à l'heure qui m'échappe un peu, mais les dernières recommandations... bien, pas les dernières, mais en 2015, il y avait quand même des recommandations qui indiquaient qu'il fallait continuer la modernisation de l'incinérateur de la Ville de Québec.

2800 L'exemple, c'était l'amélioration des fours, pour mieux contrôler les émissions de monoxyde de carbone, d'installer des moniteurs en continu de mercure. Il y avait une recommandation à l'effet de fixer des objectifs d'émission en deçà des normes réglementaires, d'encourager le recyclage et le compostage aussi auprès des citoyens et des ICI.

2805 Et il y avait des mesures visant la réduction des émissions provenant de l'ensemble des sources. Donc, favoriser une approche multisectorielle pour maintenir ou améliorer la qualité de l'air dans l'arrondissement de la cité de Limoilou.

2810 Ça fait que la Direction de santé publique, jusqu'à maintenant, et je pourrais laisser ma collègue de la Capitale-Nationale compléter au besoin, mais jusqu'à maintenant, elle a participé aux échanges, elle a participé aux évaluations de risque, à certaines décisions, notamment la décision d'interrompre le four 4 à la suite quand même de l'observation de dépassements importants de plusieurs contaminants de l'air en 2018.

2815 Donc, jusqu'à maintenant, on n'a pas eu la nécessité d'intervenir selon la *Loi de santé publique* à la place d'un ministère qui n'aurait pas fait son travail parce qu'on estimait que c'était quand même une application notamment par des mesures disciplinaires qui ont été établies en

2820 conséquence. Mais la responsabilité de faire appliquer le règlement plus les sanctions appropriées, on a estimé que c'était adéquat, dans ce cas-ci.

LE PRÉSIDENT :

2825 Merci, madame. — Monsieur Goulet, votre deuxième question.

M. MATHIEU GOULET :

2830 Oui. J'aimerais juste rectifier une information, peut-être, lire les PV du Comité de vigilance de l'incinérateur parce que la fameuse réunion que la santé publique a recommandé la fermeture... en fait, la santé publique n'était pas présente. Et l'incinérateur, le four 4 a été redémarré sur avis de la santé publique quelques jours plus tard. Ma deuxième question va baser sur la représentativité des campagnes d'échantillonnage.

2835 Pour le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques, une seule campagne d'échantillonnage de 12 heures dans l'année est nécessaire pour que l'opérateur de l'incinérateur puisse le faire fonctionner. Dans le fond, la ville, elle a montré bonne foi, elle a dit : On va en faire le double, donc on va faire 24 heures de mesures, ce qui correspond à 1 seule journée sur les 365 journées d'une année, soit moins de 0.3 % du temps.

2840 Il est reconnu que la nature des matières qui rentrent dans l'incinérateur est variable temporellement, selon les saisons, selon ce que les citoyens jettent. Et jusqu'à présent, aucun tri n'est opéré pour faire retirer les matières qui ne devraient pas être éliminées. Il est difficile, très difficile de penser que deux demi-journées dans une année au complet puissent être représentatives de ce qui est émis durant l'année au complet.

2845 De plus, la manière dans laquelle les résultats sont présentés laisse croire au public que lorsqu'il y a respect des normes, ça représentait ce qui survient de manière continue, alors que lorsqu'il y a dépassement, ça serait ponctuel et circonscrit. Dans les faits, on ne sait pas ce qui arrive, les 363 autres jours de l'année, nous n'avons pas de données. En traitement de signal, on essaie toujours d'avoir une fréquence de mesures au moins deux fois la fréquence du processus annualisé. Ne devrait-on pas...

2850

LE PRÉSIDENT :

2855 Mais votre...

M. MATHIEU GOULET :

2860 ... augmenter la fréquence des campagnes d'échantillonnage pour justement suivre les émissions et caractériser le processus d'incinération?

LE PRÉSIDENT :

2865 Monsieur...

M. MATHIEU GOULET :

Ceci semble d'autant plus important lorsque les résultats de la campagne montrent...

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Goulet...

M. MATHIEU GOULET :

2875 ... des dépassements... Oui?

LE PRÉSIDENT :

2880 Monsieur Goulet, bien sûr, vous pouvez nous faire part de toute cette information-là dans le cadre d'un mémoire. Mais pour le moment, je vous demande de poser une question.

M. MATHIEU GOULET :

2885 Oui. Bien, c'est... Ma question, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Alors...

2890

M. MATHIEU GOULET :

C'est est-ce qu'on ne devrait pas augmenter la fréquence des campagnes d'échantillonnage pour suivre les émissions et caractériser de façon adéquate le processus d'incinération? Et puis est-ce qu'on ne devrait pas aussi maintenir les campagnes d'échantillonnage, surtout lorsqu'il y a un dépassement, jusqu'à ce que les dépassements soient rentrés dans l'ordre?

2895

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors, monsieur Trudel, selon les experts que vous avez au sein de votre ministère pour avoir des données représentatives des émissions sur une base annuelle, est-ce qu'il y a une recommandation qui vous est faite quant au nombre d'échantillonnages sur une base annuelle et la durée de chaque échantillonnage?

2900

2905

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, Monsieur le président. Je vais quand même... Juste avant de passer la parole à mon collègue, Khalid Guerinik, je vais quand même juste expliquer deux choses au niveau de la réglementation. Il va être en mesure de plus le préciser.

2910

Mais au niveau de la réglementation et des normes qu'on appelle le « suivi en continu », c'est pour nous donner une idée (coupure sonore) du fonctionnement de l'installation en continu. Et on a, c'est sûr, un suivi qui est fait à une certaine fréquence. Je ne veux pas m'avancer parce que c'est... ça relève du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Donc, je vais passer la parole à Khalid Guerinik.

2915

M. KHALID GUERINIK :

Oui, merci. — Donc, pour les normes d'émission des contaminants, la façon pour les vérifier, c'est avec des échantillonnages d'une fréquence d'une fois par année. Mais c'est... Le

2920

règlement prescrit aussi des méthodes bien définies pour vérifier lorsque... des normes. Donc, il faut qu'un consultant aille sur place pour faire des prélèvements avec des méthodes bien précises. Donc, avec le volume d'air à prélever bien précis, le...

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on ne rentrera pas dans la méthode, dans la technique, s'il vous plaît.

2930 **M. KHALID GUERINIK :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2935 On est dans le nombre de campagnes d'échantillonnage. Combien d'échantillonnages vous faites, vous procédez, dans une année?

M. KHALID GUERINIK :

2940 C'est pour l'incinérateur de Québec, c'est une fois par année. L'incinérateur, c'est qu'on s'engage à faire ça deux fois par année. Mais comme il vient de le mentionner, mon collègue, monsieur Trudel, on a aussi... le règlement prescrit une exigence des mesures en continu pour certains paramètres. Donc, les particules, le monoxyde de carbone, l'oxygène, tout ça. Donc ça, c'est... vérification continue pour permettre de...

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous voulez dire, « en continu »? C'est 24 heures par jour, 365 jours par année?

2950 **M. KHALID GUERINIK :**

Non non, c'est 24 heures par jour, ce sont des appareils qui sont installés directement sur la cheminée qui permettent de...

2955 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien, mais je voudrais juste que vous répondiez à ma question, 24 heures par jour, 365 jours par année, c'est ça, « en continu »?

2960 **M. KHALID GUERINIK :**

Oui oui, c'est exact. C'est exact. C'est en continu pendant l'opération dans toute la durée d'opération de l'incinérateur. Donc, ces appareils, dépendamment des contaminants, pourraient prendre des mesures aussi, mais (inaudible), mais ça dépend des contaminants. Et ces appareils-là...

2965

LE PRÉSIDENT :

Et pour les autres contaminants que vous échantillonnez une fois par année, si vous vous comparez à des incinérateurs ailleurs dans le monde ou ailleurs au Canada, est-ce que c'est à peu près l'équivalent? Est-ce que tous les incinérateurs, de façon générale, échantillonnent une fois par année pour les mêmes substances que vous?

2970

M. KHALID GUERINIK :

Pour l'incinérateur de Québec, c'est deux fois par année. Mais sincèrement, j'ai vu, eu Europe, il y a des incinérateurs qui incinèrent quatre fois par année. Mais est-ce que c'est le règlement qui le demande ou bien c'est une initiative d'incinérateur? Je ne sais pas.

2975

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que la science suggère un nombre d'échantillonnages?

M. KHALID GUERINIK :

Normalement, c'est (inaudible) fois par année. Ça, c'est comme le maximum qu'on demande.

2985

LE PRÉSIDENT :

2990

Monsieur Goulet, je ne peux pas aller plus loin. Vous avez eu la réponse. Vous pouvez ne pas être d'accord, bien sûr, mais vous nous le direz dans votre mémoire.

M. MATHIEU GOULET :

2995

Oui. C'est ça que je vais faire.

LE PRÉSIDENT :

3000

Alors, je vous remercie.

M. MATHIEU GOULET :

3005

Merci beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. — J'appelle monsieur Normand Beauregard.

3010

M. NORMAND BEAUREGARD :

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Je vais saluer également mes anciens collègues, Claude et Michel. Il y a 25 ans, j'étais assis là comme représentant du ministère de l'Environnement sur une commission qui avait un mandat assez semblable.

3015

Mes questions... En fait, après avoir passé plusieurs années à travailler sur une *Politique de gestion des matières résiduelles* au Québec, on avait la... on s'interrogeait sur à quel moment se termine la valorisation énergétique et à quel moment débute l'incinération.

3020

Et dans la lettre-mandat et dans les textes que j'ai vus déposés et que j'ai pu prendre connaissance, cette question-là semble encore une fois pas très claire. Et elle pose de grandes

questions. Tantôt, j'ai entendu monsieur Desharnais de la Ville de Québec dire que l'incinérateur était au cœur de la valorisation des matières résiduelles à Québec.

3025 Et donc, on sait qu'il y a un continuum entre 100 % récupérable et 100 % éliminé, mais à quel moment une installation est réellement une installation de valorisation? Et à quel moment ça tombe sous le mandat qui est le vôtre, Monsieur le président, d'examiner la question de l'élimination des matières ultimes?

3030 En fait, si on considérait un incinérateur pour lequel on récupère exclusivement les cendres et les mâchefers, est-ce que ce serait encore de la valorisation? Et de façon subsidiaire à cette question-là, est-ce qu'une matière valorisée peut avoir une valeur négative?

3035 On sait, par exemple, qu'en ce moment, sur un des documents que je voyais, l'indice des prix des matières recyclables, le verre, actuellement, qui est récupéré a une valeur négative de l'ordre de 25 \$ négatifs.

3040 Est-ce que donc récupérer du verre, c'est de la valorisation? Je me pose la question. Et je me poserais les mêmes questions en matière de valorisation pour les digestats, quel que soit le mode de valorisation, que ce soit par compostage ou par biométhanisation.

3045 Si ces digestats-là, on doit, pour les valoriser, pour les utiliser, payer celui qui les reçoit, ça me semble être la définition même de vouloir se débarrasser, donc d'éliminer une matière. Ça fait que je sais, il y a plusieurs volets, mais c'est tout le temps la même question, qu'est-ce qui distingue...

LE PRÉSIDENT :

3050 Non. Non non, je vais vous corriger, il ne s'agit pas de la même question et vous le savez très bien. Mais je vais les accepter puis je vais quand même passer... Vous pouvez bien rire.

M. NORMAND BEAUREGARD :

Bien, c'est tout en lien, du moins.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez essayé. Vous avez essayé. — Alors, première question que j'adresserais peut-être à la fois... d'abord au ministère de l'Environnement et ensuite à RECYC-QUÉBEC. Quand on parle de l'incinération des matières résiduelles, est-ce que cette espèce... quelqu'un, un de vos collègues, a parlé que c'est une valorisation énergétique. Est-ce que c'est une valorisation énergétique ou est-ce que l'incinérateur est un lieu d'élimination?

3060 **M. CLAUDE TRUDEL :**

3065 Oui, Monsieur le président. Je vous réfère encore une fois à l'article 53.4.1 de la loi, je vais vous résumer ça. Il y a une priorité dans la hiérarchie, les « 3RV-E », qu'on appelle. Premièrement, le réemploi, deuxièmement, le recyclage, qui comprend le traitement biologique, la biométhanisation, le compostage. C'est inclus dans le recyclage, toute autre forme de valorisation pour laquelle les matières résiduelles remplacent d'autres matières résiduelles, puis enfin, la valorisation énergétique, juste avant l'élimination.

3070 Si on me dit qu'un incinérateur d'ordures ménagères, un sac vert qui est incinéré, c'est de l'élimination. Si par contre, on ajoute... on utilise la vapeur, et cætera, c'est comme une valeur ajoutée. Je vais vous faire le parallèle avec un lieu d'enfouissement technique pour lequel il y a une valorisation des biogaz qui sont générés. Pour nous, ce n'est pas de la valorisation énergétique au ministère. C'est clair. C'est une valeur ajoutée au volet élimination.

3075 La valorisation énergétique, on a encore une fois, au même article de la loi, un endroit où on dit sur quoi on va se baser pour dire que c'est de la valorisation énergétique. C'est le dernier alinéa de l'article.

3080 « *La destruction thermique des matières résiduelles constitue de la valorisation énergétique dans la mesure où ce traitement des matières respecte les normes réglementaires prescrites par le gouvernement.* »

3085 Donc, il n'y a pas encore de règlement là-dessus, mais le règlement va porter sur avoir au minimum un bilan énergétique positif et un rendement énergétique minimal requis. Ça, ça va être à développer.

3090 Mais je vous rajouterais en plus que ça ne devra pas se faire au détriment de la hiérarchie des 3RV-E. Donc, si certaines matières résiduelles doivent être gérées prioritairement dans la hiérarchie, elles devront être faites. Et si une installation se met en place et ne respecte pas cet ordre-là, elle va toujours être considérée comme étant de l'élimination.

LE PRÉSIDENT :

3095 Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3100 Dans le cas de l'incinérateur à Québec, on a monsieur Desharnais qui est... qui connaît bien la question. Vous faites de la vapeur, ce que je comprends, qui est utilisée par vos voisins, des papetières, est-ce que je me trompe ou...?

M. CARL DESHARNAIS :

3105 Oui, exactement. Présentement, on vend la vapeur à White Birch, Papiers White Birch, et Glassine. C'est deux papetières.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3110 Est-ce qu'il est possible de l'avoir, le bilan énergétique de l'incinérateur? C'est-à-dire que vous, vous avez de la vapeur en gigajoules, combien de gigajoules de vapeur, vous... qui est utilisée, on s'entend, qui n'est pas envoyée, qui est utilisée par vos clients?

3115 Et d'un autre côté, vos intrants, vous consommez beaucoup de gaz naturel, j'imagine, pour faire fonctionner vos... et faire le bilan de ça, de vos intrants. Alors, le gaz naturel, vos résidus, c'est vos intrants. Et l'extrait, c'est ce que vous... c'est la vapeur utile en gigajoules. Est-ce que c'est possible d'avoir ça, ce bilan-là?

3120 **M. CARL DESHARNAIS :**

Oui, en fait, ce que je vous propose, on a fait une... on a fait faire une étude par la Chaire éco-conseil de Claude Villeneuve pour faire un bilan comparativement à l'incinérateur 2017 et l'incinérateur qu'on appelle « amélioré », avec les brûleurs, donc qui inclut une consommation de gaz naturel, comme vous le mentionnez, mais aussi qui enlève les résidus alimentaires pour générer du gaz naturel renouvelable qui valorise la vapeur.

3125
3130 Puis on a ce bilan-là. Au global, juste pour résumer, on a une réduction de gaz à effet de serre de 46 000 tonnes par année. Mais je pourrai vous envoyer cette étude-là qui a été faite, qui contient tous les bilans puis vous fournir l'information, s'il y en a qui est manquante.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3135 Or ça, c'est un bilan qui est fait en intégrant vos installations futures parce que je comprends qu'elles ne sont pas encore en opération...

M. CARL DESHARNAIS :

3140 Actuelles et futures.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3145 ... de la biométhanisation... La biométhanisation à l'incinérateur, vous faites un *package* de tout ça, c'est ça que... C'est ce bilan-là dont vous me parlez?

M. CARL DESHARNAIS :

3150 Oui, exactement. Mais en fait, l'étude de monsieur Villeneuve compare le scénario actuel, donc je pense que vous allez avoir les deux, si vous voulez comparer. Donc, le scénario actuel et le scénario futur. Parce que présentement, les boues viennent à la station de traitement des boues à l'incinérateur. Puis au cours de cette année, elles vont aller vers la biométhanisation. Donc, c'est quand même à court terme.

3155 Le centre de biométhanisation est en construction et bien avancé. Donc, on est quand même à court terme dans des choses qui sont, on peut dire, améliorées, mais actuelles. Puis c'est un des éléments que je voulais mentionner tout à l'heure, au niveau de la qualité, le fait d'enlever les boues présentement qui viennent des stations de traitements d'eaux usées qui sont brûlées ont un impact, évidemment, sur nos performances.

3160 Donc ça, cette amélioration-là qui va avoir lieu cette année va aider beaucoup l'incinérateur.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3165 Monsieur Trudel, est-ce que vous... vous avez... Sûrement que vous avez vu ce bilan-là. Au sens de la loi, est-ce qu'on... de ce que vous nous avez lu, vous nous avez lu l'article 53... je ne me rappelle plus, au sens de la loi, est-ce que... vous avez ce bilan-là, est-ce qu'effectivement, on est dans de la valorisation?

M. CLAUDE TRUDEL :

3170 Non, pas au sens de ce qu'on va entendre au niveau de la valorisation énergétique. Je vous ai dit qu'il y a toute une question d'intrants. À partir du moment où il y a des sacs verts qui rentrent puis que dans le sac vert, il y a un contenu là-dedans qui peut être récupéré autrement dans la hiérarchie des 3RV-E, ça ne sera pas considéré comme étant de la valorisation énergétique. C'est une valeur ajoutée au volet élimination.

3180 Je vous rappelle aussi qu'au niveau de l'établissement des critères de valorisation énergétique, ça pourrait faire en sorte... il n'y a de rien déterminé à sujet-là, mais c'est dans le but de soustraire de l'application de la redevance à l'élimination certaines installations qui vont vraiment faire de la valorisation énergétique, donc qui vont rencontrer nos futurs critères.

3185 Ça se pourrait éventuellement, j'émets ça comme hypothèse, que si une partie des matières résiduelles qui sont incinérées à l'incinérateur de Québec ne peuvent pas être éliminées autrement ou ne peuvent pas être gérées autrement, pourraient peut-être être considérées comme étant en partie de la valorisation énergétique.

3190 Mais tant et aussi longtemps que l'incinérateur va continuer à brûler des ordures ménagères mélangées, et cætera, que... pour lesquelles on peut faire d'autres choses, ça ne sera pas considéré comme étant de la valorisation énergétique, donc ne sera pas nécessairement soustrait de l'application de la redevance.

3195 Puis ça ne veut pas dire que ce n'est pas de la... il faut avoir vraiment... Il faut vraiment se référer au sens qu'on veut lui donner, au ministère. Le sens de la valorisation énergétique, il y a quand même une valorisation, une valeur ajoutée à l'élimination quand on fait... quand on génère de la vapeur puis qu'on peut l'utiliser en remplacement à certaines... pour substituer certaines sources d'énergie. C'est la même chose... exactement (coupure sonore) la même chose que pour les biogaz d'un lieu d'enfouissement technique.

3200 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3205 Madame Langlois-Blouin, la deuxième question, quelle est votre position quand une matière valorisée a une valeur négative?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3210 Bien, je vous dirais que je... Personnellement, je pense qu'il faut séparer valeur et est-ce qu'une matière est recyclée, compostée ou valorisée. C'est deux choses. Puis peut-être une précision sur les informations qui sont disponibles dans notre indice des prix des matières, c'est la moyenne pour le verre, le prix négatif est la moyenne des informations qui nous ont été partagées par les centres de tri.

3215 Ça ne veut pas dire que certains centres de tri, on ne réussisse pas à obtenir un revenu de cette matière-là, mais ça ne veut pas dire que le verre en général non plus ne peut pas avoir une valeur positive. C'est le cas, par exemple, du verre qui est trié à la source et qui transige par le système de consigne. Donc, il y a ce point-là que je voulais apporter comme nuance.

3220

3225 Et l'autre exemple qu'on donnait, c'était, je pense, les boues, les biosolides. Il faut aussi voir les bénéfiques qui ne sont pas nécessairement économiques liés à la valorisation de ces matières-là qui permettent notamment le retour au sol de la matière organique. Ils permettent aussi donc de nourrir certains sols, d'éviter des coûts, donc d'utiliser des engrais. Donc, la valeur est un des signaux, si on veut.

3230 C'est sûr que le souhait, c'est que les matières résiduelles ne soient pas considérées comme des déchets, mais plutôt des ressources qui ont une valeur. Mais bien que certaines matières puissent avoir une valeur de revente qui fluctue et qui peut être négative ou à zéro, ça ne veut pas dire que ce n'est pas une matière qui est réutilisée, recyclée ou valorisée.

3235 Et surtout, il y a quand même d'autres bénéfiques qui sont associés, environnementaux, donc liés à notamment la réduction de l'élimination, mais aussi économiques pour celui qui va l'utiliser à la toute fin parce que ça lui permet de ne pas acheter d'autres matières également.

LE PRÉSIDENT :

3240 Donc, je vous résume bien simplement, madame Langlois-Blouin, c'est qu'il n'y a pas d'intervention quand une matière valorisée a une valeur négative et il faut soupeser un ensemble d'éléments et vous voyez essentiellement le côté positif en termes de récupération, recyclage, réutilisation. Est-ce que je vous résume bien?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3245 Oui. La seule peut-être nuance, si vous me permettez que j'apporterais, quand il n'y a pas d'intervention, au niveau du verre de la collecte sélective, il y a quand même une intervention précise qui a été... qui est en train d'être déployée par le gouvernement, c'est la modernisation de la consigne avec l'élargissement à tous les contenants de boisson. Donc, je... C'est la nuance que je ferais.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Écoutez, je suis un peu mal placé actuellement parce que la commission avait vraiment beaucoup de questions, notamment à cause de la présence de l'expert du ministère de l'Environnement avec l'expert qui a travaillé sur les différents scénarios, qu'on voulait questionner,

3255 votre expert, monsieur Trudel, sur le bruit également. Et nous avons plusieurs personnes, plusieurs citoyens.

Donc, ce que je vais faire, par respect aux citoyens, c'est de les passer un à la suite de l'autre en essayant dans la mesure du possible de ne pas intervenir. Puis nous verrons ensuite
3260 qu'est-ce que nous ferons avec les questions que nous aurons encore pour vos experts, monsieur Trudel, en particulier. Donc, actuellement... Merci, monsieur Beauregard. — Et j'appelle maintenant Pierre Racicot.

M. PIERRE RACICOT :

3265 Donc bonsoir, Monsieur le président. J'aimerais savoir si vous m'entendez? C'est ce qu'on m'a... C'est la première question qu'on m'a demandé de vous poser.

LE PRÉSIDENT :

3270 Je me demandais pourquoi tout le monde me posait la question. Oui, je vous entends très bien.

M. PIERRE RACICOT :

3275 Voilà. Ma question s'adresse à la commission. Je voudrais savoir si un mémoire concernant l'économie circulaire serait admissible à votre commission? Le contexte de ma question est le suivant, c'est que j'ai posé la semaine passée pour savoir si les résidus miniers faisaient partie de votre mandat et la réponse qu'on a reçue, c'était que ça ne faisait pas partie de votre mandat.

3280 Sauf qu'en économie circulaire, on... à partir de l'analyse du cycle de vie, on considère les matières de l'extraction jusqu'à la consommation. Alors, peut-être que ma question était... manquait de contexte. Alors, c'est pour ça que je vous pose la question, ce soir.

3285 Les résidus miniers, c'est une partie de la problématique, mais il y a d'autres problématiques sur... que vous avez traitées ce soir, que les partenaires ont traitées, ce soir. Alors, j'aimerais savoir si un mémoire sur l'économie circulaire avec des propositions concernant différents aspects qui ont été traités, dont les résidus miniers, si c'est recevable par la commission?

LE PRÉSIDENT :

3290

C'est recevable, monsieur.

M. PIERRE RACICOT :

3295

Bon. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3300

Je vous en prie. Avez-vous une autre question ou c'était la seule?

M. PIERRE RACICOT :

C'était la seule.

3305

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Racicot. — Madame Diane Roy. Madame Diane Roy? Bon. En attendant madame Roy qui est en train d'être contactée, je pense que la Communauté métropolitaine de Québec voulait apporter tout à l'heure un complément d'information. Vous avez une occasion en or, monsieur Bernier.

3310

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Oui. Merci, Monsieur le président. En fait, c'était monsieur Desharnais, mais je pense que dans son intervention précédente, à moins que je me trompe... — À moins que tu voulais rajouter quelque chose, Carl?

3315

M. CARL DESHARNAIS :

Oui. Bien, je peux peut-être profiter pour meubler ce temps mort là. J'ai parlé que les boues vont aider, effectivement, l'incinération.

3320

3325 Mais aussi, quand on parlait d'inquiétudes pour les citoyens en fonction de qualité de l'air, je voulais quand même mentionner que quand le ministère a parlé des deux études qui ont été faites sur la qualité de l'air et les modélisations qui démontraient qu'il n'y avait pas d'impact, puis là, je ne me rappelle pas des termes exacts, mais l'impact mineur sur la qualité de l'air, c'était lorsque l'incinérateur n'était pas amélioré.

3330 Donc, toutes les améliorations qu'on vous a parlé devraient améliorer encore plus la modernisation qui avait été faite par le ministère. Ça, c'était une chose. Puis il y avait aussi au niveau des analyseurs en continu.

3335 Donc nous, pour nos opérations, on a en continu, donc sept jours sur sept, 24 heures sur 24, le monoxyde de carbone, les poussières, et aussi, exemple, le dioxyde de soufre. Puis ces données-là sont partagées avec le comité de vigilance. Pas nécessairement à chaque comité, mais à la demande, on partage les informations des poussières, du monoxyde de carbone de nos lecteurs en continu. Donc, c'était les points de...

LE PRÉSIDENT :

3340 Les PM2.5 ou les PM10?

M. CARL DESHARNAIS :

3345 Je crois que c'est les 2.5, mais je devrais... je vais valider.

LE PRÉSIDENT :

3350 O.K. — Alors, madame Roy... On joue au yoyo, on me dit : Prêt, pas prêt, prêt, pas prêt. — Allez-y, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3355 J'ai une question pour la CMQ. Vous allez installer une usine de biométhanisation près de... dans la région pour traiter les boues, entre autres, les déchets organiques. Qu'est-ce qui va arriver?

Qu'est-ce que vous faites avec le digestat? C'est quoi, la destination du digestat qui va rester une fois la biométhanisation complétée?

M. CARL DESHARNAIS :

3360

Oui.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

3365

Je pense que tu peux y aller, Carl. J'ai un début de réponse, mais je pense que tu serais le meilleur placé.

M. CARL DESHARNAIS :

3370

Parfait. Donc, en décembre dernier, la ville a voté l'octroi du contrat à deux compagnies, Englobe et Viridis, pour le recyclage de nos digestats qui seront produits par le centre de biométhanisation. Puis la ville a octroyé... ou va octroyer, pardon, dans les prochaines semaines, le contrat pour la logistique de transport.

3375

Donc, c'est deux contrats, transport et valorisation. La valorisation qui est demandée, évidemment, c'est loin de l'enfouissement, c'est soit la valorisation directement en champ, soit l'amas en champ ou encore le compostage qui peut être permis dans les cas où est-ce qu'il y a des gels, dégels, des accès au champ qui ne sont pas permis. Et encore, la valorisation aussi de sites miniers. Donc, ces contrats-là ont été octroyés en décembre dernier.

3380

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Je comprends que vous, la ville, paie pour se débarrasser de son digestat. Est-ce que je me trompe ou...?

3385

M. CARL DESHARNAIS :

Oui, effectivement. C'est, je dirais, une dépense importante dans les coûts d'opération d'un centre de biométhanisation. Par contre, on veut s'inspirer, mon équipe de valorisation est allée voir

3390 nos voisins du sud puis il y a certains centres de biométhanisation qui commencent, eux, à vendre leur digestat. Ça fait qu'on essaie de s'inspirer de ces gens-là pour développer les recettes et améliorer notre produit et notre digestat. Mais...

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3395 Puis... Excusez-moi, je vous ai coupé. Si vous avez... Je voulais savoir si c'est transporté très loin puis on parle de combien de kilomètres pour ... je ne veux pas dire ça péjorativement, pour se défaire de nos digestats? Ils vont faire combien de kilomètres, ces digestats-là?

3400 **M. CARL DESHARNAIS :**

C'est sûr que le recyclage doit être fait localement, ce n'est pas une matière qui a une valeur élevée. Donc, se rendre à Montréal, exemple, coûterait... reviendrait très cher. Donc, je dirais dans un... alentour de plus ou moins 100 à... Je dirais qu'on ne se rend pas jusqu'à Trois-Rivières. Ça fait 3405 que c'est plus ou moins 100 kilomètres, mais ça va dépendre des clients. Donc, des fois, ça peut être plus; des fois, ça peut être moins. Puis la moyenne va être évaluée dans nos contrats.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3410 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Madame Diane Roy?

3415 **Mme DIANE ROY :**

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez?

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends, merci.

Mme DIANE ROY :

3425

Parfait, merci. Alors, ma question, c'est : le ministère de l'Environnement envisage-t-il de passer à un caractère obligatoire pour faire des bilans, car actuellement, c'est sur une base volontaire? Comme par exemple, de réglementer les ICI qui, je crois, ne sont pas réglementées à l'heure actuelle et donc de pouvoir faire des projections réalistes dans les 20 années à venir, que vous êtes en train d'étudier?

3430

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous demandez si le ministère de l'Environnement peut... on pourrait rendre obligatoire le fait de faire des bilans au ministère de l'Environnement, c'est bien ça?

3435

Mme DIANE ROY :

C'est ça. Parce qu'actuellement, ce que j'ai compris, c'est que c'est basé sur des... de façon volontaire que les différents partenaires donnent leurs données. Donc, le... RECYC-QUÉBEC a dit dernièrement que leurs bilans sont faits sur des bases volontaires. Donc, en tout cas, moi, ça m'apparaît comme pas nécessairement réaliste, parce que ce n'est pas sur une base obligatoire.

3440

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'ai un peu difficulté, j'avoue, à comprendre. C'est-à-dire que... — Peut-être que je vais céder la parole à monsieur Trudel. Est-ce que les bilans sont obligatoires... Monsieur Trudel ou madame Langlois, est-ce que les bilans sont obligatoires, oui ou non?

3445

M. CLAUDE TRUDEL :

Il y a une forme de bilan qui est obligatoire. Il y a des rapports annuels qui sont demandés par... pour compléter l'information pour toutes les installations d'élimination de matières résiduelles. On a la provenance des déchets, et cætera, la quantité, et cætera, la nature, ICI, ordures ménagères, et cætera, que ça passe par un centre de transfert ou non.

3455

3460 Je compléterais l'information aussi qu'on a aussi de l'information quand on... les MRC établissent leur PGMR, il y a une partie, il y a un volet, établissement de la problématique, et cætera, des quantités, et cætera. Puis à la limite, je vais laisser ma collègue de RECYC-QUÉBEC compléter l'information pour ce qu'elle a pu dire au niveau des bilans, elle, de son côté.

LE PRÉSIDENT :

3465 Allez-y, madame.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3470 Oui. Donc, effectivement, à... En fait, les lieux d'élimination des... ont l'obligation de déclarer annuellement, mais pas toutes les installations de tri, de recyclage, en tout cas, pas à RECYC-QUÉBEC, cette obligation de déclaration là pour la production des bilans.

3475 La seule... Les seules nuances que je ferais, c'est ce qui concerne la consigne, les pneus et également les programmes de responsabilité élargie des producteurs. Eux ont quand même une reddition de compte annuelle à faire.

3480 Mais tout ce qui est centre de tri, de collecte sélective, de résidus de construction, installation de conditionnement de recyclage, il n'y a pas d'obligation de déclaration, bien que certains d'entre eux répondent de façon volontaire. Mais on réalise des bilans aux deux, trois ans, justement parce qu'on a une difficulté d'aller chercher l'information rapidement également.

LE PRÉSIDENT :

3485 (Coupure sonore) Est-ce qu'il y a une obligation faite aux ICI pour le recyclage? Excusez-moi, je n'avais pas... — Vous m'avez obsédé, monsieur Trudel, de fermer et ouvrir mon micro. — Alors donc, je pense que c'était votre deuxième partie de la question, madame?

Mme DIANE ROY :

3490 Oui, c'est ça. Oui, c'était plus même spécifique aux ICI.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. — Donc, la réponse, monsieur Trudel?

3495 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Comme je l'ai mentionné tantôt, pour les rapports annuels des installations d'élimination, on a l'information sur les ICI pour ce qui est éliminé.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour ce qui est valorisé?

3505 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Non. Les installations, il faut comprendre que les installations de valorisation de matières résiduelles ne sont assujetties à aucune réglementation.

3510 Quand c'est nécessaire d'obtenir une autorisation ministérielle pour l'implantation, il peut y avoir certaines exigences qui sont fixées au cas par cas. Mais il n'y a pas de règlement sur la... les installations de valorisation de matières résiduelles, contrairement à il y a un règlement sur les installations d'élimination de matières résiduelles qui contient plusieurs obligations.

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Mais actuellement, est-ce qu'il y a une obligation aux ICI de recycler?

3520 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui. Bien, dans le sens que par rapport aux... Pour l'atteinte des objectifs qui sont fixés dans la politique et dans les plans d'action, les municipalités doivent aussi prévoir des... mettre en place des mesures incitatives pour forcer. C'est dans ce sens-là, d'obliger de valoriser les matières résiduelles.

3525 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Forget.

3530 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui. Merci, monsieur Zayed. — Mais si j'ai bien saisi, la... Je pense que monsieur Allaire, il est... je ne sais pas s'il est encore parmi nous, mais à la CMM notamment, c'est privé au complet et le pourcentage est très bas.

3535 Alors, concrètement, elle est où l'obligation aux ICI de recycler... bien, de récupérer? Peut-être que monsieur Allaire, nous dire la situation de Montréal, j'avais comme compris que là-dessus, on n'avait pas de données, on ne savait pas trop. Je ne sais pas s'il y a effectivement des données. Est-ce qu'on le connaît, le pourcentage ou on n'a aucune idée?

3540 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Mais on les estime à partir de données plus globales et de données d'élimination, mais il n'y a pas de données parce que comme je l'avais indiqué par... contrairement à certaines autres villes, mais dans toute la région de Montréal, les ICI fonctionnent directement avec les entreprises privées. Donc, il n'y a pas de...

3545 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais est-ce qu'elles ont une obligation, qu'elle soit municipale ou provinciale?

3550 **M. MICHEL ALLAIRE :**

3555 Évidemment, la municipalité exige que leurs déchets soient gérés. Ça, c'est certain qu'il y a une obligation. Mais il n'y a pas... Certaines vont aller chercher les matières recyclables, je pense à certaines MRC qui sont sur le territoire, qui vont aller... même si c'est une industrie ou une grosse... un grand commerce, vont aller chercher certaines matières recyclables. Mais la portion élimination n'est pas...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3560 Est-ce qu'on...

M. MICHEL ALLAIRE :

3565 ... je dirais, n'est pas municipalisée.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3570 Puis compost et tout ça, c'est bon. Mais ça, c'est pour Montréal. — Est-ce que, monsieur Trudel, pour le reste... bien, en tout cas, en général, dans la province, outre la situation montréalaise, est-ce qu'il y a une obligation pour les ICI... bien, ou pour les gestionnaires qui s'occupent des ICI, dans le fond, de réduire et de valoriser ou c'est vraiment volontaire?

3575 C'est juste que je ne me rappelle pas qu'on ait vu un truc obligatoire, sauf dans votre... peut-être la Stratégie de valorisation des matières organiques. Mais encore là, ce n'est pas concrètement obligatoire encore. Alors, juste confirmer, qu'est-ce que vous voulez dire par la « nature obligatoire » pour répondre à la question de la citoyenne?

M. CLAUDE TRUDEL :

3580 Ce que je peux rajouter, c'est qu'il n'y a pas... la personne de la communauté, monsieur Allaire, a répondu pour certaines municipalités. Il y a d'autres MRC au Québec, il y a même la... On a parlé justement que la Ville de Québec aussi s'occupait des matières qui étaient gérées par le secteur industries, commerces, institutions, et cætera.

3585 Et je vous dirais que l'obligation vient aussi du fait d'un incitatif fort pour rencontrer les objectifs à ce niveau-là. Quand certaines municipalités offrent le service de collecte, j'imagine qu'elles chargent un prix à... aux commerces, et cætera. Donc, ils ont intérêt à faire de la récupération parce qu'ils paient une taxe quand même pour ce service-là.

3590 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui, mais ce n'est pas une obligation...

3595 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Ce n'est pas une obligation...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE.

3600 ... donc c'est un objectif, un... peut-être des prix incitatifs. Mais il n'y a pas de réglementation qui dit que les ICI doivent absolument... Mais je veux dire, on ne peut... ils doivent absolument recycler et valoriser?

3605 **M. CLAUDE TRUDEL :**

C'est exact.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3610 Ça fait qu'on n'est pas dans l'obligation?

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est exact.

3615

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Forget. — Alors merci, madame Roy. — J'appelle maintenant monsieur Louis-Marc Bourgoïn.

M. LOUIS-MARC BOURGOIN :

3625

Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

3630

Je vous entends, merci.

M. LOUIS-MARC BOURGOIN :

3635

Bonsoir. Je me présente, mon nom est Louis-Marc Bourgoïn, je suis président et propriétaire d'Enfoui-Bec et Gestion 3LB. Mes questions vont tourner autour des CRD. Notre entreprise gère un LET dédié aux matières commerciales et industrielles où il n'y a aucune ordure ménagère qui y est acheminée. C'était... Ce site-là produit peu de biogaz. Et toutefois, il demeure assujéti à la réglementation relative à l'installation d'une torchère.

3640

Ma question est pour optimiser la valorisation des CRD et l'utilisation de l'espace à l'intérieur des LET, comment le gouvernement pourrait adapter la réglementation afin d'encourager l'implantation de deux types de LET, soit un LET dédié aux résidus de CRD et les résidus industriels qui produisent peu de biogaz; et un autre type de LET qui est dédié aux ordures ménagères et autres résidus qui ont un fort potentiel au niveau des biogaz et...

3645

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous êtes pris... Si je comprends bien, vous êtes pris dans cette situation-là où vous souhaiteriez avoir deux LET, c'est ça?

3650

M. LOUIS-MARC BOURGOIN :

3655

Bien, en fait, c'est une utilisation de la matière, c'est de... Bien, notre vision, c'est plus de regarder des... mettre les CRD et les résidus qui se ressemblent ensemble dans un lieu pour faire la séparation de ce qui est de la collecte... des résidus de collecte et le... Est-ce que c'est une possibilité et est-ce que c'est envisagé?

LE PRÉSIDENT :

3660 La question est claire. — Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

3665 Même si la réglementation est... Puis je pense que le monsieur l'a exprimé, il est possible d'aménager un lieu d'enfouissement technique, ce qu'on appelle « à usage exclusif » dans notre jargon à nous, juste pour certaines matières résiduelles. Il y en a quelques-uns sur le territoire québécois, parmi les 38. À notre connaissance, il y en a au moins 3.

3670 C'est possible aussi d'aménager juste un lieu d'enfouissement technique pour recevoir, à la limite, des débris de construction et démolition. Ce n'est pas interdit par le règlement. Je... Par contre, je voudrais préciser qu'en vertu de l'article 32 du règlement, c'est sûr qu'il y a une chose minimale à mettre en place pour la gestion des biogaz, c'est-à-dire une ventilation naturelle, c'est-à-dire...

3675 Parce qu'étant donné qu'on fait un lieu confiné, je dirais, un lieu étanche à la base et qu'on met un recouvrement final étanche par-dessus pour juste dissiper les pressions qui pourraient être susceptibles de survenir dans la masse de déchets, on doit minimalement ventiler les gaz.

3680 Et c'est clair que l'article... Puis je réfère l'intervenant à l'article 32 du règlement qui dit que si un tel dispositif de captage actif et de brûlage du biogaz n'est pas justifié en raison de la nature des matières résiduelles admises à l'enfouissement, bien, ce n'est pas nécessaire de le mettre en place.

3685 Ça fait qu'il n'y a pas d'obligation pour tous les lieux d'enfouissement. Si un lieu d'enfouissement en fonction de la nature des déchets qui sont éliminés ne génère pas de gaz, bien, je vais faire quand même une certaine... une petite parenthèse associée à ça, mais c'est possible de se soustraire de l'obligation de mettre en place ce système-là.

3690 Je vais faire quand même la petite parenthèse que je veux faire, c'est au niveau des débris de construction et de démolition. On n'en a pas parlé beaucoup, mais la présence de gypse à l'intérieur cause des générations de... une génération importante dans certains cas, dépendamment des conditions d'exploitation d'un lieu aussi, c'est en présence de matières organiques, c'est en

présence d'un taux d'humidité élevé, et cætera, il y a une forte proportion de sulfures d'hydrogène qui peut être générée.

3695 Donc, ça se pourrait quand même que même s'il y avait un lieu d'enfouissement technique qui était dédié exclusivement à des résidus de débris de construction et de démolition, ça se pourrait que la mise en place du système de captage et de destruction ou de traitement des gaz, étant donné que... si on suspecte qu'il risque d'y avoir une forte proportion de sulfures d'hydrogène qui soit émis, pour contrôler les problématiques d'odeurs, ça se pourrait que le système soit quand même requis.

3700 Mais il y a quand même une ouverture qui est prévue à la réglementation pour se soustraire de cette obligation-là.

LE PRÉSIDENT :

3705 Merci. — Alors, deuxième question, monsieur Bourgoïn.

M. LOUIS-MARC BOURGOÏN :

3710 En fait, ma question était est-ce que c'est une avenue qui est envisagée par le ministère ou l'étude sur... la commission que vous êtes en train de faire sur le sujet?

LE PRÉSIDENT :

3715 Pour la commission, c'est sûr qu'on...

M. LOUIS-MARC BOURGOÏN :

3720 Voulez-vous encourager ce genre d'initiative?

LE PRÉSIDENT :

3725 Encore une fois, pour la commission, pour le moment, il ne s'agit pas, à la commission, de dire ce qu'elle pense ou ce qu'elle ne pense pas. On va d'abord attendre de finir nos travaux pour avoir les principales orientations que nous pourrions recommander au gouvernement. Par contre, je

peux demander à monsieur Trudel si son ministère est favorable à ces choses-là. — Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

3730

On a signalé dans notre rapport qu'on a présenté que c'est une problématique importante, la gestion des résidus qui sont issus du tri de débris de construction et démolition à cause de la problématique justement de génération de sulfures d'hydrogène. Et on évalue présentement toutes les options qui peuvent être proposées.

3735

La solution d'aménager un lieu d'enfouissement technique à usage exclusif apparaît comme possiblement pouvant être intéressante parce qu'on sépare... Justement, je vous ai dit tantôt qu'il y a des conditions qui doivent être requises pour... qui amènent une génération plus importante de sulfures d'hydrogène qu'on ne retrouvera probablement pas dans un lieu d'enfouissement que j'appellerais « dédié » à ce genre de résidus là.

3740

Même que peut-être, les références scientifiques qu'on connaît jusqu'à maintenant pour ce... pour cette problématique-là montrent que des fois, si on fait certains mélanges avec certaines matières résiduelles, on pourrait inhiber même un peu la réaction qui amène la production de sulfures d'hydrogène. C'est sûr qu'à partir du moment où on le met dans des conditions propices, où on a déjà...

3745

Je prends l'exemple, quand on retrouve des ordures ménagères qu'on retrouve dans nos lieux, qu'on les met déjà dans un milieu qui a une génération avec un taux d'humidité important, et cætera, que les bactéries sont déjà là, ce n'est pas le meilleur milieu pour diminuer la problématique des émissions de sulfures d'hydrogène. Et c'est certainement une avenue que le ministère pourrait regarder attentivement.

3750

LE PRÉSIDENT :

3755

Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3760 Monsieur Trudel, les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition, ils sont appelés à disparaître, de ce que je comprends de... Est-ce une politique du ministère, les derniers qu'il reste vont... ne peuvent plus s'agrandir et ils vont arrêter d'opérer au moment où ils vont être... ils vont avoir atteint leur capacité?

3765 **M. CLAUDE TRUDEL :**

C'est une bonne question, Monsieur le commissaire. Il faut faire vraiment la distinction entre les lieux qui existaient par le passé, ce qu'on appelait, nous, dans notre jargon, des « dépôts de matériaux secs ». Ces lieux-là ont la possibilité de poursuivre leur exploitation. Ils n'ont pas... Ils ne sont pas obligés de se transformer, ils ne sont pas obligés d'être étanches avec captage, et cætera. Ils doivent respecter certaines normes de localisation, oui, mais ils n'ont pas besoin d'être transformés.

Il y avait deux objectifs associés à la disparition, je dirais, progressive, de ces installations-là. C'était premièrement, justement, le fait que les débris de construction et de démolition devraient dorénavant être éliminés dans un lieu d'enfouissement technique, donc à un coût beaucoup plus élevé. Donc, ça encourageait la récupération de ces matières-là. C'était ça, le... un des buts premiers associés à cette disparition-là.

3780 Quand je vous dis qu'il y a possibilité de poursuivre l'exploitation, ça serait encore... ça serait un lieu d'enfouissement technique, donc assujetti à toutes les exigences d'un lieu d'enfouissement technique, donc un coût relativement élevé pour l'aménagement, peut-être une réduction au niveau du coût d'exploitation si on n'a pas besoin de mettre un système de captage de gaz en place. Mais ça suppose l'étanchéité, ça suppose le captage et le traitement des eaux de lixiviation, et cætera, et cætera.

Donc, c'est très différent de comparer nos anciens DMS qui ont le droit de poursuivre leur exploitation jusqu'à tant qu'ils soient comblés. Je pense que si on fait le portrait, je pense qu'il en reste maintenant 7; il y en a déjà eu tout près de 90 en même temps, en exploitation, au Québec.

3790

Donc, c'est vraiment une disparition progressive. Mais c'est sûr que ça n'empêche pas l'ouverture de nouveaux lieux d'enfouissement technique tout à fait conformes à nos nouvelles exigences pour certains usages, certaines matières résiduelles. Il faut vraiment faire la distinction entre les deux.

3795

LE PRÉSIDENT :

Madame Forget.

3800

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Oui. Il me semble que j'avais saisi la semaine dernière qu'il y a une des intervenantes, je pense, du ministère responsable de l'Environnement qui avait mentionné que probablement que le secteur de la construction... ou c'était peut-être madame Langlois-Blouin, que le secteur de la construction, étant donné le problème de la réduction au niveau des CRD, qu'il y avait potentiellement une structuration de la filière éventuellement dans un cadre de responsabilité élargie puis que... et peut-être que ça inclurait jusqu'à l'élimination.

3805

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a parlé de ça, hier, que c'était une avenue possible, finalement, que le secteur de la construction soit plus autonome, dans la gestion de ses déchets, et responsabilisé? Madame Langlois-Blouin, je crois que c'était vous qui... C'est ça, mais je voulais juste vérifier, pour le bénéfice du citoyen.

3810

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien oui. Oui, ce n'est pas nécessairement la chaîne dans son ensemble parce qu'il y a des interventions qui se font et notamment via RECYC-QUÉBEC avec des appuis à des projets concrets pour trouver des débouchés, notamment pour les résidus fins qui étaient une matière problématique, pour trier à la source aussi le gypse sur chantier permettant justement d'éviter, si on veut, la récupération pêle-mêle, la contamination puis les problématiques liées à l'élimination de ces résidus-là.

3815

3820

Mais quand on parle de responsabilité élargie des producteurs, ce que moi, je vous ai partagé jeudi dernier, c'est des études qui ont été faites sur certaines matières, certains résidus de

3825 construction, rénovation, démolition, pour alimenter la réflexion, notamment sur le gypse et les revêtements de toiture précisément.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3830 O.K. Bien, c'est ça. Mais il y avait peut-être madame Dussault qui avait parlé un peu de ça aussi. C'est ça, hein, monsieur Trudel? O.K. Juste parce que je pense que ça vient toucher la question du participant puis que ça peut être bon juste de le résumer de manière succincte, juste question de parler de l'histoire de l'autonomie puis de la responsabilité... responsabilisation de la filière. — Je vous laisse intervenir, monsieur Trudel.

3835

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, c'est juste pour compléter. Madame Dussault a prévu vous fournir, puis on va vous la fournir dans les prochains jours, la liste des produits, et cætera. Vous allez retrouver certains matériaux qui sont des matériaux de construction. Je peux notamment nommer peut-être le gypse...

3840

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Ah, c'est dans la liste des...

3845

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, c'est ça, exactement. Le gypse, peut-être les bardeaux d'asphalte, et cætera. Mais vous allez avoir la précision quand on va vous fournir la liste des produits qui ont été envisagés comme étant... pouvant être sous la responsabilité élargie des producteurs.

3850

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Parfait. Ça fait que monsieur... Pour le citoyen, ça sera de suivre le dépôt des documents du ministère. Il y en a beaucoup, mais ça va aller. — Merci, monsieur Zayed.

3855

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. — Monsieur Bourgoïn, est-ce que vous avez une deuxième question?

3860

M. LOUIS-MARC BOURGOÏN :

Oui. Monsieur Trudel le mentionnait tantôt, depuis l'entrée en vigueur du REIMR qui cause le... bien, les LEDCD, lorsqu'ils ferment, ils ne seront pas remplacés. Certains résidus du CRD sont envoyés parfois dans les LET sans transiger vers un centre de tri et ils sont enfouis à travers les ordures ménagères. Ceci diminue le potentiel de valorisation, ce qui constitue une perte de ressources de matières renouvelables.

3865

Ma question est : afin de valoriser les résidus de CRD et de libérer l'espace à l'intérieur des LET, la commission pourrait-elle mettre en évidence les avantages d'exiger que tous les résidus de CRD transigent dans un centre... par un centre de tri avant d'être acheminés vers un lieu d'élimination?

3870

LE PRÉSIDENT :

La commission, si elle est convaincue de cette approche, il n'y a rien qui l'empêche de l'intégrer dans son rapport.

3875

M. LOUIS-MARC BOURGOÏN :

Parfait.

3880

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, monsieur Bourgoïn. — J'appelle maintenant monsieur Jean-Yves Desgagnés.

3885

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

Bonjour, monsieur Zayed. Est-ce que vous m'entendez?

3890

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous entends. Allez-y.

3895

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

3900

Écoutez, donc ma première question va être très courte. En fait, je vais reprendre... J'aimerais ça reprendre la question de monsieur Renaud qui a été posée tout à l'heure au représentant de la CMQ et à monsieur Desharnais concernant les données, dans le fond, permettant d'établir la valeur énergétique, les coûts, effectivement, de l'ensemble du processus parce que l'étude de monsieur Villeneuve ne répondra pas à cette question-là.

3905

Alors, j'aimerais ça qu'il y ait une réponse à la question de monsieur Renaud qui a été posée tout à l'heure et qu'on... Parce que le rapport de Villeneuve ne permettra pas de répondre à ça. Le rapport de monsieur Villeneuve, c'était par rapport aux impacts sur les gaz à effet de serre, O.K., et c'était sur... Et ce n'était pas sur le site comme tel, mais c'était, globalement.

3910

Et effectivement, les mesures qui vont être mises en place par la Ville de Québec à l'incinérateur vont réduire effectivement les émissions des gaz à effet de serre, vont réduire les CO, mais la problématique qui nous concerne, vous l'avez... on l'a vue, ce soir. Donc, c'est... Il y a des enjeux de santé publique.

3915

Et le rapport Villeneuve dit que ça n'aura pas d'impact sur les dioxines et les furanes qui sont émis par l'incinérateur, même la modernisation de l'incinérateur n'aura pas d'impact là-dessus. Alors ça, c'était... Donc, je reprends la question de monsieur Renaud. Donc, je ne la répéterai pas, elle a été formulée tout à l'heure, et j'espère qu'on aura des réponses, monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

3920

Merci de me faire confiance et de faire confiance à ma mémoire. Mais je vous demanderais quand même de répéter la question parce qu'il y a eu tellement de questions ce soir et tellement de réponses.

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

3925

C'était la question, dans le fond, par rapport... il y a des... Combien ça coûte, il y a des intrants, effectivement, dans le fond, donc... Puis on parle qu'il y aura aussi des extrants, dont entre autres, du digestat. Donc, la question de monsieur Renaud, c'était : est-ce qu'on peut avoir une idée des coûts, en fait, effectivement des coûts? Puis c'est quoi, l'efficacité énergétique, en fait, de tout ça, en bout de ligne?

3930

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. — Alors, allez-y, monsieur Bernier.

3935

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Oui. Bien, je prends note, en fait, de la question. Donc, la question, moi, ce qui avait été souligné, c'était au niveau du bilan énergétique, en fait, de l'incinérateur en gigajoules, donc de comparer les intrants et les extrants. Donc ça, ce serait une première réponse à la question qu'on pourrait fournir. Et puis on pourrait quand même soumettre l'étude de... l'étude dont il a été question en complément, en fait, avec cette réponse à la question. C'est ce que j'ai compris.

3940

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Oui. Mais là, le bilan énergétique, oui, c'est ce que j'attendais plus l'étude de monsieur Villeneuve. Mais là, monsieur Desgagnés vous demande d'ajouter les données sur les coûts. Alors...

3945

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

Oui.

3950

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Alors, moi aussi, j'aimerais bien avoir les données sur les coûts.

3955

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Ça va. Excellent, c'est noté.

3960 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Merci.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

3965 Monsieur Desharnais, est-ce que... Carl, est-ce que tu veux ajouter un complément d'information?

M. CARL DESHARNAIS :

3970 Non non, on fournira l'info nécessaire au niveau des coûts. Il y a déjà des coûts qui sont publics, qui ont été dans les cahiers qu'on a déjà aussi donnés. Mais on va vous fournir les coûts tels que demandés.

3975 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. — Votre deuxième question, monsieur Desgagnés.

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

3980 Oui. Ma deuxième question concerne en fait la question du compostage. Je mets une petite... une mise en contexte rapide. Donc, vous savez qu'en 2005, il y a eu une première étude très exhaustive qui avait été demandée par la Ville de Québec à la firme Solinov pour étudier effectivement le meilleur... les meilleurs outils et les meilleurs modes de gestion, effectivement, des
3985 matières organiques et des boues.

Et la conclusion de cette étude-là, c'était que oui, méthaniser les boues, c'est une bonne chose, mais les résidus alimentaires, on devrait les composter. C'était la recommandation qui avait été faite en 2005, O.K. Et cette proposition-là aurait fait en sorte qu'on aurait déconcentré les

3990 quartiers centraux, la... dans le fond, l'arrivée des matières des résidus alimentaires qui aurait été traitée dans un autre secteur de la Ville de Québec.

Donc, ça aurait été une bonne mesure pour réduire les impacts de l'incinération. Malheureusement, cette étude-là a été mise de côté en 2011 ou 2015, je pense, pour le fameux
3995 projet d'usine de biométhanisation, où là, on traiterait les boues et les résidus alimentaires. Donc, on maintiendrait dans les quartiers centraux l'arrivée de l'ensemble des résidus, des ordures... des résidus alimentaires.

Alors, ma question est la suivante : qu'est-ce qui explique, dans le fond, ce changement?
4000 Est-ce que ce ne serait pas lié à la... au programme? Parce que le ministère de l'Environnement a un programme qui, dans le fond, favorise, dans le fond, la méthanisation au détriment de la... du compostage. On finance davantage les municipalités pour méthaniser versus le compostage.

Alors donc, dans ce programme-là, on incite quasiment les villes à favoriser la
4005 méthanisation plutôt que le compostage. Donc alors, la question, c'est : qu'est-ce qui, dans le fond, explique ce virage-là qui a été fait suite à l'étude très exhaustive de Solinov que je vous invite à prendre connaissance, d'ailleurs?

LE PRÉSIDENT :

4010 Merci, monsieur Desgagnés. — Monsieur Trudel, est-ce qu'il y a un réalignement en faveur de la biométhanisation aux dépens du compostage?

M. CLAUDE TRUDEL :

4015 Je vais... C'est relié au programme de financement du traitement de la matière organique. Je vais vous référer à ma collègue, Anne-Julie Parent pour répondre à la question.

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4020 Alors bonjour, Monsieur le président. Tout d'abord, pour le programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage, c'est important de différencier les aides

4025 financières qu'on octroie. Elles sont effectivement différentes selon le type de technologie qui est utilisée. Par contre, c'est évidemment complémentaire par rapport aux coûts réels des projets.

4030 Donc, le financement qu'on octroie par projet permet de donner une aide financière qui est comparable, selon les types de technologie qui sont utilisés. Donc, on n'est pas dans une option de diriger la décision, qui relève des municipalités ou des promoteurs privés, pour le traitement de leurs matières organiques. Mais on vient amener un support qui est cohérent, selon la technologie qu'ils ont choisie, en fonction des coûts réels de ces installations-là.

LE PRÉSIDENT :

4035 Mais le financement, est-ce que c'est un financement qui favorise surtout la biométhanisation?

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4040 En termes des coûts, vous parlez?

LE PRÉSIDENT :

Bien oui.

4045 **Mme ANNE-JULIE PARENT :**

4050 Le financement, il est... c'est un coût à la tonne, dans notre cadre normatif actuel, qu'on vient financer un coût à la tonne, qu'on y appose par la suite un taux de subvention. Celui-ci est plus élevé pour la biométhanisation étant donné que les coûts réels sont plus élevés que le traitement par compostage.

4055 Donc, les coûts sont évidemment différents, mais le rapport par rapport aux coûts réels d'un projet est similaire entre les deux technologies pour laisser évidemment le choix au promoteur de prendre la décision selon la technologie appropriée pour le traitement dans son territoire.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi, le devenir du compost?

4060

Mme ANNE-JULIE PARENT :

Je ne suis pas certaine de bien saisir votre question.

LE PRÉSIDENT :

4065

Qu'est-ce qu'on fait avec le compost?

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4070

Le compost, dans notre programme, nous, on exige le recyclage du compost à 90 % et plus. Donc, un recyclage qui peut se faire au sol, en milieu agricole, par exemple, ou un retour au citoyen selon les normes, les critères de qualité de cette matière-là. Mais on exige le recyclage.

LE PRÉSIDENT :

4075

Est-ce que vous payez des agriculteurs pour répandre sur leur sol?

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4080

C'est... Chaque projet est différent, chaque projet a une gestion qui est différente aussi. Le ministère ne s'intègre pas dans ces processus-là. Donc, ça relève vraiment de chaque promoteur et de chaque projet d'avoir la stratégie pour recycler le compost.

LE PRÉSIDENT :

4085

Est-ce que c'est une stratégie qui pourrait nuire aux producteurs laitiers ou aux éleveurs parce qu'eux aussi cherchent des terres pour répandre le lisier puis le fumier?

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4090

Par rapport à ça, je me référerais plutôt à l'équipe chez nous qui est spécialisée au niveau des... de la caractérisation des matières résiduelles fertilisantes. Parce que c'est important de distinguer les valeurs agronomiques des différentes matières, elles n'ont pas toutes la même utilité ou la même valeur au niveau du sol et sont complémentaires une avec l'autre. Donc, peut-être que pour certaines précisions, on prendrait les détails en différé avec l'équipe spécialiste de notre côté.

4095

LE PRÉSIDENT :

D'accord. — Monsieur Renaud.

4100

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Dans votre document qui a été déposé, on a un tableau avec les différents projets de biométhanisation et compostage, les projets qui ont été soumis au programme qui subventionne le traitement des matières organiques.

4105

S'il n'y a pas de biais en faveur de la biométhanisation, comment vous expliquez que la très grande... bien, le trois-quarts des projets, dans ce que je vois là, en quantité, le trois-quarts des projets sont des projets de biométhanisation, un quart sont des projets de compostage?

4110

Puis en fait, que la biométhanisation est quand même un processus... c'est des installations plus complexes que les installations de compostage. Je me demandais : est-ce que le programme n'amène pas ce biais-là, où trois-quarts des projets s'en vont vers le biométhane et un quart vers le compostage?

4115

M. CLAUDE TRUDEL :

Je peux donner un certain élément de réponse. Puis ma collègue, Anne-Julie, va compléter. On s'est engagé à vous fournir plus de détail sur la répartition des installations qui ont été... et aussi des projets. Il y a une partie qui va être confidentielle quand même, mais peut-être que ça va vous donner un meilleur éclairage des installations. Puis je vais laisser Anne-Julie compléter.

4120

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4125 C'est sûr que notre programme, au niveau du financement, amène un bon soutien pour le
déploiement des installations, autant au niveau des projets de compostage que des projets de
biométhanisation. Mais ça demeure que ce sont des choix des différents promoteurs quant à la
technologie et au projet qu'ils mettent en place. Au niveau de la biométhanisation, on a aussi un
extrait qui a une valeur, soit le gaz naturel renouvelable.

4130 Donc, c'est sûr que dans les dernières années, on a vu différents tarifs qui étaient plus
intéressants pour les promoteurs pour la revente et l'injection de ce biogaz-là dans le réseau des
distributeurs gaziers. Donc, c'est sûr que c'est aussi un élément qui peut faire pencher la balance
décisionnelle des différents promoteurs en termes de sources de financement possibles pour leur
projet.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4140 Mais il faut quand même que ces installations-là soient à proximité du réseau. Le réseau de
gaz naturel au Québec, il ne couvre pas l'ensemble du territoire, on s'entend. Il y a des... Et puis la
distance devient assez importante, mettre des tuyaux dans le sol, c'est quand même assez
dispendieux. Est-ce que... D'abord, est-ce que ces coûts-là de tuyauterie pour rejoindre le réseau
sont inclus dans les coûts que vous subventionnez dans le programme de subvention?

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4145 Notre programme, de notre côté, va financer certaines dépenses liées à l'injection du gaz
naturel dans le réseau. Toutefois, ce n'est pas l'ensemble des coûts qui sont couverts dans les
dépenses admissibles. Par rapport à ça, je référerais possiblement au ministère de l'Énergie
renouvelable, du fait qu'ils ont un programme qui finance l'injection aussi du gaz naturel dans le
réseau, donc qui couvre des dépenses qui sont complémentaires aux nôtres.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4155 Mais un projet ne peut pas être subventionné par les deux programmes, si j'ai bien compris
ce que j'ai lu dans les conditions du programme. Est-ce que je me trompe ou...?

Mme ANNE-JULIE PARENT :

4160 Exactement. Présentement, les deux programmes sont distincts et mutuellement exclusifs. Donc, un projet ne pourrait se faire... Un même projet ne pourrait pas recevoir du financement des deux programmes.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4165 Monsieur Trudel, dans ce que vous nous avez... vous allez nous donner comme information, est-ce qu'on va pouvoir retrouver des données... J'aimerais ça voir le coût par tonne au niveau biométhane, coût par tonne au niveau compostage, avant subvention et après subvention. Est-ce que c'est possible? Est-ce que je vais pouvoir retrouver ça dans la documentation?

4170 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vais prendre en note votre question puis je vais faire mon possible pour que cette information soit là, si elle est disponible.

4175 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4180 Peut-être qu'avant d'appeler le prochain participant, je demanderais à monsieur Allaire : qu'est-ce que la CMM fait avec le compost qu'elle produit?

M. MICHEL ALLAIRE :

4185 Actuellement, les projets... la plupart des municipalités ont recours à des centres de compostage privés. Donc, c'est l'entrepreneur qui dispose du compost après qu'il ait été produit. Et il faudrait voir avec la Société d'économie mixte de la couronne sud ce qui se produit avec les digestats de leur centre de biométhanisation. Je peux m'informer et vous fournir cette information-là
4190 assez rapidement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Et monsieur Bernier, pour la CMQ?

4195

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

En fait, complément d'information, si ça peut faire bénéficier les travaux de la commission, on peut quand même fournir une réponse sur les scénarios, entre autres, comparativement à... les résidus alimentaires versus le choix de la biométhanisation, donc les avantages et les coûts. Donc, qu'est-ce qui a motivé, finalement, le choix d'aller vers biométhanisation, si ça peut aider les travaux de la commission.

4200

LE PRÉSIDENT :

Ça peut l'aider certainement, oui. Merci.

4205

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Parfait. On vous produira donc une réponse.

4210

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. — Merci, monsieur Desgagnés. J'appelle maintenant...

4215

M. JEAN-YVES DESGAGNÉS :

J'aurais une petite information pour vous. 75... Pour les projets de biométhanisation, on... la subvention est de 75 %. Et pour les projets de compostage, la subvention est de 66 %. Si vous me dites que ça n'a pas une influence sur les choix des gens qui ont à gérer des projets, je leur demande pourquoi on fait cette distinction-là. Moi, je pense qu'il y a un biais. Alors, je voulais vous mentionner ça.

4220

Et j'aurais aimé ça que le CMQ nous fournisse aussi... Il y a eu un projet pilote de compostage avec des bacs bruns et on n'a jamais eu les résultats de cette étude-là. J'aimerais bien qu'on nous la rende publique, cette étude-là. Elle a été cachée puis on sait qu'elle a donné de très

4225 bons résultats et les citoyens participaient à ce projet-là. Pourquoi on ne l'a pas rendue publique, cette étude-là, de... sur le compostage dans la Ville de Québec?

LE PRÉSIDENT :

4230 Merci, monsieur Desgagnés. — Je vais profiter quand même pour demander à monsieur Bernier de déposer cette étude si elle est disponible.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

4235 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4240 Merci, monsieur Desgagnés. — J'appelle maintenant monsieur Marcel Paré. Monsieur Paré?

M. MARCEL PARÉ :

4245 Oui. Merci, Monsieur le président. Je m'excuse, petit problème avec mon ordinateur, je n'ai pas pu être en direct. Je suis membre du Conseil de quartier de Maizerets et également représentant pour le Conseil de quartier de Maizerets au Comité de vigilance de gestion des matières résiduelles. Vous en avez fait part, le Conseil de quartier de Maizerets est en surcharge de problématiques environnementales.

4250 Et afin de voir réduire le volume de contaminants dans notre milieu, le Conseil de quartier de Maizerets a développé une (inaudible) qui se traduit par « Ce que l'on ne brûle pas ne nous contamine pas. » À plusieurs occasions, le conseil de quartier a proposé une troisième voie, soit extraire un volume conséquent de matières en amont de l'incinérateur, et ce, par une technologie du tri avant incinération ou enfouissement.

4255 Cette technologie prétend une capacité d'extraction de 90 % des matières résiduelles. Nous avons interpellé, lors d'une rencontre du Comité de vigilance, Claude Villeneuve, sur ce scénario. Il nous a indiqué qu'il n'avait pas eu le mandat de la ville d'étudier cette hypothèse. On vous a parlé

4260 tout à l'heure de trois scénarios, dont celui d'amélioration de l'incinérateur, mais cette hypothèse n'a pas été étudiée par la ville.

4265 Actuellement, la ville consacre avec raison beaucoup d'efforts afin de mettre aux normes l'incinérateur. Elle vise minimalement à éviter tout dépassement de normes et elle cible éviter les pics de pollution. De nouvelles études indiquent cependant que les pics de pollution pèsent moins sur la santé que l'exposition chronique.

4270 L'incinérateur pour notre communauté est une cause importante de l'exposition chronique à la pollution. Nous avons considéré qu'il faut mettre un filtre devant l'incinérateur. Nous ne voulons plus être exposés. Cette idée de détournement massif des matières résiduelles peut-elle être considérée par la commission?

LE PRÉSIDENT :

4275 La réponse courte, c'est oui.

M. MARCEL PARÉ :

4280 Je vous remercie. Est-ce que... Bon, parfait. Est-ce que je pose ma deuxième question ou est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

4285 **M. MARCEL PARÉ :**

Merci. Je voudrais attirer l'attention...

LE PRÉSIDENT :

4290 Excusez-moi, monsieur Paré. Excusez-moi.

M. MARCEL PARÉ :

4295 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4300 Je veux juste attirer votre attention sur quelque chose qui est très important pour moi. Vous avez dit : Est-ce que ceci peut faire l'objet de l'intérêt de la commission? Je vous ai répondu : Oui. Ça ne veut pas dire que ça va l'être, mais ça peut l'être. Alors, deuxième question, monsieur Paré.

M. MARCEL PARÉ :

4305 Oui, parfait. La deuxième question, c'est que j'aimerais attirer l'attention de la commission sur le fait que la Ville de Québec va bientôt démarrer un nouveau projet de méthanisation. L'étude indique que ce type d'équipement génère différentes sources d'émission.

4310 Selon cette source, les contaminants les plus couramment émis par les usines de méthanisation sont le monoxyde de carbone, les dioxines de soufre, les oxydes de nitrogène, les COV non méthaniques, les formaldéhydes puis une quantité appréciable de GES.

4315 Il nous a été impossible de connaître l'impact prévisible de ces ajouts sur la qualité de l'air dans notre milieu. Cependant, on... Actuellement, il y a des débats importants concernant le port. On sait que nous sommes particulièrement atteints par les particules PM10, PM2.5, les oxydes d'azote ainsi que les COV, qui sont des contaminants importants. Le niveau de NO2 atteint actuellement 104 %.

4320 Est-ce que la ville a considéré ces émissions dans... Est-ce que ces émissions sont connues et est-ce que la ville a considéré (coupure sonore) cet impact par rapport à la qualité de l'air futur dans notre communauté?

LE PRÉSIDENT :

4325 Je peux interpeller monsieur Bernier, mais évidemment, monsieur Bernier n'est pas représentant de la Ville de Québec. — Mais tout de même, monsieur Bernier?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

4330 Bien, écoutez... Monsieur Desharnais... Je suis vraiment désolé de ne pas... J'aimerais ça
pouvoir répondre, mais je pense que monsieur Desharnais est vraiment le mieux placé pour le faire.
Donc, je vais lui céder la parole.

M. CARL DESHARNAIS :

4335 Donc, c'est simplement pour être certain que j'ai bien compris la question. C'est : est-ce que
la ville a tenu compte des émissions du port, exemple, de Québec pour son projet de
biométhanisation?

M. MARCEL PARÉ :

4340 Non non. Non, monsieur Desharnais. Ma question concerne purement la nouvelle
installation de méthanisation. Et c'est indiqué que... Des documents indiquent qu'il va y avoir ce type
de contaminants qui vont être émis par ce type d'usine.

M. MICHEL ALLAIRE :

4345 Donc, ce que je pourrais vous répondre, Monsieur le président, c'est que la ville a fait toutes
les demandes du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement qui incluent certains
éléments sur ce qui a été mis et autres. Puis nous avons reçu notre certificat d'autorisation. Donc,
4350 on a fait les études qui, selon nous, devaient être faites.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

4355

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4360 Monsieur Trudel, dans le cas d'installations de biométhanisation, on l'a dit, c'est... vous nous
avez dit la semaine dernière, que ce n'est pas assujetti à la procédure d'évaluation
environnementale, selon l'article 31. Mais est-ce que vous demandez quand même, dans le cadre

d'un certificat d'autorisation, des modélisations des émissions atmosphériques dans un projet comme ça ou un projet de ce type-là, on parle de biométhanisation ou compostage?

M. CLAUDE TRUDEL :

4365

Je peux vous répondre pour le volet biométhanisation. Assurément, dans le sens que ça répétait un petit peu ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que les normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* s'appliquent à tout le monde. Dans le contexte qu'il y a des normes d'air ambiant qui sont prévues à ce règlement-là, il y a une modélisation. Et c'est par modélisation qu'on doit assurer le respect de ces exigences-là.

4370

Donc, il y a assurément une étude de modélisation qui a été faite au niveau des émissions de cette installation-là. On vous a référé aujourd'hui aussi à... c'était plus pour le volet odeurs, la question première qui avait déjà été posée par le passé, c'était concernant les odeurs, qui était demandée. On vous a fourni de l'information là-dessus. Il y a une modélisation de la dispersion des odeurs.

4375

Mais dans la réponse qu'on vous a fournie... qu'on a fournie à la commission, il y a deux liens vers ce qu'on appelle, nous, des « lignes directrices », qui sont les guides, autrement dit, à ce que... qu'est-ce qu'on doit déposer, qu'est-ce qu'on doit faire comme étude dans le cadre d'une demande d'autorisation pour une installation de biométhanisation et de compostage.

4380

Donc, les références, les renvois vers ces deux lignes directrices là, une sur la biométhanisation et une sur le compostage, apparaissent dans la réponse qu'on a fournie plus tôt, aujourd'hui.

4385

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

4390

LE PRÉSIDENT :

Si la modélisation donne des résultats qui témoignent de concentrations supérieures aux limites autorisées, est-ce que le ministère va exiger des mesures de mitigation ou il peut les accepter?

4395 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Là, on n'est pas dans un critère... On n'est pas dans une optique de critères. Je vous ai parlé tantôt et j'ai fait la distinction entre des normes d'air ambiant, qui sont des normes prévues au règlement, qui doivent être obligatoirement respectées.

4400

Donc, le projet doit démontrer le respect de ces normes-là. C'est sûr que si je vous disais que le promoteur est en train de faire son évaluation, sa modélisation, on s'aperçoit que ça ne respecte pas, il devra automatiquement modifier son projet pour... de faire en sorte de nous démontrer que son projet respecte ces normes-là.

4405

Quand je parle d'air ambiant, c'est des normes qu'il doit absolument respecter. Tantôt, j'ai fait un parallèle avec d'autres critères qu'on a pour d'autres paramètres qui sont plus des critères de qualité de l'air, mais que... ce n'est pas la même chose au niveau des normes d'air ambiant. C'est une obligation de respect.

4410

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Trudel. — Merci, monsieur Paré.

4415 **M. MARCEL PARÉ :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4420

J'appelle maintenant monsieur... Merci. — Monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

4425

Oui. Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir tout le monde. Nous, on essaie de poser des questions pour justement nous alimenter pour notre mémoire. Je reviens un petit peu au niveau de la définition du résidu ultime où on a appris que les règlements concernant les bilans énergétiques n'étaient pas encore rédigés, donc on était un peu dans l'expectative, on attendait tous, voir qu'est-ce

4430 qu'ils allaient contenir, pour voir qu'est-ce qui pouvait être acceptable comme processus de valorisation énergétique.

4435 Le mandat parle d'une définition où un résidu ultime résulte d'un tri, d'un conditionnement et d'une mise en valeur d'une matière résiduelle qui n'est pas... qui n'est plus susceptible d'être traitée dans des conditions techniques et économiquement disponibles. On a... Durant les crises de recyclage, on a envoyé à l'enfouissement du papier et du plastique parce qu'il n'y avait pas de marché, parce que c'était trop cher pour en disposer autrement.

4440 Là, actuellement, on est prêt à payer des institutions, des ministères, on est prêt à payer entre 10 000 et 20 000 \$ la tonne pour des masques de procédure pour qu'ils soient recyclés. Quels vont être les barèmes, justement, pour déterminer les conditions techniques applicables, les conditions économiques pour qu'une matière devienne un résidu ultime ou soit valorisée?

4445 Donc, est-ce que le ministère s'est déjà penché un petit peu là-dessus, sur les critères, justement, qui vont baliser les normes techniques et économiques des matières résiduelles pour qu'elles deviennent ou non un résidu ultime?

LE PRÉSIDENT :

4450 Monsieur Trudel, la question est claire, si vous voulez répondre?

M. CLAUDE TRUDEL :

4455 Si vous me laissez juste une couple de secondes pour que j'ouvre mon document comme il faut. Je vous reviens, ce ne sera pas long.

LE PRÉSIDENT :

Madame Langlois-Blouin, voulez-vous répondre en attendant monsieur Trudel?

4460 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je laisserais monsieur Trudel répondre, si vous me permettez, comme la question des critères de valorisation est dans le champ de compétence du ministère.

4465 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, il n'y a pas moyen de vous en sauver.

M. CLAUDE TRUDEL :

4470

Oui. Non, excusez-moi, c'est parce que... Juste le temps d'ouvrir mon document, je réfère toujours au même article de la loi, la fameuse hiérarchie. Donc, je vous rappelle qu'ils sont vraiment numérotés 1, 2, 3, 4, 5. Le 5, c'est vraiment l'élimination. Mais le 4, c'est la valorisation énergétique.

4475

Tous les autres procédés sont en avant, le réemploi, le recyclage, les autres formes de valorisation. Donc, pour que ce soit vraiment considéré comme de la valorisation énergétique, il va falloir qu'on... que ça soit des matières qu'on ne peut pas récupérer et recycler autrement.

LE PRÉSIDENT :

4480

Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

4485

Bien, j'ai le règlement sous les yeux. Le règlement dit ça, effectivement, mais concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? C'est ça, ma question.

LE PRÉSIDENT :

4490

Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

4495 L'article 53.4.1 fait référence à : on va avoir un nouveau règlement sur la définition des critères de valorisation énergétique, ce n'est pas encore établi. Mais je peux vous dire qu'il y a au moins un critère de base, les rendements énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce qui est de la nature des intrants, on va définir justement des choses qui vont faire en sorte qu'on va respecter la hiérarchie.

4500 Sinon, ça va être considéré comme de l'élimination, comme de l'enfouissement, ça ne sera pas... ça va être couvert par la redevance à l'élimination qui pourrait augmenter fortement le coût. On sait que ces technologies-là nécessitent un coût important, à l'entrée. Donc si, en plus, il y a la redevance à l'élimination qu'on prévoit augmenter, ça ne sera vraiment pas favorable.

4505 Donc, les installations qu'on va vraiment reconnaître comme étant de la valorisation énergétique vont vraiment faire de la valorisation énergétique des matières pour lesquelles on veut accepter ça. Il ne faut pas penser que toutes les installations de gazéification, de pyrolyse ou... qu'on regroupe toutes sous le thème incinération, vont être considérées comme étant de la valorisation énergétique, vraiment pas.

4510

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ménard? Bien, je vois à votre...

4515

M. KAREL MÉNARD :

Est-ce que les conditions...

LE PRÉSIDENT :

4520

... à vos yeux que vous n'êtes pas du tout satisfait. Mais c'est la... Je pense que vous pouvez lui envoyer dix fois la question et il va vous répondre autour de la même chose. Donc, si vous n'êtes pas satisfait, c'est correct, mais on ne peut pas lui reposer la même question.

4525 **M. KAREL MÉNARD :**

D'accord, mais... Je comprends, Monsieur le président. Mais permettez-moi de dire que c'est quand même fondamental parce que c'est dans le mandat que le ministre vous a confié, où on parle de conditions techniques et économiques. Nous, on nage dans le flou un petit peu, justement, 4530 avec ce mandat qui est très, très large. Et on est ici pour avoir des réponses un peu plus précises.

Et pour l'instant, on nous réfère à une loi qui nous dit que les règlements ne sont pas encore rédigés ou en rédaction. Donc, permettez-moi d'exprimer ce commentaire. Merci. Deuxième question...

4535

LE PRÉSIDENT :

Nous avons eu tout à l'heure... Je tiens quand même à le préciser, nous avons eu tout à l'heure une personne qui était intervenue et qui a demandé : Qu'est-ce qui arrive si la matière 4540 valorisée présente une valeur négative?

Et ce que j'ai compris, c'est que la porte n'était pas du tout fermée. Donc, selon ma compréhension, le ministère de l'Environnement peut choisir la notion de critères sous l'angle économique. C'est quelque chose qui pourrait être adressé d'une façon ou d'une autre, 4545 dépendamment de la vision, dépendamment des valeurs qu'on accorde aux résidus ultimes ou à ce que devrait être un résidu ultime ou pas.

Donc, c'est sûr que je trouve ça moche, moi aussi, qu'on n'ait pas cette réponse-là, une réponse claire qui dit qu'à partir de quels critères économiques ou quels sont les critères 4550 économiques qui vont être utilisés rendus à cette étape-ci. Et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à RECYC-QUÉBEC, à madame Langlois-Blouin, mais elle m'a référé à monsieur Trudel. Donc, ce que je comprends, c'est qu'actuellement, il n'y a pas de critères économiques clairement définis.

4555 **M. KAREL MÉNARD :**

C'est ce que je comprends aussi, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4560

Donc, c'est à l'étude. Je ne peux pas faire plus, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

4565

Je comprends très bien et je vous en remercie. Dans ce cas-là, l'enfouissement ou l'incinération aussi a une valeur économique négative. Donc, tout est relatif, hein. Ma deuxième question... Justement, c'est un peu dans cette veine-là. Si on a réussi...

4570

Et c'est pour parler encore de valorisation énergétique, notamment l'incinération avec récupération d'énergie par la Ville de Québec, on en a parlé tantôt, si on réussit à réduire à la source les matières résiduelles qu'on peut réduire à la source, à les réutiliser, à les recycler, à les composter et à les valoriser d'une autre façon, il ne reste pas grand-chose.

4575

Donc, est-ce qu'un incinérateur avec récupération d'énergie va être nécessaire, et surtout, rentable? C'est-à-dire que les matières qu'on aurait détournées, ce sont des matières qui peuvent être brûlées, des matières avec du carbone, du papier, du plastique, ainsi de suite, on ne va pas faire de l'énergie avec du verre ou avec du métal.

4580

Donc, est-ce que dans ces conditions-là, si on atteint les objectifs de valorisation en amont qu'on s'est fixés, est-ce qu'un incinérateur avec récupération d'énergie va véritablement être une option économiquement intéressante?

LE PRÉSIDENT :

4585

Monsieur Bernier, est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

4590

En fait, j'adresserais la question, en fait, à monsieur Desharnais, qui pourra répondre à la question.

M. CARL DESHARNAIS :

4595 En fait, ce que je crois, c'est le nombre d'années avant qu'on atteigne le fait qu'on ne... qu'on n'aura plus de carton ou qu'on ne recevra plus d'autres matières qui n'ont pas un pouvoir calorifique. Je veux dire, le recyclage est en place depuis beaucoup d'années. Puis si on regarde quand même ce qui arrive à l'incinérateur, on reçoit quand même beaucoup de matières qui ont une valeur énergétique. Donc, j'imagine à l'ultime, peut-être que oui, mais on n'est pas encore rendu là.

4600 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous fait un scénario temporel?

M. CARL DESHARNAIS :

4605 Bien, pour les 20 prochaines années, selon nous, on est correct, avec les quantités qu'on a puis la biométhanisation qui est diminuée, les boues qui ont été enlevées et tout ça, ont été analysées.

4610 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, avec tous les programmes qui ont été évoqués depuis une semaine par RECYC - QUÉBEC, par le ministère de l'Environnement, ça ne vous rend pas suffisamment confiant pour dire que d'ici 20 ans, ça pourrait hypothéquer, finalement, la mise à profit de l'incinérateur?

4615

M. CARL DESHARNAIS :

4620 Bien, en fait, on a quatre fours. Donc, ce qu'on a toujours dit, c'est qu'on pourrait arrêter des fours puis tomber à quatre fours, à trois fours, deux fours et un four. Donc, on a une possibilité quand même d'arrêt. Mais de complètement arrêter l'incinérateur, je ne croirais pas.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Renaud.

4625

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

4630 Bien, en fait, les matières qui... Quand vous enlevez les matières organiques, je ne parle pas des boues, mais les déchets de table et quand on enlève le plastique, on a... essentiellement, on diminue la valeur calorifique du produit qu'on brûle. Donc, je comprends que vous devrez de plus en plus consommer du gaz naturel pour compenser?

M. CARL DESHARNAIS :

4635 Non. L'objectif n'est pas de consommer, je vous rassure, du gaz naturel. Les boues, présentement, le procédé fait qu'on évapore l'eau des boues qui sont liquides pour faire des granules puis par la suite injecter toutes les buées. Donc, on a un bilan quasi nul en termes d'énergie. Puis c'est la conception qui date de l'époque.

4640 Pour ce qui est des résidus alimentaires, on parle d'environ 77 % d'eau dans les résidus alimentaires. Donc, quand on va enlever les résidus alimentaires, on va même aider l'incinérateur en termes de pouvoir calorifique. Donc, on va devoir diminuer le débit ou la quantité de matières qu'on met parce que c'est des matières qui ont un pouvoir plus intéressant que les résidus alimentaires.

4645 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Bien, essentiellement, du plastique, du papier puis du carton, si je ne me trompe pas?

M. CARL DESHARNAIS :

4650 Bien, les autres matières, effectivement, qu'il reste. Puis je comprends que dans un monde idéal, on n'aurait pas de carton, on n'aurait pas de plastique qui serait recyclé, on n'aurait pas toutes ces choses-là. Mais à l'incinérateur, on reçoit 270 000 tonnes de matières par année. C'est entre 160 et 220 camions, tout dépendant des saisons par jour de matières. Donc, moi aussi, j'y crois.

4655 Mais par contre, c'est quand même un bon défi pour les prochaines années.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

4660 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Renaud. — Merci, monsieur Ménard.

4665 Alors, ceci... Il est 23 h 00. La commission n'a pas encore abordé son questionnement relatif aux scénarios. Deux options : nous faisons une pause de dix minutes et nous reprenons jusqu'à 00 h 30, peut-être, ou encore, nous arrêtons et nous ... Excusez-moi, il y a un de mes collègues qui m'écrit : Non, sur toute la ligne.

4670 Excusez-moi, je... Moi aussi, je commence à être fatigué. Ou encore, ce que nous pourrions faire, si vous pouvez, monsieur Trudel, nous assurer que votre expert sur le bruit, sur les scénarios, peut être avec nous demain après-midi? Et à ce moment-là, nous pourrions avoir une séance spéciale juste pour les questions de la commission.

4675 **M. CLAUDE TRUDEL :**

D'après moi, pour la question des scénarios, il ne devrait pas y avoir de problème. Monsieur Hotton, Julien Hotton, qui est spécialiste pour le bruit est présent. Je vais peut-être lui céder la parole pour voir si, de son côté, il peut nous répondre directement, à savoir s'il est disponible demain.

4680 **LE PRÉSIDENT :**

En attendant, je vais demander à chacun des ministères et organismes. — Madame Langlois-Blouin, est ce que vous pourriez être disponible demain après-midi?

4685 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Personnellement, j'avais... mon après-midi était rempli. Je pourrais voir avec mon collègue, monsieur Vermette, s'il y a au moins un de nous deux qui pourrait être présent demain après-midi.

4690 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous le voir... examiner la chose dès maintenant?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

4695

Oui, oui oui.

LE PRÉSIDENT :

4700

Oui, merci. — Ensuite, madame Schnebelen, est-ce que votre ministère pourrait être représenté par vous, notamment, demain après-midi?

Mme MARION SCHNEBELEN :

4705

J'ai un peu la même réponse que madame Langlois-Blouin qui est loin d'être originale. Mais c'est surtout que j'aimerais que les experts, notamment notre expert aussi au niveau du bruit, les principaux experts qui m'accompagnent soient de la partie demain après-midi. Il semblerait que ce soit possible. Donc, ce serait envisageable.

4710

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ensuite, j'aimerais m'assurer que pour l'équipe technique, ce serait possible. — Madame Lavoie, Karine Lavoie?

4715

Mme KARINE LAVOIE :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

4720

Ou Karine Fortier? Karine Lavoie, oui?

Mme KARINE LAVOIE :

4725

Oui. Si ce serait possible, une webdiffusion demain après-midi?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4730

Mme KARINE LAVOIE :

D'emblée, je crois que oui. Mais je ne sais pas au niveau des TI, s'il y avait une activité demain après-midi déjà planifiée sur un autre mandat.

4735

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Raphaël Sioui?

4740

M. RAPHAËL SIOUI :

Pas de problème de notre côté, monsieur Zayed, pour demain.

LE PRÉSIDENT :

4745

Pardon?

M. RAPHAËL SIOUI :

4750

C'est beau, on est disponible demain pour une webdiffusion.

LE PRÉSIDENT :

Bon, superbe. Est-ce que j'oublie... — Donc, il reste monsieur Allaire de la CMM.

4755

M. MICHEL ALLAIRE :

Ce serait assez difficile, mais je vais ... j'ai des... J'ai trois choses demain après-midi, c'est assez compliqué. Mais est-ce que vous pensez avoir besoin de moi, vu qu'on est très concentré sur Québec, ces temps-ci?

4760

LE PRÉSIDENT :

Honnêtement, je ne pense pas que votre présence soit absolument nécessaire.

4765 **M. MICHEL ALLAIRE :**

À la limite, demain soir, c'est certain que je serai là. Donc, à la limite, s'il y avait une question, vous pourriez me la garder pour demain soir?

4770 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord.

4775 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

4780 Très bien. Ce que nous pourrions faire également, j'ai évoqué une possibilité, mais on pourrait, si vous mangez un peu plus tôt, on pourrait débiter à 17 h 00 ou 17 h 30. Est-ce que ça serait mieux? Est-ce que ça serait plus digeste? Donc, monsieur Trudel?

4785 **M. CLAUDE TRUDEL :**

On m'a confirmé que monsieur Hotton n'était pas disponible, demain.

LE PRÉSIDENT :

4790 O.K. Et votre spécialiste dans les scénarios?

M. CLAUDE TRUDEL :

Il va être disponible demain.

4795 **LE PRÉSIDENT :**

Vous préférez 17 h 00 ou en après-midi?

4800 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Excusez-moi, mais je vais vous... Je n'ai pas de préférence. Mais c'est sûr que si on finit demain soir aussi tard puis si on commence tôt dans la soirée, j'espère qu'on va avoir peut-être un couple de pauses de plus, mettons.

4805 **LE PRÉSIDENT :**

Je m'engage à le faire. — Madame Langlois-Blouin, est-ce que vous préférez 17 h 00, demain?

4810 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, 17 h 00 serait préférable de notre côté. Les deux, monsieur Vermette et moi pourrions être là.

4815 **LE PRÉSIDENT :**

Superbe. — Madame Schnebelen?

4820 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Bien, écoutez, je viens d'écrire quelque chose dans le *chat*. Moi, j'ai un gros enjeu de gestion familiale. Je sais que... On va le dire très clairement, c'est une mission impossible de 17 h 00 jusqu'à je ne sais pas quelle heure. Honnêtement, ça devient très délicat. Il fallait que je l'amène, par souci de transparence et d'honnêteté, une valeur importante chez nous. Je ne suis pas la seule, hein, les experts aussi, ils m'envoient des mots pour me dire : Pitié.

4825

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Donc, c'est mieux l'après-midi?

4830

Mme MARION SCHNEBELEN :

Oui.

4835

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, évidemment, j'essaie de réfléchir très rapidement. Pour nous, une des pièces au cœur de nos préoccupations, ce sont les scénarios que le ministère de l'Environnement a élaborés. À la rigueur, il n'y a rien qui nous empêcherait de nous réunir uniquement les...

4840

Bien, j'ai besoin aussi de RECYC-QUÉBEC, bien honnêtement. On ne peut pas voir les scénarios sans avoir également RECYC-QUÉBEC. Donc, si au moins le ministère de l'Environnement et RECYC-QUÉBEC peuvent siéger avec nous de 14 h 00 à 17 h 00 demain, ça serait suffisant. Tous les autres seraient... pourraient effectivement participer, mais ça ne serait pas nécessaire, puisqu'on se concentrerait sur les scénarios.

4845

Donc, si ça vous convient au ministère de l'Environnement et à RECYC-QUÉBEC, vous pouvez vous réunir avec nous demain à 14 h 00, de 14 h 00 à 17 h 00. Et on prendrait une pause de 17 h 00 à 19 h 00. Et entreprendre notre soirée...

4850

Évidemment, la rencontre de demain sera exempte de toute intervention externe. Donc, elle sera de nature publique, mais les personnes ne pourraient pas participer. Est-ce que je peux compter sur vous? Je vais commencer par vous, madame Langlois-Blouin.

4855

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien, mon collègue, monsieur Vermette, va être là. Moi, je vais essayer de me joindre, mais il y aura quelqu'un de RECYC-QUÉBEC assurément.

4860 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et donc, pour vous, si j'ai bien compris, monsieur Trudel, avec notamment votre expert sur les scénarios, ça... on compte sur vous?

4865 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

4870 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, sur ce, je vous remercie de votre prestation de ce soir. Je vous souhaite une bien bonne nuit. Merci à toute l'équipe technique. Il est 23 h 10, je regrette que ce soit un petit peu tardif. Et nous reprendrons donc demain à 14 h 00. Merci et bonne nuit.

4875

SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MARS 2021, À 14 h 00

4880 Je soussignée, STÉPHANIE LAGUEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4885



Stéphanie Lagueux, s.o.